Parlement européen
2024-2029

Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

2025/2074(INI)

5.2.2026

AMENDEMENTS
1 - 516

Projet de rapport
Billy Kelleher
(PE782.188v01-00)

Inégalités entre les hommes et les femmes en matière de santé, et plus précisément en ce qui concerne les affections sexospécifiques
(2025/2074(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Visa 2

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu les articles 8, 9, 151, 153 ***et*** 157 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,	— vu les articles 8, 9, 151, 153***,*** 157 ***et 168*** du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

Or. en

Amendement 2
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Visa 2

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu les articles 8, 9, 151, 153 ***et*** 157 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,	— vu les articles 8, 9, 151, 153***,*** 157 ***et 168*** du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

Or. en

Amendement 3
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, et notamment ses articles 21 et 35,

Or. en

Amendement 4
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Visa 4

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur l'établissement du Fonds européen pour la compétitivité, comprenant le programme spécifique pour les activités de recherche et d'innovation en matière de défense, abrogeant les règlements (UE) 2021/522, (UE) 2021/694, (UE) 2021/697, (UE) 2021/783, et modifiant les règlements (UE) 2021/696, (UE) 2023/588 et (UE) [programme pour l'industrie européenne de la défense] (COM(2025)0555), présentée par la Commission le 16 juillet 2025,	***supprimé***

Or. en

Amendement 5
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (la «Convention d'Istanbul»),

Or. en

Amendement 6

Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Visa 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la directive (UE) 2024/1385 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique[1 bis],
	[1 bis] JO L, 2024/1385, 24.5.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2024/1385/oj.

Or. en

Amendement 7
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Visa 5

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu sa résolution du 17 décembre 2025 sur l'initiative citoyenne européenne «My Voice, My Choice: pour un avortement sans danger et accessible»[2],	***supprimé***
[2] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0338.	

Or. en

Amendement 8
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Visa 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu sa résolution du 13 novembre 2025 sur la stratégie en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour 2025[1 bis],
	[1 bis] Textes adoptés, P10_TA(2025)0278.

Or. en

Amendement 9
Arba Kokalari, Eleonora Meleti, Maria Walsh, Mirosława Nykiel

Proposition de résolution
Visa 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu que le Parlement a voté à plusieurs reprises en faveur du renforcement et de la protection du droit à l'avortement, notamment dans des textes relatifs à l'initiative citoyenne européenne «My Voice, My Choice», à la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes pour 2025 et à sa recommandation au Conseil concernant les priorités de l'Union européenne pour la 69e session de la Commission de la condition de la femme (CSW) des Nations unies;

Or. en

Amendement 10
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Visa 6

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu sa résolution du 24 juin 2021 sur la situation concernant la santé et les droits génésiques et sexuels dans l'Union, dans le cadre de la santé des femmes[3],	***supprimé***

[3] JO C 81 du 18.2.2022, p. 43.

Or. en

Amendement 11
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la convention pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine: la convention sur les droits de l'homme et la biomédecine, dite «Convention d'Oviedo» du 4 avril 1997,

Or. en

Amendement 12
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu sa résolution du 12 février 2020 sur une stratégie de l'Union visant à mettre un terme aux mutilations génitales

féminines dans le monde[1 bis],

[1 bis] JO C 294 du 23.7.2021, p. 8-13.

Or. en

Amendement 13
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu sa question avec demande de réponse écrite E-004697/2025 à la Commission concernant la recommandation sur les pratiques préjudiciables,

Or. en

Amendement 14
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu sa résolution du 13 novembre 2025 sur la stratégie en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour 2025[1 bis],
	[1 bis] Textes adoptés, P10_TA(2025)0278, https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-10-2025-0278_FR.html.

Or. en

Amendement 15
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu le projet de conclusions du Conseil du 28 novembre 2024 sur le renforcement de la santé mentale des femmes et des filles par la promotion de l'égalité de genre (15976/24),

Or. en

Amendement 16
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la communication de la Commission du 5 mars 2020 intitulée «Une Union de l'égalité: stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025» (COM(2020) 152),

Or. en

Amendement 17
Hanna Gedin, Carolina Morace, Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Irene Montero

Proposition de résolution
Visa 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la publication de la

Commission intitulée «Case studies on obstetric violence – Experience, analysis and responses» [Études de cas sur les violences obstétricales – Expérience, analyses et réponses] de mai 2024[1 bis],

[1 bis] Commission européenne, Direction générale de la justice et des consommateurs, Fondazione Giacomo Brodolini (FGB) et Scientific Analysis and Advice on Gender Equality in the EU (SAAGE), Case studies on obstetric violence: experience, analysis, and responses, Office des publications de l'Union européenne, 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2838/712175 .

Or. en

Amendement 18
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Visa 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la publication de la Commission intitulée «Case studies on obstetric violence – Experience, analysis and responses» [Études de cas sur les violences obstétricales – Expérience, analyses et réponses] de mai 2024[1 bis],

	[1 bis] Commission européenne, Direction générale de la justice et des consommateurs, Fondazione Giacomo Brodolini (FGB) et Scientific Analysis and Advice on Gender Equality in the EU (SAAGE), Case studies on obstetric violence: experience, analysis, and responses, Office des publications de

l'Union européenne, 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2838/712175 .

Or. en

Amendement 19
Hanna Gedin, Carolina Morace, Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Irene Montero

Proposition de résolution
Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu le mandat exprès confié au collège des commissaires par le Parlement de diriger les «travaux sur les questions liées à la santé sexuelle et génésique»[1 bis],
	[1 bis] Commission européenne, lettre de mission de la présidente von der Leyen à Hadja Lahbib, 2024, https://commission.europa.eu/about/organisation/college-commissioners/hadja-lahbib_fr#documents.

Or. en

Amendement 20
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la communication de la Commission du 5 mars 2020 intitulée «Une Union de l'égalité: stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025» (COM(2020) 152),

Or. en

Amendement 21
Hanna Gedin, Carolina Morace, Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Irene Montero

Proposition de résolution
Visa 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la communication de la Commission du 5 mars 2020 intitulée «Une Union de l'égalité: stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025» (COM(2020) 152),

Or. en

Amendement 22
Laurence Trochu, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Visa 12

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu les lignes directrices proposées par l'Agence européenne des médicaments (EMA), publiées pour consultation le 4 juin 2025 et intitulées «ICH E21 guideline on inclusion of pregnant and breastfeeding individuals in clinical trials – Scientific guideline» [Lignes directrices du CIH E21 sur l'inclusion des ***personnes*** enceintes ou allaitantes dans les essais cliniques – Lignes directrices scientifiques],	— vu les lignes directrices proposées par l'Agence européenne des médicaments (EMA), publiées pour consultation le 4 juin 2025 et intitulées «ICH E21 guideline on inclusion of pregnant and breastfeeding individuals in clinical trials – Scientific guideline» [Lignes directrices du CIH E21 sur l'inclusion des ***femmes*** enceintes ou allaitantes dans les essais cliniques – Lignes directrices scientifiques],

Or. en

Amendement 23
Emma Rafowicz, Cecilia Strada, Christophe Clergeau

Proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu le rapport de surveillance et de contrôle du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) intitulé «Monitoring of the responses to sexually transmitted infection epidemics in EU/EEA countries, 2024» [Surveillance des réponses aux épidémies d'infections sexuellement transmissibles dans les pays de l'UE/EEE] publié en décembre 2025[1 bis],
	[1 bis] Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), Monitoring of the responses to sexually transmitted infection epidemics in EU/EEA countries, 2024, Stockholm, 2025, https://www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/documents/Monitoring-of-responses-to-STIs-in-EU-EEA-2024.pdf.

Or. en

Amendement 24
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu l'étude du Parlement intitulée «Obstetric and gynaecological violence in the EU - Prevalence, legal frameworks and educational guidelines for prevention and elimination» [Violences obstétricales et gynécologiques dans l'UE – Prévalence, cadre juridique et principes éducatifs pour leur prévention et leur

élimination] [1 bis]***,***

[1 bis] ***Étude demandée par la Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres du Parlement, «Obstetric and gynaecological violence in the EU - Prevalence, legal frameworks and educational guidelines for prevention and elimination», département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles, Parlement européen, 2024, https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2024/761478/IPOL_STU(2024)761478_EN.pdf.***

Or. en

Amendement 25
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Visa 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu l'Indice d'égalité de genre 2025 de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) [1 bis]***,***

[1 bis] ***EIGE, Indice d'égalité de genre 2025, Office des publications de l'Union européenne, 2025, https://eige.europa.eu/publications-resources/publications/gender-equality-index-2025-sharper-data-changing-world.***

Or. en

Amendement 26
Hanna Gedin, Carolina Morace, Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Irene Montero

Proposition de résolution
Visa 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu l'étude d'avril 2024 du Parlement intitulée «Obstetric and gynaecological violence in the EU - Prevalence, legal frameworks and educational guidelines for prevention and elimination» [Violences obstétricales et gynécologiques dans l'UE – Prévalence, cadre juridique et principes éducatifs pour leur prévention et leur élimination], demandée par le Secrétariat de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres[1 bis],

[1 bis] Étude demandée par la Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres du Parlement, «Obstetric and gynaecological violence in the EU - Prevalence, legal frameworks and educational guidelines for prevention and elimination», département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles, Parlement européen, 2024, https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2024/761478/IPOL_STU(2024)761478_EN.pdf.

Or. en

Amendement 27
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Visa 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu son étude intitulée «Gender Inequalities in Medical Research, Drug

Development and Access to Care» [Inégalités de genre dans la recherche médicale, le développement de médicaments et l'accès aux soins], publiée par sa Direction générale des droits des citoyens, de la justice et des affaires institutionnelles en novembre 2025[1 bis],

[1 bis] Étude demandée par la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres du Parlement européen, «Gender Inequalities in Medical Research, Drug Development and Access to Care», département thématique des citoyens, de l'égalité et de la culture, Direction générale des droits des citoyens, de la justice et des affaires institutionnelles, Parlement européen, 2025, https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2025/778519/IUST_STU(2025)778519_EN.pdf.

Or. en

Amendement 28
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Visa 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu l'étude du Parlement intitulée «Obstetric and gynaecological violence in the EU - Prevalence, legal frameworks and educational guidelines for prevention and elimination» [Violences obstétricales et gynécologiques dans l'UE – Prévalence, cadre juridique et principes éducatifs pour leur prévention et leur élimination][1 bis],

[1 bis] Étude demandée par la Commission

des droits des femmes et de l'égalité des genres du Parlement, «Obstetric and gynaecological violence in the EU - Prevalence, legal frameworks and educational guidelines for prevention and elimination», département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles, Parlement européen, 2024, https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2024/761478/IPOL_STU(2024)761478_EN.pdf.

Or. en

Amendement 29
Jagna Marczułajtis-Walczak, Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel

Proposition de résolution
Visa 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH), ratifiée par l'Union en 2010,

Or. en

Amendement 30
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Visa 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu son étude intitulée «Obstetric and gynaecological violence in the EU - Prevalence, legal frameworks and educational guidelines for prevention and elimination» [Violences obstétricales et

gynécologiques dans l'UE – Prévalence, cadre juridique et principes éducatifs pour leur prévention et leur élimination], publiée par la Direction générale des services de recherche parlementaire en avril 2024[1 bis],

*[1 bis] **Étude demandée par la Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres du Parlement, «Obstetric and gynaecological violence in the EU - Prevalence, legal frameworks and educational guidelines for prevention and elimination», département thématique des citoyens, de l'égalité et de la culture, Direction générale des droits des citoyens, de la justice et des affaires institutionnelles, Parlement européen, 2024, https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2024/761478/IPOL_STU(2024)761478_EN.pdf.***

Or. en

Amendement 31
Hanna Gedin, Carolina Morace, Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Irene Montero

Proposition de résolution
Visa 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu l'analyse du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) sur les soins de santé privatisés et les décès dus à la COVID-19[1 bis],

*[1 bis] **Assa J., PNUD, et Calderon MC, «Human Development Report Office, Privatization and Pandemic: A Cross-Country Analysis of COVID-19 Rates and Health-Care Financing Structures», 2020, https://www.researchgate.net/publication/***

341766609_Privatization_and_Pandemic_A_Cross-Country_Analysis_of_COVID-19_Rates_and_Health-Care_Financing_Structures.

Or. en

Amendement 32
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Visa 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu l'Indice d'égalité de genre 2025 de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)[1 bis],
	[1 bis] EIGE, Indice d'égalité de genre 2025, Office des publications de l'Union européenne, 2025, https://eige.europa.eu/publications-resources/publications/gender-equality-index-2025-sharper-data-changing-world.

Or. en

Amendement 33
Laurence Trochu, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Considérant -A (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-A. considérant que la politique d'égalité de genre concerne aussi bien les hommes que les femmes;

Or. en

Amendement 34
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'historiquement, la recherche médicale a toujours été centrée sur les hommes, avec pour conséquence la méconnaissance de l'anatomie féminine; que cette inégalité systémique en médecine a une incidence sur les diagnostics, les traitements, la morbidité et la mortalité des secteurs sous-représentés de la population;	A. considérant qu'historiquement, la recherche médicale a toujours été centrée sur les hommes, avec pour conséquence la méconnaissance de l'anatomie féminine; que cette inégalité systémique en médecine a une incidence sur les diagnostics, les traitements, la morbidité et la mortalité des secteurs sous-représentés de la population; ***que les modèles de recherche et d'innovation dans le secteur de la santé devraient avoir pour moteur l'intérêt public;***

Or. en

Amendement 35
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'historiquement, la recherche médicale a toujours été centrée sur les hommes, avec pour conséquence ***la méconnaissance de l'anatomie féminine***; que cette inégalité systémique en médecine a une incidence sur les diagnostics, les traitements, la morbidité et la mortalité des ***secteurs*** sous-représentés ***de*** la population;	A. considérant qu'historiquement, la recherche médicale a toujours été centrée sur les hommes, avec pour conséquence ***une connaissance insuffisante de la santé, de la physiologie et de la différence liée au sexe des femmes***; que cette inégalité systémique en médecine a une incidence sur les diagnostics, les traitements, la morbidité et la mortalité des ***groupes*** sous-représentés ***dans*** la population***, notamment les femmes et les personnes de genre variant***;

Or. en

Amendement 36
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'historiquement, la recherche médicale a toujours été centrée sur les hommes, avec pour conséquence ***la méconnaissance*** de l'anatomie ***féminine***; que cette inégalité systémique en médecine a une incidence sur ***les*** diagnostics, ***les*** traitements***, la*** morbidité et ***la*** mortalité des ***secteurs*** sous-représentés de la population;	A. considérant qu'historiquement, la recherche médicale a toujours été centrée sur les hommes, avec pour conséquence ***une compréhension incomplète*** de l'anatomie ***et de la physiologie féminines***; que cette inégalité systémique en médecine a une incidence sur ***la précision des*** diagnostics, ***sur l'efficacité des*** traitements ***ainsi que sur les taux de*** morbidité et ***de*** mortalité des ***groupes*** sous-représentés de la population;

Or. ro

Amendement 37
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant ***qu'historiquement***, la recherche médicale a toujours été centrée sur les hommes, avec pour conséquence la méconnaissance de l'anatomie ***féminine***; que ***cette inégalité systémique*** en médecine a une incidence sur les diagnostics, les traitements, la morbidité et la mortalité des secteurs sous-représentés de la population;	A. considérant ***que, bien que la médecine n'ait jamais ignoré les femmes en tant que patientes,*** la recherche médicale a toujours été centrée sur les hommes, avec pour conséquence la méconnaissance de l'anatomie ***humaine et, en particulier, de celle des femmes***; que ***ce déséquilibre*** en médecine a une incidence sur les diagnostics, les traitements, la morbidité et la mortalité des secteurs sous-représentés de la population;

Or. en

Amendement 38
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'historiquement, la recherche médicale a toujours été centrée sur les hommes, avec pour conséquence la méconnaissance de ***l'anatomie*** féminine; que cette ***inégalité systémique en médecine*** a une incidence sur les diagnostics, les traitements, la morbidité et la mortalité ***des secteurs sous-représentés de la population***;	A. considérant qu'historiquement, la recherche médicale a toujours été ***plus*** centrée sur les hommes, avec pour conséquence la méconnaissance de ***la biologie*** féminine ***et de ses particularités hormonales***; que cette ***méconnaissance*** a une incidence ***sur la prise en charge médicale des femmes, en particulier*** sur les diagnostics, les traitements, la morbidité et la mortalité;

Or. fr

Amendement 39
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que l'efficacité des interventions médicales courantes est moindre pour les femmes que pour les hommes, ce qui entraîne des inégalités en matière de santé; que les femmes sont plus enclines que les hommes à solliciter une aide médicale, mais qu'elles sont souvent confrontées à des diagnostics tardifs ou erronés, qu'elles reçoivent des traitements inappropriés ou que leurs symptômes ne sont pas pris au sérieux car considérés comme psychosomatiques, ce qui reflète des préjugés sexistes persistants dans la recherche médicale,

les diagnostics et la pratique clinique[1 bis];

[1 bis] Prenuvo, The most common health misdiagnoses in women-and why they keep occur, 2025, https://prenuvo.com/blog/the-most-common-health-misdiagnoses-in-women--and-why-they-keep-happening.

Or. en

Amendement 40
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la santé est un droit social fondamental; que l'égalité d'accès à des soins de santé rapides, abordables et de qualité élevée, y compris la prévention, le diagnostic et le traitement des affections sexospécifiques, ne devrait pas dépendre du revenu, de la situation professionnelle, du lieu de résidence, du statut migratoire, du handicap ou de l'identité de genre, et qu'elle constitue un pilier du modèle social européen et une condition préalable à l'égalité réelle;

Or. en

Amendement 41
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que les systèmes de santé publique de plusieurs États membres, en particulier les services de santé mentale, sont confrontés à de graves pénuries structurelles en matière de personnel, de lits d'hôpital et de ressources financières; que ces contraintes limitent leur capacité à répondre de manière adéquate aux besoins de la population résidente;

Or. en

Amendement 42
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que les femmes ont souvent été sous-représentées ou exclues des essais cliniques, y compris des recherches sur la sécurité et l'efficacité des médicaments; que les différences biologiques et hormonales peuvent influencer la manifestation des symptômes, l'évolution des maladies et la réponse aux traitements;

Or. ro

Amendement 43
Judita Laššáková, Ondřej Dostál, Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que le sens du mot «genre» s'est éloigné au fil du temps de

son sens originel; qu'un alignement étroit sur les traités fondateurs est vital pour le travail des institutions de l'Union; que l'égalité entre les hommes et les femmes, et non l'égalité de genre, est mentionnée dans les traités fondateurs;

Or. en

Amendement 44
Emma Rafowicz, Cecilia Strada, Christophe Clergeau

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que les femmes étaient en première ligne lors de la crise de la COVID-19, qu'elles représentaient 86 % du personnel soignant dans les services de santé en Europe, et qu'elles étaient également plus vulnérables économiquement, ce qui a eu des conséquences sur leur santé physique et mentale;

Or. en

Amendement 45
Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que les différences biologiques entre les sexes constituent un facteur central et scientifiquement fondé dans le diagnostic, la pharmacologie et les résultats du traitement, et qu'elles devraient rester le principal point de référence scientifique dans la recherche médicale;

Or. en

Amendement 46
Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Elisabeth Dieringer

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant qu'il existe des différences génétiques et biologiques vérifiables entre les hommes et les femmes qui ont une incidence sur leurs processus physiologiques et leur santé;

Or. en

Amendement 47
Paulo Do Nascimento Cabral, Maria Walsh, Eleonora Meleti

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la santé est un droit fondamental et qu'à ce titre, l'ensemble des femmes et des hommes doivent avoir accès à des services de soins de santé de qualité, abordables et accessibles;

Or. en

Amendement 48
Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Elisabeth Dieringer

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

A ter. considérant que l'égalité réelle entre les hommes et les femmes doit se fonder sur la reconnaissance et le respect des différences génétiques et biologiques entre les sexes, en veillant à ce que la recherche scientifique et les soins de santé répondent de manière adéquate aux besoins spécifiques de chacun d'eux;

Or. en

Amendement 49
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant que les inégalités de santé entre les hommes et les femmes sont enracinées dans des inégalités sociales, économiques et culturelles structurelles et qu'elles touchent de manière disproportionnée les femmes en situation socio-économique précaire, renforçant ainsi les cycles de la pauvreté, de l'exclusion et de l'inégalité;

Or. en

Amendement 50
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant A quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quater. considérant qu'une approche intersectionnelle de la santé des

femmes est essentielle, étant donné que les femmes migrantes, les femmes handicapées, les femmes âgées, les personnes LGBTIQ+, les femmes vivant dans la pauvreté, celles qui résident dans des zones rurales ou défavorisées sur le plan socio-économique, les femmes sans domicile, la communauté rom et d'autres groupes marginalisés sont souvent confrontés à des couches multiples et superposées de discrimination et rencontrent de nombreux obstacles pour accéder à des soins de santé inclusifs, respectueux des cultures et de qualité, y compris les barrières linguistiques, la stigmatisation, le manque de services accessibles et une formation professionnelle inadéquate;

Or. en

Amendement 51
Judita Laššáková, Ondřej Dostál, Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que, bien que les évolutions réglementaires aient amélioré l'inclusivité dans les essais cliniques, la représentation des femmes reste inférieure à celle des hommes, et que cette disparité est particulièrement marquée pour les femmes enceintes et allaitantes[6];	***supprimé***

[6] Moins de 0,4 % des essais réalisés dans l'Union comprennent des femmes enceintes ou allaitantes, selon les données du système d'information sur les essais cliniques cité par l'Agence européenne des médicaments le 4 juin 2025. Agence européenne des médicaments, «New guideline on inclusion of pregnant and breastfeeding individuals in clinical

trials» [Nouvelles lignes directrices sur l'inclusion des personnes enceintes ou allaitantes dans les essais cliniques], 2025, https://www.ema.europa.eu/en/news/new-guideline-inclusion-pregnant-breastfeeding-individuals-clinical-trials.

Or. en

Amendement 52
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que, bien que les évolutions réglementaires aient amélioré l'inclusivité dans les essais cliniques, la représentation des femmes reste inférieure à celle des hommes***, et*** que cette disparité ***est*** particulièrement marquée pour les femmes enceintes et allaitantes[6];	B. considérant que, bien que les évolutions réglementaires aient amélioré l'inclusivité dans les essais cliniques, la représentation des femmes reste inférieure à celle des hommes ***dans les phases 1 et 2 qui sont les plus risquées, et que dans les essais pivots (phases 2 et 3), pour des produits non spécifiques au sexe, les femmes représentent plus de 50 % des participants dans de nombreux cas, et se félicitant*** que cette disparité ***soit*** particulièrement marquée pour les femmes enceintes et allaitantes[6] ***pour des raisons évidentes de sécurité de l'enfant, d'éthique mais aussi en raison des changements biologiques majeurs pendant une grossesse et l'allaitement***;
[6] Moins de 0,4 % des essais réalisés dans l'Union comprennent des femmes enceintes ou allaitantes, selon les données du système d'information sur les essais cliniques cité par l'Agence européenne des médicaments le 4 juin 2025. Agence européenne des médicaments, «New guideline on inclusion of pregnant and breastfeeding individuals in clinical trials» [Nouvelles lignes directrices sur l'inclusion	[6] Moins de 0,4 % des essais réalisés dans l'Union comprennent des femmes enceintes ou allaitantes, selon les données du système d'information sur les essais cliniques cité par l'Agence européenne des médicaments le 4 juin 2025. Agence européenne des médicaments, «New guideline on inclusion of pregnant and breastfeeding individuals in clinical trials» [Nouvelles lignes directrices sur l'inclusion

des personnes enceintes ou allaitantes dans les essais cliniques], 2025, https://www.ema.europa.eu/en/news/new-guideline-inclusion-pregnant-breastfeeding-individuals-clinical-trials.

des personnes enceintes ou allaitantes dans les essais cliniques], 2025, https://www.ema.europa.eu/en/news/new-guideline-inclusion-pregnant-breastfeeding-individuals-clinical-trials.

Or. fr

Amendement 53
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que, bien que les évolutions réglementaires aient amélioré l'inclusivité dans les essais cliniques, la représentation des femmes reste inférieure à celle des hommes, et que cette disparité est particulièrement marquée pour les femmes enceintes et allaitantes[6];	B. considérant que, bien que les évolutions réglementaires aient amélioré l'inclusivité dans les essais cliniques, la représentation des femmes reste inférieure à celle des hommes, et que cette disparité est particulièrement marquée pour les femmes enceintes et allaitantes[6]; ***qu'une recherche plus inclusive, notamment concernant les femmes enceintes et allaitantes, est nécessaire pour réduire les risques évitables pour la santé maternelle;***
[6] Moins de 0,4 % des essais réalisés dans l'Union comprennent des femmes enceintes ou allaitantes, selon les données du système d'information sur les essais cliniques cité par l'Agence européenne des médicaments le 4 juin 2025. Agence européenne des médicaments, «New guideline on inclusion of pregnant and breastfeeding individuals in clinical trials» [Nouvelles lignes directrices sur l'inclusion des personnes enceintes ou allaitantes dans les essais cliniques], 2025, https://www.ema.europa.eu/en/news/new-guideline-inclusion-pregnant-breastfeeding-individuals-clinical-trials.	[6] Moins de 0,4 % des essais réalisés dans l'Union comprennent des femmes enceintes ou allaitantes, selon les données du système d'information sur les essais cliniques cité par l'Agence européenne des médicaments le 4 juin 2025. Agence européenne des médicaments, «New guideline on inclusion of pregnant and breastfeeding individuals in clinical trials» [Nouvelles lignes directrices sur l'inclusion des personnes enceintes ou allaitantes dans les essais cliniques], 2025, https://www.ema.europa.eu/en/news/new-guideline-inclusion-pregnant-breastfeeding-individuals-clinical-trials.

Or. en

Amendement 54
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que, bien que les évolutions réglementaires aient amélioré l'inclusivité dans les essais cliniques, la représentation des femmes reste inférieure à celle des hommes, et que cette disparité est particulièrement marquée pour les femmes enceintes et allaitantes[6];	B. considérant que, bien que les évolutions réglementaires aient amélioré l'inclusivité dans les essais cliniques, la représentation des femmes reste inférieure à celle des hommes, et que cette disparité est particulièrement marquée pour les femmes enceintes et allaitantes[6]***; que cela compromet la sécurité et l'efficacité des médicaments et des traitements destinés aux femmes***;
[6] Moins de 0,4 % des essais réalisés dans l'Union comprennent des femmes enceintes ou allaitantes, selon les données du système d'information sur les essais cliniques cité par l'Agence européenne des médicaments le 4 juin 2025. Agence européenne des médicaments, «New guideline on inclusion of pregnant and breastfeeding individuals in clinical trials» [Nouvelles lignes directrices sur l'inclusion des personnes enceintes ou allaitantes dans les essais cliniques], 2025, https://www.ema.europa.eu/en/news/new-guideline-inclusion-pregnant-breastfeeding-individuals-clinical-trials.	[6] Moins de 0,4 % des essais réalisés dans l'Union comprennent des femmes enceintes ou allaitantes, selon les données du système d'information sur les essais cliniques cité par l'Agence européenne des médicaments le 4 juin 2025. Agence européenne des médicaments, «New guideline on inclusion of pregnant and breastfeeding individuals in clinical trials» [Nouvelles lignes directrices sur l'inclusion des personnes enceintes ou allaitantes dans les essais cliniques], 2025, https://www.ema.europa.eu/en/news/new-guideline-inclusion-pregnant-breastfeeding-individuals-clinical-trials.

Or. en

Amendement 55
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que, bien que les évolutions réglementaires aient amélioré ***l'inclusivité*** dans les essais cliniques, la représentation des femmes reste inférieure à celle des hommes, et que cette disparité est particulièrement marquée pour les femmes enceintes et allaitantes[6];	B. considérant que, bien que les évolutions réglementaires aient amélioré ***la présence des femmes*** dans les essais cliniques, la représentation des femmes reste inférieure à celle des hommes, et que cette disparité est particulièrement marquée pour les femmes enceintes et allaitantes[6];
[6] Moins de 0,4 % des essais réalisés dans l'Union comprennent des femmes enceintes ou allaitantes, selon les données du système d'information sur les essais cliniques cité par l'Agence européenne des médicaments le 4 juin 2025. Agence européenne des médicaments, «New guideline on inclusion of pregnant and breastfeeding individuals in clinical trials» [Nouvelles lignes directrices sur l'inclusion des personnes enceintes ou allaitantes dans les essais cliniques], 2025, https://www.ema.europa.eu/en/news/new-guideline-inclusion-pregnant-breastfeeding-individuals-clinical-trials.	[6] Moins de 0,4 % des essais réalisés dans l'Union comprennent des femmes enceintes ou allaitantes, selon les données du système d'information sur les essais cliniques cité par l'Agence européenne des médicaments le 4 juin 2025. Agence européenne des médicaments, «New guideline on inclusion of pregnant and breastfeeding individuals in clinical trials» [Nouvelles lignes directrices sur l'inclusion des personnes enceintes ou allaitantes dans les essais cliniques], 2025, https://www.ema.europa.eu/en/news/new-guideline-inclusion-pregnant-breastfeeding-individuals-clinical-trials.

Or. en

Amendement 56
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant qu'en raison de cette absence de représentation suffisamment équilibrée au stade du développement des médicaments, les femmes subissent des effets indésirables d'un médicament de 50 à 75 % plus souvent que les hommes[1 bis];

*[1 bis] **Zucker, I. et Prendergast, B. J., «Sex differences in pharmacokinetics predict adverse drug reactions in women», Biology of Sex Differences, juin 2020.***

Or. en

Amendement 57
Judita Laššáková, Ondřej Dostál, Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que certains groupes de patients restent sous-représentés dans la recherche clinique, ce qui peut limiter la disponibilité de données solides sur les résultats des traitements dans l'ensemble de la population;

Or. en

Amendement 58
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les personnes transgenres et les communautés marginalisées sont absentes ***de la plupart*** des essais cliniques***, ce qui signifie que leur réponse au traitement est souvent inconnue***[7];	C. considérant que les personnes transgenres et les communautés marginalisées sont ***souvent*** absentes des essais cliniques ***et de la recherche médicale, ce qui entraîne des lacunes importantes dans les données concernant la sécurité et l'efficacité des traitements; que ce manque de données contribue à l'inégalité d'accès à des soins de santé appropriés, rapides et de qualité élevée***[7];

[7] Brotto, L.A. et Galea, L.A.M., «Gender inclusivity in women's health research» [Inclusivité de genre dans la recherche en matière de santé des femmes], BJOG, vol. 129, nº 12, 2022, https://doi.org/10.1111%2F1471-0528.17231.

[7] Brotto, L.A. et Galea, L.A.M., «Gender inclusivity in women's health research» [Inclusivité de genre dans la recherche en matière de santé des femmes], BJOG, vol. 129, nº 12, 2022, https://doi.org/10.1111%2F1471-0528.17231.

Or. en

Amendement 59
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les personnes ***transgenres et les communautés marginalisées sont*** absentes de la plupart des essais cliniques, ***ce qui signifie que leur réponse au traitement est souvent inconnue***[7];	C. considérant que les personnes ***en parcours de transition sexuelle ou ayant terminé cette transition sont logiquement*** absentes de la plupart des essais cliniques, ***notamment en raison du manque de representativité, comme pour de nombreux segments de la population qui présentent des spécificités médicales;***
[7] Brotto, L.A. et Galea, L.A.M., «Gender inclusivity in women's health research» [Inclusivité de genre dans la recherche en matière de santé des femmes], BJOG, vol. 129, no 12, 2022, https://doi.org/10.1111%2F1471-0528.17231.	

Or. fr

Amendement 60
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les personnes transgenres et les communautés marginalisées sont absentes de la plupart des essais cliniques, ce qui signifie que leur réponse au traitement est souvent inconnue[7];	C. considérant que les personnes transgenres et les communautés marginalisées***, comme les minorités ethniques et les femmes handicapées,*** sont absentes ***ou exclues de manière disproportionnée*** de la plupart des essais cliniques, ce qui signifie que leur réponse au traitement est souvent inconnue[7];
[7] Brotto, L.A. et Galea, L.A.M., «Gender inclusivity in women's health research» [Inclusivité de genre dans la recherche en matière de santé des femmes], BJOG, vol. 129, nº 12, 2022, https://doi.org/10.1111%2F1471-0528.17231.	[7] Brotto, L.A. et Galea, L.A.M., «Gender inclusivity in women's health research» [Inclusivité de genre dans la recherche en matière de santé des femmes], BJOG, vol. 129, nº 12, 2022, https://doi.org/10.1111%2F1471-0528.17231.

Or. en

Amendement 61
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les personnes transgenres et les communautés marginalisées sont absentes de la plupart des essais cliniques, ce qui signifie que leur réponse au traitement est souvent inconnue[7];	C. considérant que les personnes transgenres***, non binaires*** et ***intersexuées ainsi que*** les communautés marginalisées sont absentes de la plupart des essais cliniques, ce qui signifie que leur réponse au traitement est souvent inconnue[7];
[7] Brotto, L.A. et Galea, L.A.M., «Gender inclusivity in women's health research» [Inclusivité de genre dans la recherche en matière de santé des femmes], BJOG, vol. 129, nº 12, 2022, https://doi.org/10.1111%2F1471-0528.17231.	[7] Brotto, L.A. et Galea, L.A.M., «Gender inclusivity in women's health research» [Inclusivité de genre dans la recherche en matière de santé des femmes], BJOG, vol. 129, nº 12, 2022, https://doi.org/10.1111%2F1471-0528.17231.

Or. en

Amendement 62
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que ***les personnes transgenres et les communautés marginalisées sont absentes de*** la plupart des essais cliniques, ce qui signifie que leur réponse au traitement est souvent inconnue[7];	C. considérant que ***certaines catégories de patients sont sous-représentées dans*** la plupart des essais cliniques, ce qui signifie que leur réponse au traitement est souvent inconnue[7];
[7] Brotto, L.A. et Galea, L.A.M., «Gender inclusivity in women's health research» [Inclusivité de genre dans la recherche en matière de santé des femmes], BJOG, vol. 129, nº 12, 2022, https://doi.org/10.1111%2F1471-0528.17231.	[7] Brotto, L.A. et Galea, L.A.M., «Gender inclusivity in women's health research» [Inclusivité de genre dans la recherche en matière de santé des femmes], BJOG, vol. 129, nº 12, 2022, https://doi.org/10.1111%2F1471-0528.17231.

Or. en

Amendement 63
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que la pauvreté et l'exclusion sociale ont un effet significatif sur les résultats en matière de santé et l'accès aux soins de santé, et qu'elles touchent de manière disproportionnée et intersectionnelle les femmes, en particulier les femmes handicapées, les jeunes mères et les mères célibataires, les femmes âgées, les femmes de couleur, les

femmes migrantes, les femmes vivant dans des régions rurales et isolées, la communauté LGBTIQ+, les femmes sans domicile et celles qui occupent un emploi informel ou précaire; que les inégalités en matière de revenus, de responsabilités familiales non rémunérées et d'emploi contribuent à accroître le risque de pauvreté des femmes et, par conséquent, à mettre en péril leur santé;

Or. en

Amendement 64
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que l'inégalité d'accès aux services de santé dans l'Union, en particulier dans les zones rurales, éloignées, montagneuses, insulaires et ultrapériphériques, constitue un obstacle important au diagnostic et au traitement en temps utile des affections sexospécifiques, y compris l'endométriose, les maladies cardiovasculaires et certains cancers; que la longueur des trajets, l'insuffisance des transports publics et la disponibilité limitée des services de soins de santé spécialisés affectent les femmes de manière disproportionnée et accentuent les inégalités existantes en matière de santé;

Or. en

Amendement 65
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que les femmes sont confrontées à des obstacles financiers plus importants que les hommes pour accéder aux services de santé; que ces obstacles sont encore plus importants pour les groupes marginalisés en raison des salaires inférieurs, des emplois précaires, des responsabilités familiales non rémunérées et de l'instabilité du logement, autant de facteurs qui limitent l'accès aux soins de santé rapide, abordable et de qualité élevée, ce qui entraîne une détérioration de l'état de santé des femmes;

Or. en

Amendement 66
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que les femmes dans l'Union vivent plus longtemps que les hommes, mais passent une plus grande partie de ces années supplémentaires en mauvaise santé, une disparité appelée «écart d'espérance de vie en bonne santé»; que les femmes âgées représentent la majorité des résidents des établissements de soins de longue durée, que nombre d'entre elles souffrent de maladies invalidantes causées par la perte de la mémoire et qu'elles ont souvent un accès insuffisant au traitement des symptômes et des maladies chroniques, ce qui affecte démesurément leur santé et leur bien-être en général;

Or. en

Amendement 67
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant qu'une rémunération équitable et décente est essentielle à l'indépendance économique des femmes et leur permet d'échapper à des situations de violence domestique; que pour combler l'écart de rémunération, de pension et de prise en charge des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes, il faut des mesures législatives et politiques ainsi qu'un changement d'attitude de la société, soutenu par des initiatives de communication et d'éducation fondées sur des données;

Or. en

Amendement 68
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que 72 % des études sur les essais cliniques ne fournissent pas de données ventilées par sexe et par genre[8];	D. considérant que 72 % des études sur les essais cliniques ne fournissent pas de données ventilées par sexe et par genre[8]***, ce qui compromet la capacité des systèmes de santé à fournir à tous les patients des traitements sûrs, efficaces et scientifiquement fondés***; ***que cette situation empêche de comprendre***

pleinement la charge de morbidité sexospécifique, la réponse thérapeutique et la sécurité sur un grand nombre de pathologies touchant les femmes;

[8] Étude Care4Everybody, «Mind the Gap: Costs, consequences and correction of sex and gender inequality in medicine» [Combler le fossé: coûts, conséquences et correction des inégalités liées au sexe et au genre dans le milieu médical] (2023), https://www.care4everybody.org/wp-content/uploads/2023/12/Mind-the-Gap-Costs-Consequences-and-Correction-of-Gender-Inequality-in-Medicine.pdf.

Or. en

Amendement 69
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que 72 % des études sur les essais cliniques ne fournissent pas de données ventilées par sexe et par genre[8];	D. considérant que 72 % des études sur les essais cliniques ne fournissent pas de données ventilées par sexe et par genre[8]; ***considérant que les orientations sexuelles et les constructions individuelles, y compris temporaires, de genre n'ont pas de valeur ajoutée dans les essais cliniques sauf à considérer les éventuels impacts de troubles endocriniens et psychologiques***

[8] Étude Care4Everybody, «Mind the Gap: Costs, consequences and correction of sex and gender inequality in medicine» [Combler le fossé: coûts, conséquences et correction des inégalités liées au sexe et au genre dans le milieu médical] (2023), https://www.care4everybody.org/wp-content/uploads/2023/12/Mind-the-Gap-Costs-Consequences-and-Correction-of-

[8] Étude Care4Everybody, «Mind the Gap: Costs, consequences and correction of sex and gender inequality in medicine» [Combler le fossé: coûts, conséquences et correction des inégalités liées au sexe et au genre dans le milieu médical] (2023), https://www.care4everybody.org/wp-content/uploads/2023/12/Mind-the-Gap-Costs-Consequences-and-Correction-of-

Gender-Inequality-in-Medicine.pdf.	Gender-Inequality-in-Medicine.pdf.

Or. fr

Amendement 70
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que 72 % des études sur les essais cliniques ne fournissent pas de données ventilées par sexe et par genre[8];	D. considérant que 72 % des études sur les essais cliniques ne fournissent pas de données ventilées par sexe et par genre[8]; ***que l'absence de données médicales ventilées selon le sexe et le genre limite le développement d'interventions médicales équitables et personnalisées;***
[8] Étude Care4Everybody, «Mind the Gap: Costs, consequences and correction of sex and gender inequality in medicine» [Combler le fossé: coûts, conséquences et correction des inégalités liées au sexe et au genre dans le milieu médical] (2023), https://www.care4everybody.org/wp-content/uploads/2023/12/Mind-the-Gap-Costs-Consequences-and-Correction-of-Gender-Inequality-in-Medicine.pdf.	[8] Étude Care4Everybody, «Mind the Gap: Costs, consequences and correction of sex and gender inequality in medicine» [Combler le fossé: coûts, conséquences et correction des inégalités liées au sexe et au genre dans le milieu médical] (2023), https://www.care4everybody.org/wp-content/uploads/2023/12/Mind-the-Gap-Costs-Consequences-and-Correction-of-Gender-Inequality-in-Medicine.pdf.

Or. ro

Amendement 71
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que 72 % des études sur les essais cliniques ne fournissent pas	D. considérant que 72 % des études sur les essais cliniques ne fournissent pas

de données ventilées par sexe et par genre[8];	de données ventilées par sexe et par genre[8]; ***que, dans le cas des maladies touchant les femmes, cela limite considérablement la compréhension des facteurs qui les influencent et la réponse à leur traitement;***
[8] Étude Care4Everybody, «Mind the Gap: Costs, consequences and correction of sex and gender inequality inmedicine» [Combler le fossé: coûts, conséquences et correction des inégalités liées au sexe et au genre dans le milieu médical] (2023), https://www.care4everybody.org/wp-content/uploads/2023/12/Mind-the-Gap-Costs-Consequences-and-Correction-of-Gender-Inequality-in-Medicine.pdf.	[8] Étude Care4Everybody, «Mind the Gap: Costs, consequences and correction of sex and gender inequality inmedicine» [Combler le fossé: coûts, conséquences et correction des inégalités liées au sexe et au genre dans le milieu médical] (2023), https://www.care4everybody.org/wp-content/uploads/2023/12/Mind-the-Gap-Costs-Consequences-and-Correction-of-Gender-Inequality-in-Medicine.pdf.
	Or. pl

Amendement 72
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que 72 % des études sur les essais cliniques ***ne fournissent pas de*** données ventilées par sexe et par genre[8];	D. considérant que 72 % des études sur les essais cliniques ***s'abstiennent de communiquer et de publier des*** données ventilées par sexe et par genre[8];
[8] Étude Care4Everybody, «Mind the Gap: Costs, consequences and correction of sex and gender inequality in medicine» [Combler le fossé: coûts, conséquences et correction des inégalités liées au sexe et au genre dans le milieu médical] (2023), https://www.care4everybody.org/wp-content/uploads/2023/12/Mind-the-Gap-Costs-Consequences-and-Correction-of-Gender-Inequality-in-Medicine.pdf.	[8] Étude Care4Everybody, «Mind the Gap: Costs, consequences and correction of sex and gender inequality in medicine» [Combler le fossé: coûts, conséquences et correction des inégalités liées au sexe et au genre dans le milieu médical] (2023), https://www.care4everybody.org/wp-content/uploads/2023/12/Mind-the-Gap-Costs-Consequences-and-Correction-of-Gender-Inequality-in-Medicine.pdf.
	Or. en

Amendement 73
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que 72 % des études sur les essais cliniques ne fournissent pas de données ventilées par sexe ***et par genre***[8];	D. considérant que 72 % des études sur les essais cliniques ne fournissent pas de données ventilées par sexe[8];
[8] Étude Care4Everybody, «Mind the Gap: Costs, consequences and correction of sex and gender inequality in medicine» [Combler le fossé: coûts, conséquences et correction des inégalités liées au sexe et au genre dans le milieu médical] (2023), https://www.care4everybody.org/wp-content/uploads/2023/12/Mind-the-Gap-Costs-Consequences-and-Correction-of-Gender-Inequality-in-Medicine.pdf.	[8] Étude Care4Everybody, «Mind the Gap: Costs, consequences and correction of sex and gender inequality in medicine» [Combler le fossé: coûts, conséquences et correction des inégalités liées au sexe et au genre dans le milieu médical] (2023), https://www.care4everybody.org/wp-content/uploads/2023/12/Mind-the-Gap-Costs-Consequences-and-Correction-of-Gender-Inequality-in-Medicine.pdf.

Or. en

Amendement 74
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que les transitions reproductives et hormonales telles que les menstruations, la grossesse et la ménopause ont un effet important sur le bien-être physique, mental et social des femmes tout au long de leur vie; que ces affections sont souvent stigmatisées, mal comprises ou insuffisamment prises en compte dans les systèmes de santé, sur le

lieu de travail et dans l'éducation;

Or. en

Amendement 75
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que les professions très féminisées, notamment dans les secteurs des soins, du commerce de détail, du nettoyage, des soins à domicile et des services, exposent démesurément les femmes à des contraintes physiques et psychosociales répétées, ce qui entraîne une détérioration prématurée de leur santé, des troubles musculo-squelettiques, des douleurs chroniques et des risques accrus pour la santé mentale;

Or. en

Amendement 76
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que l'absence de collecte systématique de données et l'insuffisance de données ventilées sur la santé sexuelle et génésique rendent difficiles l'élaboration de politiques efficaces et la lutte contre les inégalités, en particulier pour les femmes en situation de vulnérabilité;

Or. en

Amendement 77
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que les normes de santé et de sécurité au travail, y compris les critères liés à la pénibilité et à l'exposition aux risques, ont toujours été conçues en fonction de modèles de professions et de carrières exercées principalement par des hommes, ce qui se traduit par une méconnaissance des atteintes à la santé liées au travail féminisé et par une protection insuffisante des travailleuses;

Or. en

Amendement 78
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que la surreprésentation des femmes dans les emplois précaires, fragmentés ou à temps partiel limite leur accès effectif aux services de médecine du travail, aux mesures de prévention et au suivi médical, ce qui renforce les inégalités de genre en matière de santé;

Or. en

Amendement 79
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la capacité des individus à exercer leurs droits en matière de santé, de sexualité et de procréation doit être garantie afin de parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 80
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que ***la capacité des individus à exercer leurs*** droits en matière ***de santé,*** de sexualité et de procréation ***doit être garantie afin de parvenir à*** l'égalité entre les hommes et les femmes;	E. considérant que ***l'accès total, effectif et universel à la santé et aux*** droits en matière de sexualité et de procréation***, y compris une éducation sexuelle et relationnelle complète et scientifiquement fondée, une contraception abordable et de haute qualité, des soins en matière de fertilité et des services d'avortement sûrs et légaux, est un pilier fondamental de*** l'égalité entre les hommes et les femmes***, de la justice sociale, de l'intégrité corporelle, de la protection de la vie privée et de l'autonomie personnelle, et qu'il est essentiel pour garantir la dignité et la santé des femmes et des filles ainsi que leur participation sur un pied d'égalité à tous les domaines de la vie***;

Or. en

Amendement 81
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la capacité des individus à ***exercer*** leurs droits en matière ***de santé,*** de sexualité et de procréation doit être garantie afin de parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes;	E. considérant que la capacité des individus à ***disposer de leur santé et de*** leurs droits en matière de sexualité et de procréation doit être garantie afin de parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes; ***que certaines catégories de la population, notamment les personnes en situation de précarité, celles résidant dans les territoires d'outre-mer ou dans les zones rurales, se heurtent encore à des obstacles importants dans l'accès à des soins de santé de qualité;***

Or. en

Amendement 82
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la capacité des individus à ***exercer*** leurs droits en matière ***de santé,*** de sexualité et de procréation doit ***être garantie afin de*** parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes;	E. considérant que la capacité des individus à ***disposer de leur santé et de*** leurs droits en matière de sexualité et de procréation ***est essentielle pour garantir les droits fondamentaux,*** parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes ***et veiller à l'autonomie corporelle***;

Or. en

Amendement 83
Hanna Gedin, Carolina Morace, Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Irene Montero

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la capacité des individus à ***exercer*** leurs droits en matière ***de santé,*** de sexualité et de procréation doit être garantie afin de parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes;	E. considérant que la capacité des individus à ***disposer pleinement de leur santé et de*** leurs droits en matière de sexualité et de procréation doit être garantie afin de parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes;

Or. en

Amendement 84
Judita Laššáková, Ondřej Dostál, Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que ***la capacité des individus à exercer leurs droits en matière*** de santé***, de sexualité et de procréation doit être garantie afin de parvenir à l'égalité entre les hommes et les*** femmes;	E. considérant que ***l'accès à des soins*** de santé ***génésique appropriés est un facteur déterminant pour la santé des*** femmes;

Or. en

Amendement 85
Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Elisabeth Dieringer

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que, pour parvenir à une égalité effective dans le domaine de la santé des femmes, il est essentiel d'aborder spécifiquement les aspects inhérents à leur condition biologique, en particulier la santé gynécologique, y compris la grossesse et son évolution, ainsi que de renforcer la prévention, le

diagnostic précoce et le traitement approprié des maladies qui touchent spécifiquement les femmes ou dont la prévalence est plus élevée chez elles, comme l'endométriose, le cancer du sein, de l'ovaire et du col de l'utérus, les affections liées à la ménopause et l'ostéoporose, entre autres;

Or. en

Amendement 86
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation comprennent l'accès à des services de contraception, à des soins en matière d'avortement sûrs et légaux, à des traitements de fertilité, à des informations scientifiquement fondées, à une éducation sexuelle et relationnelle adaptée à l'âge, ainsi qu'à des soins obstétriques et gynécologiques de qualité; qu'en dépit de certains progrès, dans la pratique, ces services et l'accès à ces informations restent en partie indisponibles dans certains États membres;

Or. en

Amendement 87
Emma Rafowicz, Cecilia Strada, Christophe Clergeau

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

E bis. considérant que les infections sexuellement transmissibles (IST) continuent de progresser dans l'Union alors que des obstacles importants aux mesures de prévention et aux tests, ainsi qu'un manque de données, entravent les efforts déployés pour enrayer les épidémies de chlamydiose, de blennorragie et de syphilis[1 bis];

[1 bis] Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), Monitoring of the responses to sexually transmitted infection epidemics in EU/EEA countries, 2024, Stockholm, 2025, https://www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/documents/Monitoring-of-responses-to-STIs-in-EU-EEA-2024.pdf.

Or. en

Amendement 88
Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Elisabeth Dieringer

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E ter. considérant que des maladies comme l'ostéoporose, la migraine et certains types de cancer sont clairement liées aux processus hormonaux, ce qui nécessite l'adoption de protocoles spécifiques adaptés aux femmes;

Or. en

Amendement 89
Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Elisabeth Dieringer

Proposition de résolution
Considérant E quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E quater. considérant que le consentement éclairé constitue une exigence fondamentale et une condition préalable éthique et juridique essentielle pour toute intervention médicale, y compris l'obligation de fournir des informations claires, précises et complètes sur le mode d'utilisation du médicament ou de la procédure médicale en question, son mécanisme d'action, les risques associés et les effets secondaires potentiels;

Or. en

Amendement 90
Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Elisabeth Dieringer

Proposition de résolution
Considérant E quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E quinquies. considérant qu'un discours dominant présente la maternité et la fécondité comme des réalités à combattre et présente la contraception comme une condition préalable à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes;

Or. en

Amendement 91
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que plus de 20 millions de femmes[9] dans l'Union n'ont	***supprimé***

toujours pas accès à un avortement sûr et légal, étant donné que plusieurs États membres maintiennent des obstacles réglementaires et procéduraux préjudiciables;

[9] Ce chiffre s'appuie sur le nombre de femmes vivant en Pologne et à Malte, qui n'ont pas accès à l'avortement en raison de la législation restrictive de leur pays de résidence et des limitations imposées dans d'autres États membres.

Or. fr

Amendement 92
Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Elisabeth Dieringer

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que plus de 20 millions de femmes[9] dans l'Union n'ont toujours pas accès à un avortement sûr et légal, étant donné que plusieurs États membres maintiennent des obstacles réglementaires et procéduraux préjudiciables;	***supprimé***

[9] Ce chiffre s'appuie sur le nombre de femmes vivant en Pologne et à Malte, qui n'ont pas accès à l'avortement en raison de la législation restrictive de leur pays de résidence et des limitations imposées dans d'autres États membres.

Or. en

Amendement 93
Judita Laššáková, Ondřej Dostál, Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que plus de 20 millions de femmes[9] dans l'Union n'ont toujours pas accès à un avortement sûr et légal, étant donné que plusieurs États membres maintiennent des obstacles réglementaires et procéduraux préjudiciables;	***supprimé***
[9] Ce chiffre s'appuie sur le nombre de femmes vivant en Pologne et à Malte, qui n'ont pas accès à l'avortement en raison de la législation restrictive de leur pays de résidence et des limitations imposées dans d'autres États membres.	

Or. en

Amendement 94
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que plus de 20 millions de femmes[9] dans l'Union n'ont toujours pas accès à un avortement sûr et légal, étant donné que plusieurs États membres maintiennent des obstacles réglementaires et procéduraux préjudiciables;	F. considérant que plus de 20 millions de femmes[9] dans l'Union n'ont toujours pas accès à un avortement sûr et légal, étant donné que plusieurs États membres maintiennent des obstacles réglementaires et procéduraux préjudiciables ***et discriminatoires***;
[9] Ce chiffre s'appuie sur le nombre de femmes vivant en Pologne et à Malte, qui n'ont pas accès à l'avortement en raison de la législation restrictive de leur pays de résidence et des limitations imposées dans d'autres États membres.	[9] Ce chiffre s'appuie sur le nombre de femmes vivant en Pologne et à Malte, qui n'ont pas accès à l'avortement en raison de la législation restrictive de leur pays de résidence et des limitations imposées dans d'autres États membres.

Or. en

Amendement 95
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que la violence sexiste, sous toutes ses formes, y compris la violence physique, sexuelle, psychologique et économique, la mutilation génitale féminine et sa médicalisation, constitue une violation grave des droits fondamentaux et un problème majeur de santé publique, avec des répercussions profondes et durables sur la santé physique, mentale, sexuelle et génésique des femmes, et qu'elle augmente le risque de maladie chronique, de dépression, d'anxiété et de trouble de stress post-traumatique;

Or. en

Amendement 96
Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Elisabeth Dieringer

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant qu'il n'existe pas de possibilités suffisantes de recherche dans les domaines prénatal et périnatal et que cette recherche est actuellement insuffisamment développée ou avancée, ce qui ne permet pas d'en profiter pleinement pour améliorer la santé de la mère et de l'enfant;

Or. en

Amendement 97
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que l'éducation complète à la sexualité est essentielle pour promouvoir le consentement, la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, prévenir la violence sexiste et lutter contre la désinformation et la stigmatisation, mais qu'elle n'est pas encore universellement accessible dans l'Union;

Or. en

Amendement 98
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que l'initiative citoyenne européenne intitulée «My Voice, My Choice» constituait un appel direct de la part des citoyens de l'Union pour que celle-ci garantisse l'accès universel à un avortement légal et sans risque, dans le respect de la répartition des compétences en vertu des traités;

Or. en

Amendement 99

Judita Laššáková, Ondřej Dostál, Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que l'accès aux services de santé génésique varie considérablement d'un État membre à l'autre en raison de cadres juridiques, éthiques et culturels différents, qui relèvent des compétences nationales;

Or. en

Amendement 100
Hanna Gedin, Carolina Morace, Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Irene Montero

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que l'existence et la réalité de la violence en milieu obstétrique et gynécologique dans l'ensemble de l'Union sont de plus en plus reconnues;

Or. en

Amendement 101
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F ter. considérant qu'un certain nombre de facteurs et d'inégalités socio-économiques augmentent l'exposition des femmes à la violence sexiste, ce qui

aggrave les disparités sociales, économiques et sanitaires existantes;

Or. en

Amendement 102
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F ter. considérant que la Commission, dans sa stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025, s'est engagée à publier une recommandation sur la prévention des pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles;

Or. en

Amendement 103
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant F quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F quater. considérant que les violences obstétricales et gynécologiques, y compris la violence verbale, la discrimination et les procédures non consensuelles pendant la grossesse, l'accouchement et les soins liés à l'avortement, constituent une violation des droits et de la dignité des femmes;

Or. en

Amendement 104
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant F quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F quinquies. considérant que les femmes handicapées continuent d'être soumises à des interventions et à des traitements médicaux inutiles ou non consensuels, y compris la stérilisation forcée, qui reste une réalité dans certaines parties de l'Union et n'a pas été explicitement interdite dans la directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, en dépit des appels répétés d'organisations de la société civile en faveur de son interdiction;

Or. en

Amendement 105
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant F sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F sexies. considérant que les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par une série de maladies chroniques et sexospécifiques, notamment l'endométriose, le syndrome des ovaires polykystiques (SOPK), les fibromes, le trouble dysphorique prémenstruel (TDPM), les douleurs pelviennes chroniques, l'ostéoporose et les

maladies auto-immunes, qui restent insuffisamment étudiées, peu diagnostiquées et souvent minimisées dans la pratique clinique; que les professionnels de la santé ne sont toujours pas sensibilisés aux pathologies spécifiques aux femmes;

Or. en

Amendement 106
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant F septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F septies. considérant que les troubles musculo-squelettiques tels que l'arthrite rhumatoïde, le lupus, l'ostéoarthrite, la goutte et les douleurs dorsales affectent les femmes de manière disproportionnée[1 bis] et que leurs symptômes sont souvent ignorés ou peuvent se présenter différemment des symptômes «classiques», ce qui entraîne des erreurs ou des retards de diagnostic importants par rapport aux hommes[1 ter];

[1 bis] Woolf, Anthony D, et Pfleger, Bruce, «Burden of major musculoskeletal conditions», Bulletin of the World Health Organization, vol. 81(9), 2003, p. 646-656.

[1 ter] Jovani, V., Blasco-Blasco, M., Pascual, E., e.a., «Challenges to conquer from the gender perspective in medicine: The case of spondyloarthritis», PLoS ONE, 13(10), 2018, https://doi.org/10.1371/journal.pone.0205751.

Or. en

Amendement 107
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que l'endométriose est une maladie chronique qui touche 10 à 15 % des femmes en âge de procréer[10];	G. considérant que l'endométriose est une maladie chronique qui touche 10 à 15 % des femmes en âge de procréer[10] ***et peut provoquer des symptômes tels que des douleurs intenses, de la fatigue et des saignements abondants, qui entraînent un coût annuel en congés de maladie estimé à 30 milliards d'euros dans l'Union***;
[10] Becker, K., Heinemann, K., Imthurn, B. Marions, L. Moehner, S. et al., «Real world data on symptomology and diagnostic approaches of 27,840 women living with endometriosis» [Données réelles sur la symptomatologie et les approches diagnostiques chez 27 840 femmes atteintes d'endométriose], Scientific Reports, vol. 11, nº 20404, 2021, https://doi.org/10.1038/s41598-021-99681-3; Eder, C. et Roomaney R., «Transgender and non-binary people's perception of their healthcare in relation to their endometriosis» [Perception des soins de santé par les personnes transgenres et non binaires en lien avec leur endométriose], International Journal of Transgender Health, vol. 25, nº 4, 2025, 911-925, https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/13591053241266249.	[10] Becker, K., Heinemann, K., Imthurn, B. Marions, L. Moehner, S. et al., «Real world data on symptomology and diagnostic approaches of 27,840 women living with endometriosis» [Données réelles sur la symptomatologie et les approches diagnostiques chez 27 840 femmes atteintes d'endométriose], Scientific Reports, vol. 11, nº 20404, 2021, https://doi.org/10.1038/s41598-021-99681-3; Eder, C. et Roomaney R., «Transgender and non-binary people's perception of their healthcare in relation to their endometriosis» [Perception des soins de santé par les personnes transgenres et non binaires en lien avec leur endométriose], International Journal of Transgender Health, vol. 25, nº 4, 2025, 911-925, https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/13591053241266249.

Or. en

Amendement 108
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que l'endométriose est une maladie chronique qui touche 10 à 15 % des femmes en âge de procréer[10];	G. considérant que l'endométriose est une maladie chronique qui touche 10 à 15 % des femmes en âge de procréer[10]; ***qu'elle entraîne des symptômes incapacitants et peut avoir des conséquences sur la fertilité mais aussi la santé mentale;***
[10] Becker, K., Heinemann, K., Imthurn, B. Marions, L. Moehner, S. et al., «Real world data on symptomology and diagnostic approaches of 27,840 women living with endometriosis» [Données réelles sur la symptomatologie et les approches diagnostiques chez 27 840 femmes atteintes d'endométriose], Scientific Reports, vol. 11, nº 20404, 2021, https://doi.org/10.1038/s41598-021-99681-3; Eder, C. et Roomaney R., «Transgender and non-binary people's perception of their healthcare in relation to their endometriosis» [Perception des soins de santé par les personnes transgenres et non binaires en lien avec leur endométriose], International Journal of Transgender Health, vol. 25, nº 4, 2025, 911-925, https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/13591053241266249.	[10] Becker, K., Heinemann, K., Imthurn, B. Marions, L. Moehner, S. et al., «Real world data on symptomology and diagnostic approaches of 27,840 women living with endometriosis» [Données réelles sur la symptomatologie et les approches diagnostiques chez 27 840 femmes atteintes d'endométriose], Scientific Reports, vol. 11, nº 20404, 2021, https://doi.org/10.1038/s41598-021-99681-3; Eder, C. et Roomaney R., «Transgender and non-binary people's perception of their healthcare in relation to their endometriosis» [Perception des soins de santé par les personnes transgenres et non binaires en lien avec leur endométriose], International Journal of Transgender Health, vol. 25, nº 4, 2025, 911-925, https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/13591053241266249.

Or. fr

Amendement 109
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que, malgré la prévalence de l'endométriose, il faut en	H. considérant que, malgré la prévalence de l'endométriose, il faut en

moyenne 6 à 10 ans pour la diagnostiquer;	moyenne 6 à 10 ans pour la diagnostiquer; ***qu'un diagnostic tardif de cette maladie entraîne une souffrance prolongée, une qualité de vie réduite et des coûts socio-économiques accrus, notamment une perte de productivité et une pression accrue sur les systèmes de santé; qu'un diagnostic précoce et un traitement approprié peuvent améliorer considérablement les résultats en matière de santé;***

Or. en

Amendement 110
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que, malgré la prévalence de l'endométriose, il faut en moyenne 6 à 10 ans pour la diagnostiquer;	H. considérant que, malgré la prévalence de l'endométriose, il faut en moyenne 6 à 10 ans pour la diagnostiquer; ***qu'il est impératif que la recherche médicale et les essais cliniques améliorent la précision du diagnostic et l'efficacité des traitements afin de réduire cette période, de soutenir les femmes concernées et de limiter les effets à long terme de l'endométriose;***

Or. ro

Amendement 111
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que d'importantes disparités entre les sexes et les âges

persistent dans le diagnostic des maladies, les femmes et les enfants étant confrontés à des temps d'attente nettement plus longs pour obtenir un diagnostic précis que les hommes et les adultes; que les données de l'enquête montrent que les femmes atteintes de maladies rares attendent en moyenne 5,4 ans pour recevoir un diagnostic, contre 3,7 ans pour les hommes[1 bis]; que les femmes sont souvent mal diagnostiquées parce que les symptômes sexospécifiques ne sont pas suffisamment reconnus et parce que les médicaments principalement testés sur les hommes peuvent être moins efficaces sur les femmes ou provoquer chez celles-ci des effets secondaires qui masquent l'affection initiale, ce qui conduit à des conclusions inexactes et à un risque accru de traitement inadéquat ou préjudiciable;

*[1 bis] **EURORDIS-Rare Diseases Europe, «Major survey reveals lengthy diagnostic delays for rare disease patients», 2024, https://www.eurordis.org/survey-reveals-lengthy-diagnostic-delays/#.***

Or. en

Amendement 112
Emma Rafowicz, Cecilia Strada, Christophe Clergeau

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que le syndrome des ovaires polykystiques (SOPK) est un trouble endocrinien courant qui touche environ 11 à 13 % des femmes dans le monde[1 bis] et qui a des répercussions importantes sur la fertilité et la santé métabolique à long terme; que jusqu'à 70 % des femmes touchées ne sont pas diagnostiquées et qu'il n'existe

actuellement aucun traitement approuvé qui s'attaque aux causes profondes de la maladie en raison d'une compréhension limitée de ses mécanismes sous-jacents;

[1 bis] ***Gao, X., Zhao, S., Du, Y., e.a., «Data-driven subtypes of polycystic ovary syndrome and their association with clinical outcomes», Nature Medicine, 31, 2025, p. 4214-4224, https://doi.org/10.1038/s41591-025-03984-1.***

Or. en

Amendement 113
Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Elisabeth Dieringer

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que la migraine touche les femmes de manière disproportionnée, qu'elle constitue l'une des principales causes d'invalidité dans les populations en âge de travailler et qu'elle continue d'être sous-diagnostiquée et traitée de manière inadéquate dans de nombreux systèmes de santé;

Or. en

Amendement 114
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que le retard de diagnostic de l'endométriose est

systémique et reflète un biais structurel dans les soins de santé;

Or. en

Amendement 115
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que 85 % des femmes présentent des symptômes de ménopause et que, d'ici à 2030, on estime à 1,2 milliard le nombre de femmes qui connaîtront la ménopause dans le monde[11];	I. considérant que 85 % des femmes présentent des symptômes ***de préménopause et*** de ménopause et que, d'ici à 2030, on estime à 1,2 milliard le nombre de femmes qui connaîtront la ménopause dans le monde[11]; ***considérant que ces symptômes vont largement au-delà des symptômes habituellement reconnus et que les femmes elles-mêmes et les médecins manquent d'information sur le bouleversement majeur que représente cette phase naturelle mais perturbante de la vie des femmes;***
[11] Davaki, K., étude demandée par la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres du Parlement européen, «Gender Inequalities in Medical Research, Drug Development and Access to Care» [Inégalités de genre dans la recherche médicale, le développement de médicaments et l'accès aux soins], département thématique des citoyens, de l'égalité et de la culture, direction générale des droits des citoyens, de la justice et des affaires institutionnelles, Parlement européen, 2025, p. 86, https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2025/778519/IUST_STU(2025)778519_EN.pdf.	[11] Davaki, K., étude demandée par la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres du Parlement européen, «Gender Inequalities in Medical Research, Drug Development and Access to Care» [Inégalités de genre dans la recherche médicale, le développement de médicaments et l'accès aux soins], département thématique des citoyens, de l'égalité et de la culture, direction générale des droits des citoyens, de la justice et des affaires institutionnelles, Parlement européen, 2025, p. 86, https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2025/778519/IUST_STU(2025)778519_EN.pdf.

Or. fr

Amendement 116
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que 85 % des femmes présentent des symptômes de ménopause et que, d'ici à 2030, on estime à 1,2 milliard le nombre de femmes qui connaîtront la ménopause dans le monde[11];	I. considérant que 85 % des femmes présentent des symptômes de ménopause et ***que la majorité des femmes touchées par la ménopause déclarent que cela a des effets négatifs sur leurs moyens de subsistance;*** que, d'ici à 2030, on estime à 1,2 milliard le nombre de femmes qui connaîtront la ménopause dans le monde[11];
[11] Davaki, K., Étude demandée par la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres du Parlement européen, «Gender Inequalities in Medical Research, Drug Development and Access to Care» [Inégalités de genre dans la recherche médicale, le développement de médicaments et l'accès aux soins], département thématique des citoyens, de l'égalité et de la culture, direction générale des droits des citoyens, de la justice et des affaires institutionnelles, Parlement européen, 2025, p. 86, https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2025/778519/IUST_STU(2025)778519_EN.pdf.	[11] Davaki, K., Étude demandée par la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres du Parlement européen, «Gender Inequalities in Medical Research, Drug Development and Access to Care» [Inégalités de genre dans la recherche médicale, le développement de médicaments et l'accès aux soins], département thématique des citoyens, de l'égalité et de la culture, direction générale des droits des citoyens, de la justice et des affaires institutionnelles, Parlement européen, 2025, p. 86, https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2025/778519/IUST_STU(2025)778519_EN.pdf.

Or. en

Amendement 117
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que la ménopause et la périménopause restent insuffisamment reconnues comme des problèmes sanitaires et sociaux majeurs, les symptômes associés étant largement ignorés, ce qui conduit à un accès inégal aux soins spécialisés et scientifiquement fondés, à une disponibilité inégale des hormonothérapies, à des aménagements inadéquats sur le lieu de travail et à des conséquences négatives sur la participation des femmes à la vie professionnelle;

Or. en

Amendement 118
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que l'absence de prise en charge adéquate de la ménopause contribue à la stigmatisation, à la discrimination au travail et à la détérioration de la qualité de vie, avec des conséquences directes sur l'indépendance économique et la participation sociale;

Or. en

Amendement 119
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que 85 % des femmes présentent des symptômes de ménopause[1 bis] qui peuvent perturber considérablement leur santé physique et mentale, leur qualité de vie et leur participation au marché du travail;
	[1 bis] Davaki, K., Étude demandée par la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres du Parlement européen, «Gender Inequalities in Medical Research, Drug Development and Access to Care», département thématique des citoyens, de l'égalité et de la culture, direction générale des droits des citoyens, de la justice et des affaires institutionnelles, Parlement européen, 2025, https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2025/778519/IUST_STU(2025)778519_EN.pdf.

Or. en

Amendement 120
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant qu'au niveau mondial, une personne sur six est confrontée à l'infertilité[1 bis], les femmes étant touchées de manière disproportionnée par la stigmatisation sociale[1 ter] et le fardeau physique du traitement;
	[1 bis] Organisation mondiale de la santé, Fiche d'information sur l'infertilité, 2025, https://www.who.int/fr/news-room/fact-

sheets/detail/infertility.

[1 ter] Xie, Y., Ren, Y., Niu, C., Zheng, Y., Yu, P., Li, L., «The impact of stigma on mental health and quality of life of infertile women: A systematic review», Front Psychol, 2023, https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC9869765/?utm_source=chatgpt.com.

Or. en

Amendement 121
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant I ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I ter. considérant qu'au niveau mondial, une personne sur six, soit environ 25 millions de citoyens de l'Union, est confrontée à l'infertilité, les femmes étant démesurément touchées par la stigmatisation sociale et le fardeau physique du traitement;

Or. en

Amendement 122
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que le cancer est la deuxième cause de décès dans l'Union et que le taux de mortalité des hommes est plus élevé que celui des femmes[12];	J. considérant que le cancer est la deuxième cause de décès dans l'Union et que le taux de mortalité des hommes est plus élevé que celui des femmes[12]; ***que les programmes de prévention et de dépistage ne tiennent pas toujours compte des***

facteurs biologiques, comportementaux, socio-économiques et liés à l'accès aux soins de santé, ni des différences liées au sexe et au genre, ce qui peut conduire à une détection tardive de certains types de cancer;

[12]Eurostat, Statistics Explained, «Cancer statistics» [Statistiques sur le cancer], données extraites en mars 2024, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Cancer_statistics.

[12]Eurostat, Statistics Explained, «Cancer statistics» [Statistiques sur le cancer], données extraites en mars 2024, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Cancer_statistics.

Or. ro

Amendement 123
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que le cancer est la deuxième cause de décès dans l'Union et que le taux de mortalité des hommes est plus élevé que celui des femmes[12];	J. considérant que le cancer est la deuxième cause de décès dans l'Union et que le taux de mortalité des hommes est plus élevé que celui des femmes[12]***, bien que les femmes de moins de 49 ans aient une probabilité plus élevée de développer un mélanome que tout autre cancer, à l'exception du cancer du sein ou de la thyroïde[12 bis]***;
[12] Eurostat, Statistics Explained, «Cancer statistics» [Statistiques sur le cancer], données extraites en mars 2024, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Cancer_statistics.	[12] Eurostat, Statistics Explained, «Cancer statistics» [Statistiques sur le cancer], données extraites en mars 2024, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Cancer_statistics. ***[12 bis] John Hopkins Medicine, «Melanoma: What Women Need to Know About This Skin Cancer», 2025, https://www.hopkinsmedicine.org/health/c***

onditions-and-diseases/melanoma/melanoma-what-women-need-to-know-about-this-skin-cancer.

Or. en

Amendement 124
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que le cancer est la deuxième cause de décès dans l'Union et que le taux de mortalité des hommes est plus élevé que celui des femmes[12];	J. considérant que le cancer est la deuxième cause de décès dans l'Union et que le taux de mortalité des hommes est plus élevé que celui des femmes[12]; ***que, dans le même temps, le mélanome est le troisième cancer le plus fréquent chez les femmes de moins de 49 ans, après le cancer du sein et le cancer de la thyroïde;***
[12] Eurostat, Statistics Explained, «Cancer statistics» [Statistiques sur le cancer], données extraites en mars 2024, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Cancer_statistics .	[12] Eurostat, Statistics Explained, «Cancer statistics» [Statistiques sur le cancer], données extraites en mars 2024, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Cancer_statistics .

Or. pl

Amendement 125
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*

J. considérant que le cancer est la deuxième cause de décès dans l'Union et que le taux de mortalité des hommes est plus élevé que celui des femmes[12];	J. considérant que le cancer est la deuxième cause de décès dans l'Union et que le taux de mortalité des hommes est plus élevé que celui des femmes[12]; ***que chaque année, plus de 1,2 million de femmes sont diagnostiquées comme atteintes de cancer dans l'Union et que près de 600 000 d'entre elles perdent la vie;***
[12] Eurostat, Statistics Explained, «Cancer statistics» [Statistiques sur le cancer], données extraites en mars 2024, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Cancer_statistics.	[12] Eurostat, Statistics Explained, «Cancer statistics» [Statistiques sur le cancer], données extraites en mars 2024, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Cancer_statistics.

Or. en

Amendement 126
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que le cancer est la deuxième cause de décès dans l'Union et que le taux de mortalité des hommes est plus élevé que celui des femmes[12];	J. considérant que le cancer est la deuxième cause de décès dans l'Union et que le taux de mortalité des hommes est plus élevé que celui des femmes[12]***, mais qu'il existe également des disparités entre les femmes, en raison de différences socio-économiques et dans l'accès au dépistage***;
[12] Eurostat, Statistics Explained, «Cancer statistics» [Statistiques sur le cancer], données extraites en mars 2024, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Cancer_statistics.	[12] Eurostat, Statistics Explained, «Cancer statistics» [Statistiques sur le cancer], données extraites en mars 2024, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Cancer_statistics.

Or. en

Amendement 127
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que le cancer est la deuxième cause de décès dans l'Union et que le taux de mortalité des hommes est plus élevé que celui des femmes[12];	J. considérant que le cancer ***touche 12 millions de femmes européennes,*** est la deuxième cause de décès dans l'Union et que le taux de mortalité des hommes est plus élevé que celui des femmes[12];
[12] Eurostat, Statistics Explained, «Cancer statistics» [Statistiques sur le cancer], données extraites en mars 2024, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Cancer_statistics.	[12] Eurostat, Statistics Explained, «Cancer statistics» [Statistiques sur le cancer], données extraites en mars 2024, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Cancer_statistics.

Or. en

Amendement 128
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant que l'objectif de la Commission et du Conseil de 2022 consistant à proposer un dépistage du cancer à au moins 90 % des personnes éligibles d'ici à 2025 n'est pas atteint de manière universelle dans l'ensemble de l'Union;	K. considérant que l'objectif de la Commission et du Conseil de 2022 consistant à proposer un dépistage du cancer à au moins 90 % des personnes éligibles d'ici à 2025 n'est pas atteint de manière universelle dans l'ensemble de l'Union ***et que, dans de nombreux États membres, les hôpitaux et les établissements de santé n'informent pas de manière systématique et adéquate la population éligible de l'existence, de la***

disponibilité et de l'importance des programmes de dépistage;

Or. ro

Amendement 129
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K bis. considérant que des maladies courantes telles que les maladies cardiovasculaires, les maladies auto-immunes, certains types de cancer et les infections sexuellement transmissibles se manifestent souvent différemment chez les femmes, et que ces différences spécifiques liées au sexe et au genre, ainsi que les interactions entre les facteurs de risque tels que le tabagisme, la consommation d'alcool, l'excès pondéral, l'obésité et la sédentarité, ne sont pas encore suffisamment prises en compte dans la recherche et la pratique clinique, ce qui entraîne des retards ou des erreurs dans le diagnostic;

Or. en

Amendement 130
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marcinkiewicz-Walczak

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant que les maladies cardiovasculaires sont la principale cause	L. considérant que les maladies cardiovasculaires sont la principale cause

de décès dans l'Union, avec un taux de mortalité féminine plus élevé que celui des hommes, malgré les idées fausses couramment véhiculées dans la société[13];	de décès dans l'Union, avec un taux de mortalité féminine plus élevé que celui des hommes, malgré les idées fausses couramment véhiculées dans la société[13]; ***que les maladies cardiovasculaires sont la principale cause de décès dans l'Union et présentent un taux de mortalité féminine plus élevé que celui des hommes; que les symptômes sexospécifiques chez les femmes sont souvent méconnus, ce qui entraîne un retard de diagnostic et de traitement;***
[13] Eurostat, Statistics Explained, «Cardiovascular diseases statistics» [Statistiques sur les maladies cardiovasculaires], données extraites en juillet 2025, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Cardiovascular_diseases_statistics.	[13] Eurostat, Statistics Explained, «Cardiovascular diseases statistics» [Statistiques sur les maladies cardiovasculaires], données extraites en juillet 2025, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Cardiovascular_diseases_statistics.

Or. en

Amendement 131
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant que les maladies cardiovasculaires sont la principale cause de décès dans l'Union, avec un taux de mortalité féminine plus élevé que celui des hommes, malgré les idées fausses couramment véhiculées dans la société[13];	L. considérant que les maladies cardiovasculaires sont la principale cause de décès dans l'Union, avec un taux de mortalité féminine plus élevé que celui des hommes, malgré les idées fausses couramment véhiculées dans la société[13]; ***considérant le manque d'information sur les risques cardiovasculaires encourus par les femmes;***
[13] Eurostat, Statistics Explained, «Cardiovascular diseases statistics»	[13] Eurostat, Statistics Explained, «Cardiovascular diseases statistics»

[Statistiques sur les maladies cardiovasculaires], données extraites en juillet 2025, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Cardiovascular_diseases_statistics.

[Statistiques sur les maladies cardiovasculaires], données extraites en juillet 2025, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Cardiovascular_diseases_statistics.

Or. fr

Amendement 132
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant que les maladies cardiovasculaires sont la principale cause de décès dans l'Union, avec un taux de mortalité féminine plus élevé que celui des hommes, ***malgré les idées fausses couramment véhiculées*** dans la société[13];	L. considérant que les maladies cardiovasculaires sont la principale cause de décès dans l'Union, avec un taux de mortalité féminine plus élevé que celui des hommes, ***bien que les symptômes des problèmes cardiovasculaires et des crises cardiaques chez les femmes soient particulièrement mal reconnus*** dans la société[13];
[13] Eurostat, Statistics Explained, «Cardiovascular diseases statistics» [Statistiques sur les maladies cardiovasculaires], données extraites en juillet 2025, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Cardiovascular_diseases_statistics.	[13] Eurostat, Statistics Explained, «Cardiovascular diseases statistics» [Statistiques sur les maladies cardiovasculaires], données extraites en juillet 2025, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Cardiovascular_diseases_statistics.

Or. en

Amendement 133
Paulo Do Nascimento Cabral, Maria Walsh, Eleonora Meleti

Proposition de résolution
Considérant L bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	L bis. considérant que les maladies telles que le diabète affectent les femmes différemment des hommes; que les femmes atteintes de diabète insulinodépendant sont quatre fois plus susceptibles de développer une prééclampsie; qu'en Europe, une naissance vivante sur sept est affectée par l'hyperglycémie pendant la grossesse; que les femmes souffrant de diabète gestationnel ont une forte probabilité de développer un diabète de type 2 dans les cinq ans suivant l'accouchement, et que les enfants nés de mères souffrant de diabète gestationnel sont jusqu'à six fois plus susceptibles de développer un diabète de type 2 et une obésité infantile que ceux nés de mères n'en souffrant pas;

Or. en

Amendement 134
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant L bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	L bis. considérant que les modèles d'évaluation des risques de maladies cardiovasculaires négligent la plupart des facteurs biologiques, sociaux et psychosociaux spécifiques au sexe, tels que l'hypertension, le diabète, les antécédents gynécologiques, la ménopause précoce, la violence exercée par un partenaire intime, le statut socio-économique et le stress chronique, ce qui contribue à la vulnérabilité des femmes aux maladies cardiaques ischémiques et à l'inégalité d'accès à la prévention et au

traitement;

Or. en

Amendement 135
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Arba Kokalari, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Considérant L bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	L bis. considérant que les symptômes de crise cardiaque chez les femmes diffèrent souvent de ceux des hommes et sont fréquemment méconnus ou mal compris; que l'amélioration de la sensibilisation, de la formation et du diagnostic des symptômes cardiovasculaires sexospécifiques est essentielle pour garantir un traitement en temps utile, réduire les risques évitables pour la santé des femmes et renforcer l'efficacité des systèmes de prévention et de santé;

Or. en

Amendement 136
Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Elisabeth Dieringer

Proposition de résolution
Considérant L bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	L bis. considérant que les symptômes, le tableau clinique et l'évolution des maladies cardiovasculaires diffèrent entre les hommes et les femmes, et que la formation et l'éducation des professionnels de la santé sont nécessaires pour assurer une meilleure compréhension et permettre une

reconnaissance, un diagnostic et des soins appropriés en temps utile;

Or. en

Amendement 137
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant L bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	L bis. considérant que, selon des études, les femmes attendent 30 minutes de plus et se voient prescrire des analgésiques à des taux inférieurs à ceux des hommes présentant des symptômes similaires[1 bis], et que de nombreuses femmes déclarent que leur douleur a été ignorée par les professionnels de la santé;
	[1 bis] Guzikevitsa, M., Gordon-Heckerc, T., Rekhtmand Shaden Salamehd, D., Israele, S., Shayob, M., e.a., «Sex bias in pain management decisions», Proc. Natl. Acad. Sci. U.S.A., août 2024, https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/39102546/.

Or. en

Amendement 138
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant L bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	L bis. considérant que les violences obstétricales et gynécologiques, y compris les procédures non consensuelles, le refus

de prendre en compte la douleur et le manque de respect pour l'autonomie et la dignité des patients, restent un problème répandu mais insuffisamment reconnu dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 139
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant L ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	L ter. considérant que les violences obstétricales et gynécologiques dans les établissements de soins de santé sexuelle et génésique, dont les mauvais traitements, les abus, la coercition, la négligence ou le refus de soins pendant les consultations gynécologiques, la grossesse, l'avortement, l'accouchement et les soins postnataux, les mutilations génitales des femmes et des personnes intersexuées, et la stérilisation forcée, constituent une violation généralisée et systémique des droits humains et de l'autonomie corporelle dans l'Union, qui affecte de manière disproportionnée les femmes handicapées, les femmes racisées et les femmes appartenant à des minorités ethniques, y compris les femmes roms, ainsi que les personnes intersexuées et transgenres; que ces violations persistent en raison de la discrimination structurelle et de l'absence de garanties juridiques, de mesures de prévention, de mécanismes de signalement et de cadres de responsabilité efficaces;

Or. en

Amendement 140

Paulo Do Nascimento Cabral, Maria Walsh, Eleonora Meleti

Proposition de résolution
Considérant L ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	L ter. considérant que les femmes atteintes de diabète ont des résultats en matière de santé sur le long terme nettement moins bons que les hommes, notamment un risque de mortalité par maladie cardiovasculaire 30 % plus élevé, un risque deux fois plus élevé de développer des troubles de l'alimentation et un risque de dépression supérieur d'un tiers à celui des hommes atteints de diabète; que les femmes atteintes de diabète de type 2 ont un risque de développer une démence vasculaire 19 % plus élevé que les hommes souffrant de la même affection;

Or. en

Amendement 141
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant L ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	L ter. considérant que la sensibilisation, l'autodidaxie en matière de santé et la prévention sont des composantes essentielles de la santé des femmes, car elles permettent un diagnostic précoce, réduisent les risques évitables et les inégalités, et donnent aux femmes la possibilité de prendre des décisions éclairées en ce qui concerne leur corps et leur santé tout au long de leur vie;

Or. en

Amendement 142
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant L quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	L quater. considérant que les inégalités structurelles de genre, notamment la répartition inégale des responsabilités familiales non rémunérées et l'exposition disproportionnée à la violence sexiste, contribuent à des taux plus élevés d'anxiété, de dépression et d'affections liées au stress chez les femmes;

Or. en

Amendement 143
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant L quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	L quinquies. considérant que la recommandation sur la prévention des pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles, qui aurait dû traiter de manière exhaustive toutes les formes de pratiques préjudiciables, y compris les formes de violence susmentionnées, n'a jamais été publiée, malgré les engagements pris par la Commission dans sa stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 et sa stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025;

Or. en

Amendement 144
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant que ***14 % des personnes LGBTQI+ déclarent avoir subi des discriminations dans les établissements de soins de santé et que de nombreux*** États membres ***n'offrent qu'un accès limité aux soins de santé destinés aux personnes transgenres***;	M. considérant que ***l'intégrité physique et psychologique des garçons et des filles exige que l'utilisation de bloqueurs de puberté soit interdite dans les*** États membres ***avant l'âge de la majorité, en raison de l'absence de consentement éclairé[1 bis]; que le respect des filles et des garçons signifie qu'ils ne devraient pas être influencés par le personnel médical ou leur entourage pour subir une opération de changement de sexe ou utiliser des bloqueurs de puberté; que les diagnostics de dysphorie de genre ou d'incongruité sexuelle nécessitent une prise en charge psychologique adéquate; que de multiples abus ont été signalés en Europe et ailleurs, comme en Grande-Bretagne, où le Gender Identity Development Service (Service de développement de l'identité de genre) de la clinique Tavistock a fermé à la suite des répercussions de l'affaire Bell contre Tavistock concernant l'absence de consentement dans l'utilisation de bloqueurs de puberté;***

[1 bis] Cass, H., Independent review of gender identity services for children and young people: Final report, Londres, 2024.

Or. en

Amendement 145
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant que 14 % des personnes LGBTQI+ déclarent avoir subi des discriminations dans les établissements de soins de santé et que de nombreux États membres n'offrent qu'un accès limité aux soins de santé destinés aux personnes transgenres;	M. considérant que ***seulement*** 14 % des personnes LGBTQI+ déclarent avoir subi des discriminations dans les établissements de soins de santé et que de nombreux États membres n'offrent qu'un accès limité aux soins de santé destinés aux personnes transgenres ***conformément à leur politique de santé qui est une compétence exclusive des États membres***; ***considérant l'incohérence qu'il y aurait donc à demander des essais cliniques spécifiques mais à vouloir nier ces spécificités dans le cadre des soins; considérant que les gynécologues sont déjà trop peu nombreux pour subvenir rapidement aux besoins en soins des femmes et qu'ils n'ont pas vocation à prendre en charge des hommes qui prétendent être des femmes;***

Or. fr

Amendement 146
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant que 14 % des personnes LGBTQI+ déclarent avoir subi des discriminations dans les établissements de soins de santé et que de nombreux États membres n'offrent qu'un accès limité aux soins de santé ***destinés aux personnes transgenres***;	M. considérant que 14 % des personnes LGBTQI+ déclarent avoir subi des discriminations dans les établissements de soins de santé et que de nombreux États membres n'offrent qu'un accès limité***, retardé ou inabordable financièrement*** aux soins de santé ***liés à la transition***;

Or. en

Amendement 147
Judita Laššáková, Ondřej Dostál, Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant que ***14 % des personnes LGBTQI+ déclarent avoir subi des discriminations*** dans les établissements de soins de santé ***et que de nombreux États membres n'offrent qu'un accès limité aux soins de santé destinés aux personnes transgenres***;	M. considérant que ***certaines personnes font état d'un traitement inégal*** dans les établissements de soins de santé***, ce qui souligne la nécessité d'approches centrées sur le patient et d'une éthique médicale professionnelle***;

Or. en

Amendement 148
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant M bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	M bis. considérant que les prestataires de soins médicaux prennent moins souvent en considération les symptômes des femmes issues de minorités ethniques en raison de lacunes dans l'éducation et la formation médicales; que dans certains pays européens, les femmes noires ont quatre fois plus de risques de mourir en couches que les femmes blanches, et les femmes asiatiques deux fois plus; que la prévention et la lutte contre la discrimination dans l'accès aux soins de santé sont essentielles pour permettre à toutes les femmes d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux;

Or. en

Amendement 149

Emma Rafowicz, Cecilia Strada, Christophe Clergeau

Proposition de résolution
Considérant M bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	M bis. considérant que les patients issus de milieux ethniques divers, en particulier les femmes d'origine méditerranéenne ou non blanche, déclarent être victime de racisme et de dénigrement lorsqu'ils signalent ressentir des douleurs («syndrome méditerranéen»), ce qui peut avoir de graves conséquences, notamment un traitement insuffisant, des diagnostics erronés et une perte de confiance dans les institutions médicales;

Or. en

Amendement 150
Hanna Gedin, Carolina Morace, Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Irene Montero

Proposition de résolution
Considérant M bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	M bis. considérant que les femmes réfugiées, les migrantes sans-papiers et les femmes autochtones marginalisées ont plus souvent des besoins de santé complexes, en raison de leur situation difficile, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur leur grossesse[1 bis];
	[1 bis] Étude demandée par la Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres du Parlement européen, «Access to maternal health and midwifery for vulnerable groups in the EU», département thématique des citoyens, de l'égalité et de la culture, Parlement européen, 2019,

https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2019/608874/IPOL_STU(2019)608874_EN.pdf.

Or. en

Amendement 151
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant M bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	M bis. considérant que les femmes représentent la majorité (78 %) du personnel de santé dans l'Union[1 bis];
	[1 bis] Eurostat, «Majority of health jobs held by women», 2021, https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/edn-20210308-1?etrans=fr.

Or. en

Amendement 152
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant M ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	M ter considérant que la sécurité sanitaire est un élément central de la sécurité globale et qu'elle est essentielle à la résilience des sociétés et des économies; que le sous-financement des systèmes de santé publique, de la préparation aux pandémies et de la recherche dans le domaine de la santé compromet à la fois la stabilité de la société et la protection des groupes vulnérables; que les femmes,

dans toute leur diversité, sont souvent touchées de manière disproportionnée par les crises de santé publique en raison d'inégalités persistantes et d'une exposition liée au genre aux risques sanitaires ainsi que parce qu'elles assument souvent des responsabilités familiales; qu'un investissement adéquat et soutenu dans la sécurité sanitaire, y compris dans des mesures de préparation, de prévention et de réaction sensibles à la dimension de genre, est donc nécessaire pour garantir à la fois la résilience de la société et des résultats équitables en matière de santé; que, puisque les femmes représentent la moitié de la population, des systèmes de santé tenant compte de la dimension de genre sont essentiels pour la préparation, la résilience et la stabilité globales des systèmes de santé européens;

Or. en

Amendement 153
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant M ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	M ter considérant que les femmes roms sont toujours victimes de racisme et de discrimination dans l'accès aux soins de santé et aux services de soutien en cas de violence; que, dans certains États membres, les femmes roms sont encore victimes de ségrégation ethnique dans les établissements de soins de santé génésiques, y subissent des formes croissantes de violence verbale, physique et psychologique et de harcèlement, y compris pendant l'accouchement, et qu'elles sont souvent victimes de la traite des êtres humains et/ou de l'exploitation sexuelle; que les femmes roms et les femmes handicapées ont subi, à différents

moments dans l'histoire, des pratiques systématiques de stérilisation forcée et coercitive dans l'Union et que nombre d'entre elles se sont vu refuser des recours effectifs;

Or. en

Amendement 154
Hanna Gedin, Carolina Morace, Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Irene Montero

Proposition de résolution
Considérant M ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	M ter considérant que, les femmes ayant un statut socio-économique faible dans l'Union ont une moins bonne santé mentale que les femmes qui ont un meilleur statut de ce point de vue, et qu'elles présentent des taux plus élevés de détresse psychologique, de maladies chroniques et de contraintes financières, souvent accentuées par un travail précaire; que les services psychologiques du secteur public de la santé jouent un rôle important pour venir en aide aux femmes défavorisées[1 bis],
	[1 bis] EIGE, «Gender Equality Index 2021: Health», https://eige.europa.eu/publications-resources/toolkits-guides/gender-equality-index-2021-report/women-report-poorer-mental-well-being-men?language_content_entity=en.

Or. en

Amendement 155
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution

Considérant M quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	M quater considérant que les problèmes de santé qui touchent de manière disproportionnée les femmes ont des conséquences économiques importantes en raison de la baisse de la productivité et de l'absentéisme; que la perte annuelle totale de production due à la migraine, qui touche surtout les femmes, est estimée à 111 milliards d'euros en coûts indirects dans l'Union[1 bis];
	[1 bis] European Migraine and Headache Alliance (EMHA), «Towards a European Roadmap on Migraine: Strategic Conclusions and Policy Recommendations», 2025, https://www.emhalliance.org/wp-content/uploads/dlm_uploads/EMHA-Roadmap-2025-EU-roadmap_july17.pdf.

Or. en

Amendement 156
Hanna Gedin, Carolina Morace, Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Irene Montero

Proposition de résolution
Considérant M quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	M quater considérant que, selon certaines estimations, 10 % de la moitié de la population de l'Union qui a ses règles est touchée par la précarité menstruelle, avec une prévalence plus élevée chez les femmes à faible revenu, les réfugiées, les jeunes et les personnes handicapées[1 bis],
	[1 bis] Briefing du Parlement européen, «Addressing menstrual poverty in the

EU», Service de recherche pour les députés, Service de recherche du Parlement européen, 2025, https://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document/EPRS_BRI(2025)772855.

Or. en

Amendement 157
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant M quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	M quater considérant que la transition numérique des soins de santé et l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle risquent de renforcer les préjugés sexistes et raciaux existants;

Or. en

Amendement 158
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant M quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	M quinquies considérant que le changement climatique et la dégradation de l'environnement ont des effets différenciés sur la santé des femmes, y compris sur la protection maternelle et infantile;

Or. en

Amendement 159

Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant qu'en 2020, ***seuls 5 %*** du financement mondial de la recherche et du développement ***ont été alloués à la recherche sur*** la santé des femmes[14];	N. considérant qu'en 2020, ***une très faible proportion*** du financement mondial de la recherche et du développement ***a été spécifiquement centrée sur les affections et les questions propres à*** la santé des femmes***, ce qui révèle un sous-investissement structurel reconnu par les institutions internationales***[14];
[14] Nature Reviews Bioengineering, «Funding research on women's health» [Financer la recherche sur la santé des femmes], vol. 2, 2024, p. 797-798, https://doi.org/10.1038/s44222-024-00253-7.	[14] Nature Reviews Bioengineering, «Funding research on women's health» [Financer la recherche sur la santé des femmes], vol. 2, 2024, p. 797-798, https://doi.org/10.1038/s44222-024-00253-7.

Or. en

Amendement 160
Hanna Gedin, Carolina Morace, Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Irene Montero

Proposition de résolution
Considérant N bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N bis. considérant que les femmes enceintes vivant dans les zones rurales ont des difficultés à accéder aux soins de santé, ce qui les oblige à voyager pendant des heures, à accoucher à domicile ou sur la route, avec de graves complications, mettant en danger la vie de la femme et du bébé, et que cette inégalité géographique affecte de manière disproportionnée les femmes issues de milieux socio-économiques défavorisés, qui ne sont pas aussi mobiles que les autres femmes;

Or. en

Amendement 161
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant N bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N bis. considérant que le financement de la recherche n'est souvent pas proportionnel à la charge de morbidité et que les maladies qui touchent surtout les femmes, telles que les migraines ou l'endométriose, bénéficient d'un soutien financier nettement moins important que les maladies qui touchent principalement les hommes[1 bis];
	[1 bis] «Women's health: end the disparity in funding», Nature, 2023, https://www.nature.com/articles/d41586-023-01472-5.

Or. en

Amendement 162
Emma Rafowicz, Cecilia Strada, Christophe Clergeau

Proposition de résolution
Considérant N bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N bis. considérant que 42 % des femmes ayant leurs règles dans l'Union ont connu au cours des 12 derniers mois la précarité menstruelle[1 bis], définie comme la difficulté d'accéder à une quantité suffisante de produits menstruels pour vivre cette période dans la dignité et la tranquillité d'esprit;

[1 bis] Règles Élémentaires (RE) et Opinionway, «Le poids des règles en Europe», 2025, https://www.regleselementaires.com/actualites/2025-05-28_menstrualmatters/.

Or. en

Amendement 163
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant N bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N bis. considérant que les femmes souffrant de douleurs chroniques et d'affections sexospécifiques sont démesurément exposées à l'anxiété, à la dépression et au burn-out, et que leurs symptômes sont souvent ignorés ou psychologisés au lieu d'être traités de manière adéquate;

Or. en

Amendement 164
Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Considérant N bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N bis. considérant le nombre croissant de «déserts médicaux» dans l'Union, c'est-à-dire de zones géographiques où l'offre de soins de santé est insuffisante par rapport à la population locale, ce qui entraîne des difficultés d'accès aux soins de santé, en particulier pour les femmes;

Or. en

Amendement 165
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant N bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N bis. considérant que les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les infections sexuellement transmissibles (IST) tout au long de leur vie, avec des effets débilitants sur leur santé génésique et une augmentation de la morbidité et de la mortalité périnatales[1 bis];
	[1 bis] Van Gerwen, O.T., Muzny, C.A., et Marrazzo, J.M. (2022), «Sexually transmitted infections and female reproductive health», Nature microbiology, 7(8), p. 1116-1126.

Or. en

Amendement 166
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant N ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N ter. considérant que les filles et les femmes sont exposées dès leur plus jeune âge à des pressions sociales, culturelles et commerciales persistantes liées aux normes de beauté, qui promeuvent des idéaux corporels irréalistes et affectent de manière disproportionnée leur estime de soi, leur santé mentale et leur bien-être;

que ces pressions contribuent à l'utilisation excessive ou dangereuse de produits de beauté et de cosmétiques, à des pratiques préjudiciables telles que l'exposition à des rayons UV artificiels et à une façon malsaine de considérer la nourriture et l'image corporelle, conduisant parfois à des troubles de l'alimentation et à d'autres comportements qui mettent en péril leur santé physique et mentale;

Or. en

Amendement 167
Emma Rafowicz, Cecilia Strada, Christophe Clergeau

Proposition de résolution
Considérant N ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N ter. considérant que la dépression du postpartum (DPP) est un trouble mental qui touche 12 % des mères en Europe après l'accouchement et que, dans les cas les plus graves, elle peut mettre leur vie en danger et n'est souvent ni diagnostiquée ni traitée en raison de la stigmatisation, du manque de sensibilisation et d'un soutien insuffisant;

Or. en

Amendement 168
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant N ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N ter. considérant que les besoins non satisfaits en matière de contraception compromettent l'autonomie corporelle et

le développement durable à l'échelle mondiale, les grossesses non désirées représentant environ la moitié de toutes les grossesses dans le monde chaque année[1 bis];

[1 bis] Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), «Près d'une grossesse sur deux n'est pas intentionnelle: une vraie crise mondiale, selon le nouveau rapport de l'UNFPA», 2022, https://www.unfpa.org/fr/press/pr%C3%A8s-d%E2%80%99une-grossesse-sur-deux-n%E2%80%99est-pas-intentionnelle%C2%A0-une-vraie-crise-mondiale-selon-le.

Or. en

Amendement 169
Arba Kokalari, Eleonora Meleti, Maria Walsh, Mirosława Nykiel

Proposition de résolution
Considérant N ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N ter. considérant que des soins de maternité insuffisamment financés et défaillants peuvent être déterminants dans la décision d'avoir des enfants et, partant, accentuer le défi démographique d'une population déjà en déclin;

Or. en

Amendement 170
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant N ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N ter. considérant qu'environ 50 % des femmes âgées d'une vingtaine d'années, 33 % des femmes âgées d'une trentaine d'années et 25 % des femmes âgées d'une quarantaine d'années souffrent d'acné, ce qui a des répercussions sur la santé mentale[1 bis];
	[1 bis] Yale Medicine, «Fact Sheet 'Acne (Acne Vulgaris)», 2025, https://www.yalemedicine.org/conditions/acne.

Or. en

Amendement 171
Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Considérant N ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N ter. considérant que les femmes vivent plus longtemps que les hommes et que la tendance au vieillissement de la population augmentera la pression sur les services de santé des États membres dans les années à venir;

Or. en

Amendement 172
Hanna Gedin, Carolina Morace, Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Irene Montero

Proposition de résolution
Considérant N ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N ter. considérant que l'augmentation du nombre d'hôpitaux privés va de pair avec

une diminution du nombre de lits de soins intensifs, qui sont moins rentables pour les entreprises privées;

Or. en

Amendement 173
Emma Rafowicz, Cecilia Strada, Christophe Clergeau

Proposition de résolution
Considérant N quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N quater. considérant que l'approche fondée sur l'exposome prend en compte l'ensemble des expositions environnementales, chimiques, physiques, biologiques, sociales, commerciales et comportementales au cours de la vie d'un individu et fournit un cadre global pour une prévention ciblée; que des études ont montré que les femmes, y compris pendant la grossesse, sont soumises à des modes d'exposition spécifiques qui affectent leur santé et celle de l'enfant en développement;

Or. en

Amendement 174
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant N quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N quater. considérant que les troubles de l'alimentation tels que l'anorexie mentale et la boulimie nerveuse figurent parmi les affections psychiatriques les plus invalidantes qui

affectent les jeunes femmes[1 bis];

[1 bis] Institut européen pour la santé des femmes (IESF), «Response to the EU Commissions Green Paper: "Improving the mental health of the population: Towards a strategy on mental health for the European Union"», https://ec.europa.eu/health/archive/ph_determinants/life_style/mental/green_paper/mental_gp_co113.pdf.

Or. en

Amendement 175
Arba Kokalari, Eleonora Meleti, Maria Walsh, Mirosława Nykiel

Proposition de résolution
Considérant N quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N quinquies. considérant que la recherche montre que les femmes autistes sont particulièrement vulnérables, étant donné qu'elles ont moins de chances de voir leur autisme diagnostiqué, qu'elles sont plus susceptibles d'être mal diagnostiquées et que, par conséquent, elles risquent de ne pas recevoir le meilleur soutien ou celui qui est le plus approprié;

Or. en

Amendement 176
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant N quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N quinquies. considérant qu'un diagnostic tardif des affections sexospécifiques entraîne des douleurs à long terme, des conséquences sur la santé mentale, une perte de revenus et une participation réduite des femmes à l'éducation et au marché du travail, ce qui renforce les inégalités sociales et de genre;

Or. en

Amendement 177
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant N sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N sexies. considérant que les inégalités systémiques contribuent à la fragmentation des résultats en matière de santé dans les États membres, ce qui porte atteinte au principe d'égalité et de cohésion sociale inscrit dans les traités et nécessite une réponse plus forte et mieux coordonnée au niveau de l'Union;

Or. en

Amendement 178
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant N septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

N septies. considérant que les problèmes structurels que rencontre le secteur de la santé devraient être traités par des politiques publiques fortes et des services publics bien financés; que le sous-investissement persistant dans la santé des femmes nécessite une action publique plus déterminée et un financement ciblé;

Or. en

Amendement 179
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant N octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N octies. considérant que l'accès à l'eau potable, propre et abordable et à l'assainissement est un déterminant fondamental de la santé physique et mentale et un bien public, et qu'il joue un rôle crucial dans la prévention des maladies, la gestion des affections chroniques et le bien-être général tout au long de la vie; que les inégalités en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement touchent principalement les personnes vivant dans la pauvreté, dans des logements inadéquats, dans des zones rurales ou isolées, avec une incidence particulière sur les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées;

Or. en

Amendement 180

Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant N nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N nonies. considérant que la précarité menstruelle, entendue comme un accès insuffisant aux produits et installations d'hygiène menstruelle, touche environ 10 % des femmes réglées, avec une prévalence plus élevée chez les femmes à faible revenu, les réfugiées, les jeunes femmes et les femmes handicapées[1 bis],
	[1 bis] Briefing du Parlement européen, «Addressing menstrual poverty in the EU», Service de recherche pour les députés, Service de recherche du Parlement européen, 2025, https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2025/772855/EPRS_BRI(2025)772855_EN.pdf.

Or. en

Amendement 181
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les inégalités entre les hommes et les femmes en matière de santé sont multiples et que des inégalités systémiques résultent de décennies de recherche médicale fondée sur l'anatomie masculine, ce qui a à son tour façonné l'ensemble du cycle des soins, du diagnostic au traitement;	1. souligne que les inégalités entre les hommes et les femmes en matière de santé sont multiples et que des inégalités systémiques résultent de décennies de recherche médicale fondée sur l'anatomie masculine, ce qui a à son tour façonné l'ensemble du cycle des soins, du diagnostic au traitement; ***que les femmes***

ont souvent été sous-représentées ou exclues des essais cliniques, y compris de la recherche sur la sécurité et l'efficacité des médicaments, alors même que les différences biologiques et hormonales peuvent influencer la manifestation des symptômes, l'évolution des maladies et la réponse aux traitements;

Or. ro

Amendement 182
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Arba Kokalari, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les inégalités entre les hommes et les femmes en matière de santé sont multiples et que des inégalités systémiques résultent de ***décennies*** de recherche médicale ***fondée sur l'anatomie masculine, ce qui a à son tour façonné*** l'ensemble du cycle des soins, du diagnostic au traitement;	1. souligne que les inégalités entre les hommes et les femmes en matière de santé sont multiples et que des inégalités systémiques résultent de ***la domination*** de ***la*** recherche médicale ***axée sur l'homme qui a établi fermement un système de santé dans lequel*** l'ensemble du cycle des soins, du diagnostic au traitement***, est conçu autour de l'anatomie masculine***; ***souligne que la reconnaissance de ce déséquilibre offre l'occasion de repenser les cadres de recherche, les lignes directrices cliniques et la prestation des soins;***

Or. en

Amendement 183
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les inégalités entre les hommes et les femmes en matière de santé sont multiples et que des inégalités systémiques résultent de décennies de recherche médicale fondée sur l'anatomie masculine, ce qui a à son tour façonné l'ensemble du cycle des soins, du diagnostic au traitement;	1. souligne que les inégalités entre les hommes et les femmes en matière de santé sont multiples et que des inégalités systémiques résultent de décennies de recherche médicale fondée sur l'anatomie masculine, ce qui a à son tour façonné l'ensemble du cycle des soins, du diagnostic au traitement; ***fait observer que ces inégalités concernent à la fois les maladies chroniques mortelles et non mortelles, malgré leur importante incidence sur le bien-être physique, mental et social des femmes;***

Or. en

Amendement 184
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les inégalités entre les hommes et les femmes en matière de santé sont multiples et que des inégalités systémiques résultent de décennies de recherche médicale fondée sur l'anatomie masculine, ce qui a à son tour façonné l'ensemble du cycle des soins, du diagnostic au traitement;	1. souligne que les inégalités entre les hommes et les femmes en matière de santé sont multiples ***et constituent une violation des droits fondamentaux*** et que des inégalités ***socio-économiques*** systémiques résultent ***également*** de décennies de recherche médicale fondée sur l'anatomie masculine, ce qui a à son tour façonné l'ensemble du cycle des soins, du diagnostic au traitement;

Or. en

Amendement 185
Mélissa Camara

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les inégalités entre les hommes et les femmes en matière de santé sont multiples et que des inégalités systémiques résultent de décennies de recherche médicale fondée sur l'anatomie masculine, ce qui a à son tour façonné l'ensemble du cycle des soins, du diagnostic au traitement;	1. souligne que les inégalités entre les hommes et les femmes en matière de santé sont multiples et que des inégalités systémiques résultent de décennies de recherche médicale fondée sur l'anatomie masculine, ce qui a à son tour façonné l'ensemble du cycle des soins, du diagnostic au traitement***, ce qui a affecté les femmes et les personnes de genre variant***;

Or. en

Amendement 186
Judita Laššáková, Ondřej Dostál, Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les ***inégalités entre les hommes et les femmes*** en matière de santé ***sont multiples et que des inégalités systémiques résultent de décennies de recherche médicale fondée sur l'anatomie masculine, ce qui a à son tour façonné l'ensemble du cycle des soins, du diagnostic au traitement***;	1. souligne que les ***différences de résultats*** en matière de santé ***entre les femmes et les hommes sont influencées par des facteurs biologiques, sociaux et économiques, et que la prise en compte de ces différences doit respecter pleinement les compétences des États membres concernant l'organisation et la fourniture des systèmes de santé***;

Or. en

Amendement 187
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*

1. souligne que les inégalités entre les hommes et les femmes en matière de santé sont multiples et que des inégalités systémiques résultent de décennies de recherche médicale fondée sur ***l'anatomie*** masculine, ce qui a à son tour façonné l'ensemble du cycle des soins, du diagnostic au traitement;	1. souligne que les inégalités entre les hommes et les femmes en matière de santé sont multiples et que des inégalités systémiques résultent de décennies de recherche médicale fondée sur ***la physiologie*** masculine, ce qui a à son tour façonné l'ensemble du cycle des soins, du diagnostic au traitement;

Or. fr

Amendement 188
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les inégalités entre les hommes et les femmes en matière de santé sont multiples et ***que des inégalités systémiques résultent de décennies de*** recherche médicale fondée sur l'anatomie masculine, ce qui a à son tour façonné l'ensemble du cycle des soins, du diagnostic au traitement;	1. souligne que les inégalités entre les hommes et les femmes en matière de santé sont multiples et ***peuvent être expliquées par le fait que la*** recherche médicale ***a longtemps été*** fondée sur l'anatomie masculine, ce qui a à son tour façonné l'ensemble du cycle des soins, du diagnostic au traitement;

Or. en

Amendement 189
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. rappelle que, conformément à l'article premier de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, «La dignité humaine est inviolable. Elle doit être respectée et protégée», et que,

selon son article 3: «Toute personne a droit à son intégrité physique et mentale»; rappelle également que, conformément à l'article 168 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, un «niveau élevé de protection de la santé humaine est assuré dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques et actions de l'Union»;

Or. en

Amendement 190
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. s'inquiète de l'influence croissante des médias sociaux sur la perception de la santé des femmes; souligne qu'une représentation irréaliste et idéalisée du corps peut conduire à des comportements nuisibles à la santé et, par conséquent, à des maladies telles que les troubles de l'alimentation, les troubles mentaux ou les maladies de la peau; invite toutes les institutions de l'Union à sensibiliser aux croyances dangereuses et fausses en matière de beauté;

Or. pl

Amendement 191
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Arba Kokalari, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que l'égalité de genre dans la politique de santé est une condition préalable à l'égalité des chances, à la participation économique et à la cohésion sociale, et qu'elle devrait être poursuivie d'une manière qui renforce l'autonomie des femmes sans limiter la responsabilité individuelle ou la liberté de choix;

Or. en

Amendement 192
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que la santé des femmes, y compris la prévention et le traitement des affections sexospécifiques tout au long de la vie, devrait être reconnue comme faisant partie intégrante des droits fondamentaux et des droits sociaux dans l'Union;

Or. en

Amendement 193
Hanna Gedin, Carolina Morace, Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Irene Montero

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. rappelle que les soins de santé sexuelle et génésique sont une composante essentielle des soins de santé

et qu'à ce titre, les considérations relatives à la santé sexuelle et génésique doivent être intégrées de manière adéquate dans l'ensemble de l'action de l'Union en matière de santé;

Or. en

Amendement 194
Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Elisabeth Dieringer

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne qu'il est nécessaire de renforcer la recherche scientifique dans le domaine du suivi prénatal et de la grossesse, en tant qu'élément essentiel pour assurer la protection de la santé et l'égalité effective entre les femmes et les hommes;

Or. en

Amendement 195
Hanna Gedin, Carolina Morace, Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Irene Montero

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 ter. souligne qu'il faut garantir l'accès à des soins de santé sexuelle et génésique complets pour tous dans l'Union afin de parvenir à l'égalité de genre, et réitère son appel à la Commission pour qu'elle inclue des engagements législatifs, politiques et financiers solides et ambitieux pour faire progresser la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans la prochaine stratégie de l'Union en faveur de l'égalité entre les hommes et les

femmes 2026-2030; invite la Commission à assurer un suivi régulier des travaux menés par les États membres en matière d'éducation scolaire et de santé génésique;

Or. en

Amendement 196
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 ter. souligne que, dans le contexte d'une population vieillissante et d'une baisse des taux de fécondité dans de nombreux pays de l'Union, l'accès aux traitements de l'infertilité, y compris à des méthodes telles que la fécondation in vitro, est crucial non seulement du point de vue de la santé génésique des femmes, mais aussi pour l'avenir démographique de l'Europe; invite les États membres à garantir un accès égal, non discriminatoire et financé par les pouvoirs publics aux diagnostics et aux traitements de l'infertilité, indépendamment de la situation économique ou de l'état civil des femmes;

Or. pl

Amendement 197
Margarita de la Pisa Carrión, Elisabeth Dieringer

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 ter. constate qu'il existe une tendance

croissante à réduire la question de la santé des femmes au débat sur l'avortement, en le présentant comme la seule solution dans les situations de difficulté au cours de la grossesse; indique que cette approche ne constitue pas un progrès, mais place au contraire les femmes dans une position de vulnérabilité en négligeant d'autres mesures nécessaires pour assurer leur bien-être complet;

Or. en

Amendement 198
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que les inégalités en matière de soins de santé sont aggravées par des inégalités intersectionnelles, fondées par exemple sur le statut socio-économique d'une personne, ou encore celles auxquelles sont confrontées les personnes issues de minorités ethniques ou de communautés de migrants, ainsi que de la communauté LGBTQI+; fait observer que les inégalités sont également manifestes en ce qui concerne les affections sexospécifiques, étant donné que la recherche sur ces affections a souvent été sous-financée;	2. souligne que les inégalités en matière de soins de santé sont aggravées par des inégalités intersectionnelles, fondées par exemple sur le statut socio-économique d'une personne, ou encore celles auxquelles sont confrontées les personnes issues de minorités ethniques ou de communautés de migrants, ***les personnes handicapées*** ainsi que de la communauté LGBTQI+***; souligne que les salaires et les revenus les plus bas, les emplois précaires, les responsabilités familiales non rémunérées et les problèmes de logement aggravent les inégalités entre les hommes et les femmes en matière de santé et limitent l'accès à des soins rapides, de qualité et abordables***; fait observer que les inégalités sont également manifestes en ce qui concerne les affections sexospécifiques, étant donné que la recherche sur ces affections a souvent été sous-financée;

Or. en

Amendement 199
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que les inégalités en matière de soins de santé sont aggravées par des inégalités intersectionnelles, ***fondées par exemple sur le*** statut socio-économique ***d'une personne***, ou encore celles auxquelles sont confrontées les personnes issues de minorités ethniques ou de communautés de migrants, ainsi que de la communauté LGBTQI+; fait observer que les inégalités sont également manifestes en ce qui concerne les affections sexospécifiques, étant donné que la recherche sur ces affections a souvent été sous-financée;	2. souligne que les inégalités en matière de soins de santé sont aggravées par des inégalités intersectionnelles, ***y compris celles liées au genre, au*** statut socio-économique***, au handicap, à la race et aux barrières géographiques, en particulier dans les zones rurales et éloignées***, ou encore celles auxquelles sont confrontées les personnes issues de minorités ethniques ou de communautés de migrants, ainsi que de la communauté LGBTQI+; fait observer que les inégalités sont également manifestes en ce qui concerne les affections sexospécifiques, étant donné que la recherche sur ces affections a souvent été sous-financée ***et que les besoins des communautés marginalisées dans le cadre de la recherche sur les affections sexospécifiques ont reçu moins d'attention***;

Or. en

Amendement 200
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que les inégalités en matière de soins de santé sont aggravées	2. souligne que les inégalités en matière de soins de santé sont aggravées

par des ***inégalités intersectionnelles, fondées par exemple sur le*** statut socio-économique d'une personne***, ou encore celles auxquelles sont confrontées les personnes issues de minorités ethniques ou de communautés de migrants, ainsi que de la communauté LGBTQI+***; ***fait observer que les inégalités sont également manifestes en ce qui concerne les affections sexospécifiques, étant donné que la recherche sur ces affections a souvent été sous-financée;***	par des ***différences en matière d'information sur la santé, l'isolement dans les zones rurales et ultrapériphériques, et les différences de*** statut socio-économique ***ou d'origine sociale*** d'une personne;

Or. en

Amendement 201
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que les inégalités en matière de soins de santé sont aggravées par des inégalités intersectionnelles, fondées par exemple sur le statut socio-économique d'une personne, ou encore celles auxquelles sont confrontées les personnes issues de minorités ethniques ou de communautés de migrants, ainsi que de la communauté LGBTQI+; fait observer que les inégalités sont également manifestes en ce qui concerne les affections sexospécifiques, étant donné que la recherche sur ces affections a souvent été sous-financée;	2. souligne que les inégalités en matière de soins de santé sont aggravées par des inégalités intersectionnelles, fondées par exemple sur le statut socio-économique d'une personne, ou encore celles auxquelles sont confrontées les personnes issues de minorités ethniques ou de communautés de migrants, ainsi que de la communauté LGBTQI+; fait observer que les inégalités sont également manifestes en ce qui concerne les affections sexospécifiques, étant donné que la recherche sur ces affections a souvent été sous-financée; ***constate que la stigmatisation, la visibilité des symptômes et les perceptions culturelles de la maladie peuvent encore multiplier les obstacles à un diagnostic et à des soins en temps utile pour les femmes;***

Or. en

Amendement 202
Laurence Trochu, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que les inégalités en matière de soins de santé sont aggravées par ***des inégalités intersectionnelles, fondées par exemple sur*** le statut socio-économique d'une personne***, ou encore celles auxquelles sont confrontées les personnes issues de minorités ethniques ou de communautés de migrants, ainsi que de la communauté LGBTQI+***; fait observer que les inégalités sont également manifestes en ce qui concerne les affections sexospécifiques, étant donné que la recherche sur ces affections a souvent été sous-financée;	2. souligne que les inégalités en matière de soins de santé sont aggravées par ***d'autres formes d'inégalités notamment la vie en ruralité ou en zone ultrapériphérique, l'âge, la présence de handicap ou encore*** le statut socio-économique d'une personne; fait observer que les inégalités sont également manifestes en ce qui concerne les affections sexospécifiques, étant donné que la recherche sur ces affections a souvent été sous-financée;

Or. fr

Amendement 203
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que les inégalités en matière de soins de santé sont aggravées par des inégalités intersectionnelles, fondées par exemple sur le statut socio-économique d'une personne, ou encore celles auxquelles sont confrontées les personnes issues de minorités ethniques ou de communautés de migrants, ainsi que de la communauté LGBTQI+; fait observer que les inégalités sont également manifestes en ce qui concerne les affections sexospécifiques, étant donné que la recherche sur ces affections a souvent	2. souligne que les inégalités en matière de soins de santé sont aggravées par des inégalités intersectionnelles, fondées par exemple sur le statut socio-économique ***ou l'emplacement géographique*** d'une personne, ou encore celles auxquelles sont confrontées les personnes issues de minorités ethniques ou de communautés de migrants, ainsi que de la communauté LGBTQI+; fait observer que les inégalités sont également manifestes en ce qui concerne les affections sexospécifiques, étant donné que

été sous-financée;

la recherche sur ces affections a souvent été sous-financée;

Or. en

Amendement 204
Emma Rafowicz, Cecilia Strada, Christophe Clergeau

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que les inégalités en matière de soins de santé sont aggravées par des inégalités intersectionnelles, fondées par exemple sur le statut socio-économique d'une personne, ou encore celles auxquelles sont confrontées les personnes issues de minorités ethniques ou de communautés de migrants, ainsi que de la communauté LGBTQI+; fait observer que les inégalités sont également manifestes en ce qui concerne les affections sexospécifiques, étant donné que la recherche sur ces affections a souvent été sous-financée;	2. souligne que les inégalités en matière de soins de santé sont aggravées par des inégalités intersectionnelles, fondées par exemple sur le statut socio-économique***, le lieu de résidence ou l'âge*** d'une personne, ou encore celles auxquelles sont confrontées les personnes issues de minorités ethniques ou de communautés de migrants, ainsi que de la communauté LGBTQI+; fait observer que les inégalités sont également manifestes en ce qui concerne les affections sexospécifiques, étant donné que la recherche sur ces affections a souvent été sous-financée;

Or. en

Amendement 205
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que les inégalités en matière de soins de santé sont aggravées par des inégalités intersectionnelles, fondées par exemple sur le statut socio-	2. souligne que les inégalités en matière de soins de santé sont aggravées par des inégalités intersectionnelles, fondées par exemple sur le statut socio-

économique d'une personne, ou encore celles auxquelles sont confrontées les personnes issues de minorités ethniques ou de communautés de migrants, ainsi que de la communauté LGBTQI+; fait observer que les inégalités sont également manifestes en ce qui concerne les affections sexospécifiques, étant donné que la recherche sur ces affections a souvent été sous-financée;	économique d'une personne, ou encore celles auxquelles sont confrontées les personnes issues de minorités ethniques ou de communautés de migrants, ainsi que de la communauté LGBTQI+; fait observer que les inégalités sont également manifestes en ce qui concerne les affections sexospécifiques, étant donné que la recherche sur ces affections a souvent été ***sous-évaluée et*** sous-financée;

Or. en

Amendement 206
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. invite la Commission et les États membres à s'attaquer aux obstacles territoriaux et liés au transport qui entravent l'accès aux soins de santé en intégrant une perspective de genre dans la planification des infrastructures de santé, notamment en mettant en place des unités de soins mobiles, des solutions de télémédecine et des liaisons de transport public accessibles vers les établissements de santé, en particulier dans les régions rurales, éloignées, montagneuses, insulaires et ultrapériphériques;

Or. en

Amendement 207
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne qu'il est crucial d'adopter une approche intersectionnelle de la santé des femmes; appelle à des mesures ciblées pour garantir des soins de santé accessibles, inclusifs et culturellement adaptés aux femmes migrantes, aux femmes handicapées, aux femmes âgées, aux personnes LGBTIQ+, aux femmes vivant dans la pauvreté, à celles résidant dans des zones rurales ou socio-économiquement défavorisées, aux femmes sans abri, à la communauté rom et aux autres groupes marginalisés et vulnérables;

Or. en

Amendement 208
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Arba Kokalari, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne que l'accès des femmes à des soins de santé de qualité, indépendamment de leur revenu, de leur niveau d'éducation ou de leur lieu de résidence, est essentiel pour garantir une participation égale à la société et au marché du travail, tout en respectant la responsabilité des États membres en matière d'organisation des systèmes de santé;

Or. en

Amendement 209
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne que l'écart entre les femmes et les hommes en matière de prise en charge des responsabilités familiales, qui fait que les femmes effectuent de manière disproportionnée des activités de soin à autrui formelles et informelles, les expose davantage à une série de problèmes de santé, y compris des maladies mentales;

Or. en

Amendement 210
Jagna Marczułajtis-Walczak, Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. attire particulièrement l'attention sur le fait qu'il faut mettre en place des programmes de détection précoce et de dépistage préventif pour les femmes handicapées, afin d'éviter toute complication de santé supplémentaire;

Or. en

Amendement 211
Arba Kokalari, Eleonora Meleti, Maria Walsh, Mirosława Nykiel

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne qu'il est nécessaire de

renforcer la recherche sur les maladies et les problèmes de santé liés au corps féminin, tels que l'endométriose, la vestibulodynie, la ménopause et la dysménorrhée;

Or. en

Amendement 212
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. souligne que l'accès aux soins est limité pour les femmes victimes de discriminations intersectionnelles, notamment les femmes handicapées, les migrantes et les réfugiées, les femmes appartenant à des minorités raciales et ethniques, les femmes LGBTIQ+, les femmes roms, les femmes âgées, les femmes vivant dans la pauvreté, les femmes sans papiers, les femmes résidant en zone rurale, les femmes privées de liberté et les survivantes de violences sexistes;

Or. en

Amendement 213
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. invite la Commission à s'attaquer aux disparités géographiques dans l'accès au diagnostic et au traitement des

affections sexospécifiques, qui touchent particulièrement les femmes des régions rurales, isolées et économiquement défavorisées, grâce à des mécanismes de coordination, de financement et de partage des connaissances au niveau de l'Union;

Or. en

Amendement 214
Jagna Marczułajtis-Walczak, Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. fait ressortir que les femmes sont exposées à des problèmes de santé découlant de la prestation de soins à long terme pour les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées; souligne qu'il importe de promouvoir une répartition juste et équitable des responsabilités familiales;

Or. en

Amendement 215
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. souligne qu'il faut remédier aux multiples inégalités auxquelles sont confrontées les femmes et les filles vulnérables dans l'accès aux services de santé, notamment les femmes

handicapées, les femmes issues de milieux défavorisés et celles vivant en milieu institutionnel;

Or. en

Amendement 216
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 2 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 quater. invite les États membres à garantir une couverture universelle et accessible des soins de santé et à lever d'urgence les obstacles qui existent aux soins de santé pour tous, y compris pour les migrants en situation administrative irrégulière, en accordant une attention particulière aux femmes dans toute leur diversité; souligne que l'accès à la santé ne devrait jamais se voir entravé par l'ignorance, les préjugés ou la stigmatisation; met en évidence l'importance, pour les professionnels de santé, de prodiguer des soins avec humanité, sans discrimination et sans jugement, en respectant le consentement libre, préalable et éclairé et les droits des patients; observe qu'il existe un manque important de données sur les femmes issues de groupes marginalisés et les migrantes qui ont accès aux services de santé, notamment aux services de santé mentale;

Or. en

Amendement 217
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution

Paragraphe 2 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 quater. souligne que certains médicaments prophylactiques contiennent du lactose comme excipient; note que l'intolérance au lactose est plus fréquente chez les individus de certaines populations; souligne que cette situation peut également concerner les personnes LGBTI appartenant à ces populations et que la présence de lactose dans ces produits peut constituer un obstacle à un accès sûr, efficace et équitable aux soins de santé prophylactiques; invite la Commission et les États membres à poursuivre la recherche de solutions de remplacement sans lactose afin de garantir que les médicaments préventifs fonctionnent indépendamment du sexe ou de l'orientation sexuelle;

Or. en

Amendement 218
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. invite les décideurs politiques à adopter une approche globale pour lutter contre les inégalités et corriger les disparités tout en mettant au point de nouveaux traitements et de nouvelles procédures innovants;	3. invite les décideurs politiques à ***définir clairement ce qui constitue une femme et ce qui constitue une fille en tant que réalité biologique distincte des hommes et des garçons dans toutes les politiques visant à lutter contre l'inégalité de genre,*** adopter une approche globale pour lutter contre les inégalités et corriger les disparités tout en mettant au point de nouveaux traitements et de nouvelles procédures innovants;

Or. en

Amendement 219
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. invite ***les décideurs politiques*** à adopter une approche globale pour lutter contre les inégalités et corriger les disparités tout en mettant au point de nouveaux traitements et de nouvelles procédures innovants;	3. invite ***la Commission et les États membres*** à adopter une approche globale ***et fondée sur les droits*** pour lutter contre les inégalités et corriger les disparités tout en mettant au point de nouveaux traitements et de nouvelles procédures innovants; ***rappelle que les modèles de recherche et d'innovation dans le secteur de la santé devraient avoir pour moteur l'intérêt public;***

Or. en

Amendement 220
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. invite les décideurs politiques à adopter une approche globale pour lutter contre les inégalités et corriger les disparités tout en mettant au point de nouveaux traitements et de nouvelles procédures innovants;	3. invite les décideurs politiques ***et le corps médical*** à adopter une approche globale***, intersectionnelle et fondée sur les droits*** pour lutter contre les inégalités et corriger les disparités tout en mettant au point de nouveaux traitements et de nouvelles procédures innovants;

Or. en

Amendement 221

Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. invite les décideurs politiques à adopter une approche globale pour lutter contre les inégalités et corriger les disparités tout en mettant au point de nouveaux traitements et de nouvelles procédures innovants;	3. invite les décideurs politiques à adopter une approche globale pour lutter contre les inégalités et corriger les disparités ***grâce à des objectifs mesurables et au respect du principe de responsabilité,*** tout en mettant au point de nouveaux traitements et de nouvelles procédures innovants;

Or. en

Amendement 222
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. invite ***les décideurs politiques*** à adopter une approche globale pour ***lutter contre les inégalités et corriger les disparités tout en mettant*** au point de nouveaux traitements et de nouvelles procédures innovants;	3. invite ***la Commission*** à adopter une approche globale pour ***mieux soutenir la santé de la femme, du diagnostic à la mise*** au point de nouveaux traitements et de nouvelles procédures innovants;

Or. fr

Amendement 223
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. invite les États membres à confirmer leur engagement à mettre en

œuvre des actions spécifiques et ciblées en faveur des droits fondamentaux des femmes et de l'égalité de genre, ainsi qu'à préserver l'intégrité des garçons et des filles en interdisant l'utilisation de bloqueurs de puberté avant l'âge de la majorité, conformément au chapitre II de la Convention d'Oviedo sur le consentement des personnes, qui stipule qu'une «intervention dans le domaine de la santé ne peut être effectuée qu'après que la personne concernée y a donné son consentement libre et éclairé»; rappelle que, selon l'article 39 du programme d'action de la déclaration de Beijing, la «fillette d'aujourd'hui est la femme de demain», et non que la fillette d'aujourd'hui est l'homme de demain;

Or. en

Amendement 224
Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Elisabeth Dieringer

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne qu'il n'est nécessaire de promouvoir et d'approfondir la connaissance de la biologie féminine, y compris les implications de sa nature cyclique et évolutive tout au long de la vie, afin de permettre aux professionnels de la santé et aux femmes elles-mêmes de mieux comprendre la santé des femmes, d'assurer des soins appropriés pour leur bien-être et de prendre des décisions en toute connaissance de cause, sur la base d'une recherche rigoureuse et d'informations en matière de santé accessibles et scientifiquement fondées;

Or. en

Amendement 225
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. demande la mise en œuvre effective du droit à l'oubli pour les patients guéris de maladies graves, telles que le cancer, afin d'éviter toute discrimination dans l'accès aux services financiers tels que l'assurance et les prêts; souligne que les femmes sont touchées de manière disproportionnée par des problèmes de santé liés à leur sexe et qu'elles sont souvent confrontées à des obstacles financiers cumulés en raison de leurs antécédents médicaux;

Or. en

Amendement 226
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne que, parallèlement aux améliorations apportées à la recherche et aux traitements, des mesures doivent être prises pour rectifier les perceptions parmi les professionnels de la santé et pour lutter contre les idées fausses que le public se fait de certaines maladies, ainsi que pour sensibiliser le public aux traitements disponibles, au dépistage et aux vaccinations;

Or. en

Amendement 227
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Arba Kokalari, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne l'importance de politiques de santé fondées sur la science et favorables à l'innovation, qui tiennent compte des différences biologiques et sociales entre les femmes et les hommes, en veillant à ce que la recherche, la prévention et le traitement soient efficaces, ciblés et économiquement efficients;

Or. en

Amendement 228
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. invite les États membres à intégrer des indicateurs d'inégalité socio-économique entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques et tous les programmes de santé, avec des objectifs clairs et contraignants pour réduire les disparités sociales et territoriales dans l'accès à la prévention, au diagnostic et au traitement;

Or. en

Amendement 229

Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. encourage la Commission à inclure des objectifs clairs et contraignants pour lutter contre les inégalités en matière de santé et à mettre en œuvre un système de suivi transparent pour ces objectifs;	***supprimé***

Or. en

Amendement 230
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. encourage la Commission à inclure des objectifs clairs et contraignants pour lutter contre les inégalités en matière de santé ***et*** à mettre en œuvre un système de suivi transparent ***pour ces*** objectifs;	4. encourage la Commission à inclure des objectifs clairs et contraignants pour lutter contre les inégalités en matière de santé***,*** à mettre en œuvre un système de suivi transparent ***et élaborer un cadre cohérent d'information des citoyens sur l'ensemble des options disponibles en matière de santé, en soulignant qu'il est nécessaire non seulement de fixer des*** objectifs ***et des obligations, mais aussi de garantir un accès plus facile, plus efficace et non discriminatoire aux services de santé***;

Or. ro

Amendement 231
Beatrice Timgren

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. encourage la Commission à inclure ***des objectifs*** clairs ***et contraignants*** pour lutter contre les inégalités en matière de santé et ***à mettre en œuvre un système de suivi transparent pour ces objectifs***;	4. encourage la Commission à inclure***, à la demande des États membres, des critères de référence*** clairs ***et scientifiquement fondés, mis en œuvre sur une base volontaire*** pour lutter contre les inégalités en matière de santé et ***pour garantir une transparence appropriée en ce qui concerne les progrès accomplis***; ***souligne que l'organisation, la fourniture et la réglementation éthique des soins de santé relèvent principalement de la compétence des États membres et que l'action de l'Union doit rester solidaire, volontaire et proportionnée;***

Or. en

Amendement 232
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. encourage la Commission à inclure des objectifs clairs et contraignants pour lutter contre les inégalités en matière de santé et à mettre en œuvre un système de suivi transparent pour ces objectifs;	4. encourage la Commission à inclure des objectifs clairs et contraignants pour lutter contre les inégalités ***de genre et intersectionnelles*** en matière de santé ***dans les instruments de financement et la politique de l'Union*** et à mettre en œuvre un système de suivi transparent***, y compris l'établissement de rapports publics,*** pour ces objectifs;

Or. en

Amendement 233
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. encourage la Commission à inclure des objectifs clairs et contraignants pour lutter contre les inégalités en matière de santé et à mettre en œuvre un système de suivi transparent pour ces objectifs;	4. encourage la Commission à inclure des objectifs clairs***, mesurables*** et contraignants pour lutter contre les inégalités en matière de santé ***dans le cadre d'une stratégie globale de l'Union en faveur de la santé des femmes*** et à mettre en œuvre un système de suivi transparent pour ces objectifs;

Or. en

Amendement 234
Judita Laššáková, Ondřej Dostál, Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. encourage la Commission ***à inclure des objectifs clairs et*** contraignants ***pour lutter contre les inégalités en matière de santé et à mettre en œuvre un système de suivi transparent pour ces objectifs***;	4. encourage la Commission***, conformément à son rôle d'appui, à faciliter l'échange de bonnes pratiques et à améliorer la comparabilité des données entre les États membres, sans introduire d'objectifs*** contraignants ***ou de mesures d'harmonisation***;

Or. en

Amendement 235
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. encourage la Commission à inclure des objectifs clairs et contraignants pour	4. encourage la Commission à inclure des objectifs clairs et contraignants pour

lutter contre les inégalités en matière de santé et à mettre en œuvre un système de suivi transparent pour ces objectifs;	lutter contre les inégalités en matière de santé et à mettre en œuvre un système de suivi transparent pour ces objectifs***, notamment pour des problèmes de santé spécifiques***;

Or. en

Amendement 236
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. encourage la Commission à inclure des objectifs clairs et ***contraignants pour lutter contre les inégalités en matière de*** santé et à mettre en œuvre un système de suivi transparent pour ces objectifs;	4. encourage la Commission à inclure des objectifs clairs et ***incitatifs pour mieux soutenir la*** santé ***de la femme*** et à mettre en œuvre un système de suivi transparent pour ces objectifs;

Or. fr

Amendement 237
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. se déclare préoccupé par la contraction de l'espace civique et la diminution des fonds disponibles pour les organisations de la société civile travaillant à la promotion de la santé et des droits des femmes dans l'ensemble de l'Union; souligne que ces organisations jouent un rôle crucial dans la fourniture de services axés sur les besoins, au niveau local et entre pairs, en particulier pour les femmes en situation de vulnérabilité et celles qui se heurtent à des obstacles pour accéder aux soins de santé classiques;

Or. en

Amendement 238
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. indique qu'il faut garantir l'accès universel à des soins de santé sexuelle et génésique complets dans l'ensemble de l'Union afin de parvenir à l'égalité de genre; invite la Commission à prendre des mesures législatives, politiques et financières solides et ambitieuses pour promouvoir la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans la prochaine stratégie de l'Union en faveur de l'égalité de genre 2026-2030;

Or. en

Amendement 239
Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. demande que toute nouvelle initiative, tout nouvel objectif ou tout nouveau cadre de suivi proposé au niveau de l'Union dans le domaine des inégalités en matière de santé soit accompagné d'une évaluation claire des coûts administratifs, des implications budgétaires et de la valeur ajoutée par rapport aux mesures prises au niveau national ou régional, dans le plein respect des principes de subsidiarité et de

proportionnalité;

Or. en

Amendement 240
Paulo Do Nascimento Cabral, Maria Walsh, Eleonora Meleti

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. invite la Commission et les États membres, dans le plein respect de leurs compétences respectives, à garantir l'accès à des services de santé abordables et de haute qualité dans toutes les régions, y compris les zones rurales et éloignées, les îles et les régions ultrapériphériques, qui sont confrontées à des défis spécifiques en raison de l'accès limité à ces services, y compris les soins de santé génésique;

Or. en

Amendement 241
Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. rappelle les difficultés particulières auxquelles sont confrontées les régions ultrapériphériques en raison de leur éloignement, du coût élevé de la vie, des crises climatiques répétées et des maladies et épidémies inhérentes à leur situation géographique et importées par les populations migrantes, avec des conséquences aggravées sur la santé des femmes dans ces régions;

Or. en

Amendement 242
Hanna Gedin, Carolina Morace, Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Irene Montero

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. déplore que l'accès universel aux services de santé dans l'Union ne soit pas encore garanti et qu'il existe de grandes variations dans le niveau d'accès dans l'Union en fonction du statut socio-économique, de l'accessibilité géographique et du genre;

Or. en

Amendement 243
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. invite la Commission à s'assurer que le suivi des inégalités de genre en matière de santé comprend des indicateurs publics et comparables et des actions de suivi lorsque les objectifs ne sont pas atteints, y compris une réévaluation des priorités de financement;

Or. en

Amendement 244
Arba Kokalari, Maria Walsh, Mirosława Nykiel

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. encourage les États membres à utiliser la fiscalité comme outil pour rendre les produits menstruels plus disponibles et plus abordables pour tous;

Or. en

Amendement 245
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. invite la Commission et les États membres à renforcer l'autodidaxie en matière de santé; appelle à une collaboration avec les prestataires de santé, les organisations de la société civile et les plateformes numériques afin d'empêcher la propagation d'escroqueries et de fausses informations concernant la santé et de veiller à ce que les femmes et les autres groupes vulnérables, y compris les personnes récemment diagnostiquées comme souffrant de maladies graves telles que le cancer ou l'infertilité, puissent prendre des décisions éclairées concernant leur santé et les options de traitement; appelle à un renforcement de la coopération au niveau de l'Union afin de détecter, d'enquêter et de mettre fin aux offres en matière de santé frauduleuses et aux escroqueries en ligne qui ciblent les populations vulnérables; demande un financement adéquat pour les ONG du secteur de la santé qui s'efforcent de prévenir les escroqueries en ligne dans le domaine de la santé;

Or. en

Amendement 246
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. se dit profondément préoccupé par le fait que les femmes et les filles handicapées se voient bien trop souvent refuser l'accès aux établissements opérant dans le domaine de la santé sexuelle et génésique, que leur consentement éclairé n'est pas pris en compte concernant l'utilisation de contraceptifs et qu'elles sont mêmes exposées au risque de subir une stérilisation forcée; invite les États membres à mettre en œuvre des mesures législatives visant à préserver l'intégrité physique, la liberté de choix et l'autodétermination en ce qui concerne la vie sexuelle et génésique des personnes handicapées;

Or. en

Amendement 247
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. souligne le rôle des organisations de la société civile dans la promotion de la santé et des droits des femmes, en particulier des femmes confrontées à la pauvreté, à la discrimination ou à l'exclusion sociale, en fournissant des services accessibles et en défendant les intérêts des femmes, en servant de passerelle entre les patients et les institutions publiques et en contribuant à

la protection des droits fondamentaux, à l'égalité d'accès aux soins et à des politiques de santé plus inclusives et plus responsables, ce qui renforce l'égalité et la cohésion sociale dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 248
Paulo Do Nascimento Cabral, Maria Walsh, Eleonora Meleti

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. invite la Commission et les États membres, dans le plein respect de leurs compétences respectives, à promouvoir une plus grande harmonisation de l'accès aux soins de santé et aux traitements dans les États membres, en garantissant des soins de santé abordables et de qualité élevée pour tous, dans le but de réduire les disparités en matière de conditions de traitement, d'accès et d'approches fondées sur le genre;

Or. en

Amendement 249
Hanna Gedin, Carolina Morace, Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Irene Montero

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. souligne que les soins de santé privatisés nuisent à l'accès des femmes défavorisées aux soins de santé, car ils visent le profit plus que l'amélioration et la protection des vies humaines; invite les États membres à garantir l'accès des

femmes à des soins de santé publique de qualité élevée, quels que soient leur classe sociale, leur niveau d'éducation ou leur situation financière;

Or. en

Amendement 250
Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. soutient les autorités locales des États membres dans leurs efforts pour attirer et retenir le personnel de santé sur leur territoire afin de remédier aux déserts médicaux et de répondre aux besoins de santé de leur population, en particulier les femmes;

Or. en

Amendement 251
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quater. invite la Commission et les États membres à reconnaître l'accès à l'eau et à l'assainissement comme une composante essentielle des politiques de santé publique et des soins de santé, y compris dans les hôpitaux, les centres de soins de santé primaires, les maternités et les établissements de soins de longue durée;

Or. en

Amendement 252
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quater. se dit profondément troublé par l'influence croissante des mouvements anti-genre dans l'Union, qui cherchent à faire reculer les droits des femmes et des personnes LGBTIQ+ et à restreindre l'accès aux services relatifs à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation;

Or. en

Amendement 253
Hanna Gedin, Carolina Morace, Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Irene Montero

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quater. invite instamment les États membres à garantir un accès abordable et rapide pour tous aux services psychologiques, indépendamment du sexe et du milieu socio-économique;

Or. en

Amendement 254
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quater. invite la Commission à inclure dans la prochaine stratégie de l'Union en matière de santé un pilier consacré à la santé des femmes, doté d'un financement et d'actions spécifiques;

Or. en

Amendement 255
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quinquies. souligne que la santé est une préoccupation commune à l'ensemble de l'Union et que le strict respect du principe de subsidiarité ne devrait pas empêcher une action coordonnée; souligne que les femmes représentent la moitié de la population et la majorité du personnel de santé et de soins, et que la coopération au niveau de l'Union est essentielle pour garantir un accès équitable à des services de santé tenant compte de la dimension de genre, y compris des services de santé sexuelle et génésique, des soins de maternité, ainsi que la prévention et le traitement des affections prévalentes chez les femmes; fait remarquer que l'action coordonnée de l'Union renforce la résilience, assure la continuité des soins en cas de crise, réduit les inégalités entre les États membres et garantit que les droits des citoyens en matière de santé sont effectivement protégés au-delà des frontières; rappelle que, conformément à l'article 5 du traité sur l'Union européenne, l'Union peut intervenir lorsque les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être atteints de manière suffisante par les États membres seuls, et que l'article 168 du traité sur le

fonctionnement de l'Union européenne prévoit une action de l'Union pour compléter les politiques nationales et lutter contre les menaces transfrontières sur la santé;

Or. en

Amendement 256
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quinquies. souligne qu'il est nécessaire de s'attaquer aux pressions sociales et commerciales fondées sur le genre qui ont une incidence négative sur l'image corporelle et la santé des filles et des femmes; invite la Commission et les États membres à promouvoir des stratégies de prévention, notamment des campagnes de sensibilisation, une littératie médiatique et numérique, ainsi que des programmes d'éducation scolaire visant à promouvoir une image corporelle saine, l'estime de soi et des choix de santé éclairés;

Or. en

Amendement 257
Hanna Gedin, Carolina Morace, Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Irene Montero

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quinquies. presse les États membres de lutter contre la précarité menstruelle en

fournissant gratuitement des produits menstruels dans les écoles, les universités et les espaces publics;

Or. en

Amendement 258
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 4 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 sexies. invite la Commission et les États membres à renforcer la protection des consommateurs et les mesures de santé publique en réglementant les pratiques commerciales trompeuses ou préjudiciables dans le domaine de la beauté, en s'assurant que figurent sur les produits des avertissements sanitaires clairs concernant les risques liés à l'exposition à des rayons UV artificiels et à certaines procédures cosmétiques, en particulier les dangers pour la santé de la peau tels que le vieillissement prématuré, les brûlures et le risque accru de cancer de la peau, et en améliorant l'accès aux services d'assistance en matière de santé mentale et de nutrition, en particulier pour les adolescentes et les jeunes femmes;

Or. en

Amendement 259
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 4 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 septies. invite la Commission et les États membres à consacrer des campagnes de sensibilisation à la prévention des troubles de l'alimentation;

Or. en

Amendement 260
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Sous-titre 2

Proposition de résolution	*Amendement*
Essais cliniques ***et recherche***	***Recherche, y compris*** essais cliniques

Or. en

Amendement 261
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne que la maladie de Hashimoto est une maladie auto-immune qui touche les femmes jusqu'à 10 fois plus souvent que les hommes; invite la Commission à soutenir les initiatives visant à sensibiliser les patients aux effets de la maladie, en particulier sur la santé génésique, à savoir l'infertilité chez les femmes en âge de procréer, les fausses couches et les naissances prématurées;

Or. pl

Amendement 262
Judita Laššáková, Ondřej Dostál, Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. se déclare préoccupé par le fait que, malgré les améliorations apportées à l'inclusivité dans les essais cliniques, la représentation des femmes reste inférieure à celle des hommes; souligne qu'il n'existe pas d'exigences en matière d'inclusivité au cours de la phase préparatoire et que la majorité des essais sur les animaux sont toujours menés uniquement sur les mâles de l'espèce[15]; invite la Commission à introduire de nouvelles mesures pour remédier au déséquilibre persistant dans la participation aux essais cliniques;	***supprimé***
[15] Galea, L.A.M. et Parekh, R.S., «Ending the neglect of women's health in research» [Cesser de négliger la santé des femmes dans la recherche], BMJ, vol. 381, https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37308180/.	

Or. en

Amendement 263
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. se déclare préoccupé par le fait que, malgré les améliorations apportées à l'inclusivité dans les essais cliniques, la représentation des femmes reste inférieure	5. se déclare préoccupé par le fait que, malgré les améliorations apportées à l'inclusivité dans les essais cliniques, la représentation des femmes reste inférieure

à celle des hommes; souligne qu'il n'existe pas d'exigences en matière d'inclusivité au cours de la phase préparatoire et que la majorité des essais sur les animaux sont toujours menés uniquement sur les mâles de l'espèce[15]; invite la Commission à introduire de nouvelles mesures pour remédier au déséquilibre persistant dans la participation aux essais cliniques;	à celle des hommes; souligne qu'il n'existe pas d'exigences en matière d'inclusivité au cours de la phase préparatoire et que la majorité des essais sur les animaux sont toujours menés uniquement sur les mâles de l'espèce[15]***; reconnaît que, puisque les femmes enceintes sont exclues des essais cliniques, il n'existe pas de lignes directrices officielles pour le traitement d'affections telles que la dermatite atopique pendant la grossesse, l'allaitement et la période précédant la conception; souligne qu'il importe de tenir compte des différences liées aux fluctuations hormonales, aux étapes de la vie et aux comorbidités***; invite la Commission à introduire de nouvelles mesures pour remédier au déséquilibre persistant dans la participation aux essais cliniques;
[15] Galea, L.A.M. et Parekh, R.S., «Ending the neglect of women's health in research» [Cesser de négliger la santé des femmes dans la recherche], BMJ, vol. 381, https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37308180/.	[15] Galea, L.A.M. et Parekh, R.S., «Ending the neglect of women's health in research» [Cesser de négliger la santé des femmes dans la recherche], BMJ, vol. 381, https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37308180/.

Or. en

Amendement 264
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. se déclare préoccupé par le fait que, malgré les améliorations ***apportées à l'inclusivité*** dans les essais cliniques, ***la*** représentation ***des femmes*** reste inférieure à celle des hommes; ***souligne qu'il n'existe pas d'exigences en matière d'inclusivité au cours de la phase***	5. se déclare préoccupé par le fait que, malgré les améliorations ***concernant l'inclusion des femmes*** dans les essais cliniques, ***leur*** représentation reste inférieure à celle des hommes;

préparatoire et que la majorité des essais sur les animaux sont toujours menés uniquement sur les mâles de l'espèce[15]; invite la Commission à introduire de nouvelles mesures pour remédier au déséquilibre persistant dans la participation aux essais cliniques;

[15] Galea, L.A.M. et Parekh, R.S., «Ending the neglect of women's health in research» [Cesser de négliger la santé des femmes dans la recherche], BMJ, vol. 381, https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37308180/.

Or. en

Amendement 265
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. se déclare préoccupé par le fait que, malgré les améliorations apportées à l'inclusivité dans les essais cliniques, la représentation des femmes reste inférieure à celle des hommes; souligne qu'il n'existe pas d'exigences en matière d'inclusivité au cours de la phase préparatoire et que la majorité des essais sur les animaux sont toujours menés uniquement sur les mâles de l'espèce[15]; invite la Commission à introduire ***de nouvelles mesures*** pour remédier au déséquilibre persistant dans la participation aux essais cliniques;	5. se déclare préoccupé par le fait que, malgré les améliorations apportées à l'inclusivité dans les essais cliniques, la représentation des femmes ***et des personnes transgenres et non binaires*** reste inférieure à celle des hommes; souligne qu'il n'existe pas d'exigences en matière d'inclusivité au cours de la phase préparatoire et que la majorité des essais sur les animaux sont toujours menés uniquement sur les mâles de l'espèce[15]; invite la Commission à introduire ***des exigences obligatoires en matière de conception de recherche sensible à la dimension de sexe et de genre tout au long du cycle de recherche, y compris lors de la phase préparatoire et des essais sur les animaux,*** pour remédier au déséquilibre persistant dans la participation aux essais cliniques;

[15] Galea, L.A.M. et Parekh, R.S., «Ending the neglect of women's health in research» [Cesser de négliger la santé des femmes dans la recherche], BMJ, vol. 381, https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37308180/.

[15] Galea, L.A.M. et Parekh, R.S., «Ending the neglect of women's health in research» [Cesser de négliger la santé des femmes dans la recherche], BMJ, vol. 381, https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37308180/.

Or. en

Amendement 266
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. se déclare préoccupé par le fait que, malgré les améliorations apportées à l'inclusivité dans les essais cliniques, la représentation des femmes reste inférieure à celle des hommes; souligne qu'il n'existe pas d'exigences en matière d'inclusivité au cours de la phase préparatoire et que la majorité des essais sur les animaux sont toujours menés uniquement sur les mâles de l'espèce[15]; invite la Commission à introduire de nouvelles mesures pour remédier au déséquilibre persistant dans la participation aux essais cliniques;	5. se déclare préoccupé par le fait que, malgré les améliorations apportées à l'inclusivité dans les essais cliniques, la représentation des femmes reste inférieure à celle des hommes; souligne qu'il n'existe pas d'exigences en matière d'inclusivité au cours de la phase préparatoire et que la majorité des essais sur les animaux sont toujours menés uniquement sur les mâles de l'espèce[15]; ***souligne la nécessité de prendre en compte, dans ces essais, les spécificités liées au cycle hormonal, aux étapes de la vie, en particulier la ménopause, et aux maladies touchant les femmes;*** invite la Commission à introduire de nouvelles mesures pour remédier au déséquilibre persistant dans la participation aux essais cliniques;

[15]Galea, L.A.M. et Parekh, R.S., «Ending the neglect of women's health in research» [Cesser de négliger la santé des femmes dans la recherche], BMJ, vol. 381, https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37308180/.

[15]Galea, L.A.M. et Parekh, R.S., «Ending the neglect of women's health in research» [Cesser de négliger la santé des femmes dans la recherche], BMJ, vol. 381, https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37308180/.

Or. pl

Amendement 267
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. se déclare préoccupé par le fait que, malgré les améliorations apportées à l'inclusivité dans les essais cliniques, la représentation des femmes reste inférieure à celle des hommes; souligne qu'il n'existe pas d'exigences en matière d'inclusivité au cours de la phase préparatoire et que la majorité des essais sur les animaux sont toujours menés uniquement sur les mâles de l'espèce[15]; invite la Commission à introduire de nouvelles mesures pour remédier au déséquilibre persistant dans la participation aux essais cliniques;	5. se déclare préoccupé par le fait que, malgré les améliorations apportées à l'inclusivité dans les essais cliniques, la représentation des femmes reste inférieure à celle des hommes ***et devrait être renforcée en introduisant des rapports ventilés par sexe et des critères de participation minimaux pour les femmes qui prennent part aux essais cliniques***; souligne qu'il n'existe pas d'exigences en matière d'inclusivité au cours de la phase préparatoire et que la majorité des essais sur les animaux sont toujours menés uniquement sur les mâles de l'espèce[15]; invite la Commission à introduire de nouvelles mesures pour remédier au déséquilibre persistant dans la participation aux essais cliniques;
[15] Galea, L.A.M. et Parekh, R.S., «Ending the neglect of women's health in research» [Cesser de négliger la santé des femmes dans la recherche], BMJ, vol. 381, https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37308180/.	[15] Galea, L.A.M. et Parekh, R.S., «Ending the neglect of women's health in research» [Cesser de négliger la santé des femmes dans la recherche], BMJ, vol. 381, https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37308180/.

Or. en

Amendement 268
Beatrice Timgren

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. se déclare préoccupé par le fait que, malgré les améliorations apportées à l'inclusivité dans les essais cliniques, la représentation des femmes reste inférieure à celle des hommes; souligne qu'il n'existe pas d'exigences en matière d'inclusivité au cours de la phase préparatoire et que la majorité des essais sur les animaux sont toujours menés uniquement sur les mâles de l'espèce[15]; invite la Commission à introduire de nouvelles mesures pour remédier au déséquilibre persistant dans la participation aux essais cliniques;	5. se déclare préoccupé par le fait que, malgré les améliorations apportées à l'inclusivité dans les essais cliniques, la représentation des femmes reste inférieure à celle des hommes; souligne qu'il n'existe pas d'exigences en matière d'inclusivité au cours de la phase préparatoire et que la majorité des essais sur les animaux sont toujours menés uniquement sur les mâles de l'espèce[15]; invite la Commission***, dans le cadre de ses compétences d'appui et dans le plein respect de la subsidiarité,*** à introduire de nouvelles mesures pour remédier au déséquilibre persistant dans la participation aux essais cliniques***, tout en respectant pleinement la sécurité des patients, le consentement éclairé et l'éthique médicale***;
[15] Galea, L.A.M. et Parekh, R.S., «Ending the neglect of women's health in research» [Cesser de négliger la santé des femmes dans la recherche], BMJ, vol. 381, https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37308180/.	[15] Galea, L.A.M. et Parekh, R.S., «Ending the neglect of women's health in research» [Cesser de négliger la santé des femmes dans la recherche], BMJ, vol. 381, https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37308180/.

Or. en

Amendement 269
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. se ***déclare préoccupé par le fait que, malgré les améliorations apportées à l'inclusivité dans les essais cliniques,*** la représentation des femmes ***reste inférieure à celle des hommes; souligne*** qu'il n'existe pas d'exigences en matière	5. se ***félicite que*** la représentation des femmes ***dans les essais cliniques aient été grandement améliorée, en particulier dans les phases moins risquées; reconnaît*** qu'il n'existe pas d'exigences en matière d'inclusivité au cours de la phase

d'inclusivité au cours de la phase préparatoire et que la majorité des essais sur les animaux sont toujours menés uniquement sur les mâles de l'espèce[15]; invite la Commission à ***introduire de nouvelles mesures pour remédier au déséquilibre persistant dans la participation aux essais cliniques***;

préparatoire ***et que les comités d'éthiques sont en charge de la validation des protocoles;*** et que la majorité des essais sur les animaux sont toujours menés uniquement sur les mâles de l'espèce[15]; ***considère que les tests pour mesurer les effets tératogènes devraient être menés pour tous les traitements;*** invite la Commission à ***revoir la législation européenne pour protéger la santé des femmes, leur fertilité et les foetus***;

[15] Galea, L.A.M. et Parekh, R.S., «Ending the neglect of women's health in research» [Cesser de négliger la santé des femmes dans la recherche], BMJ, vol. 381, https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37308180/.

[15] Galea, L.A.M. et Parekh, R.S., «Ending the neglect of women's health in research» [Cesser de négliger la santé des femmes dans la recherche], BMJ, vol. 381, https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37308180/.

Or. fr

Amendement 270
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Arba Kokalari, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. préconise une recherche médicale et clinique consacrée autant aux hommes qu'aux femmes, en veillant à ce que les technologies, les médicaments et les traitements nouveaux tiennent dûment compte des besoins spécifiques des femmes en matière de santé tout au long de leur vie, y compris la santé génésique, les maladies chroniques et le vieillissement;

Or. en

Amendement 271
Judita Laššáková, Ondřej Dostál, Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. invite la Commission à soutenir les initiatives volontaires et les lignes directrices en matière de recherche qui visent à améliorer la représentation des femmes dans les essais cliniques, tout en préservant l'autonomie scientifique et la proportionnalité;

Or. en

Amendement 272
Laurence Trochu, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. se félicite de l'intention de l'EMA d'adopter de nouvelles lignes directrices sur l'inclusion des personnes enceintes et allaitantes dans les essais cliniques; prie instamment l'EMA d'adopter des lignes directrices similaires pour améliorer l'inclusion d'autres communautés sous-représentées;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 273
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*

6. se félicite de l'intention de l'EMA d'adopter de nouvelles lignes directrices sur l'inclusion des personnes enceintes et allaitantes dans les essais cliniques; prie instamment l'EMA d'adopter des lignes directrices similaires pour améliorer l'inclusion d'autres communautés sous-représentées;	6. se félicite de l'intention de l'EMA d'adopter de nouvelles lignes directrices sur l'inclusion des personnes enceintes et allaitantes dans les essais cliniques; prie instamment l'EMA d'adopter des lignes directrices similaires pour améliorer l'inclusion d'autres communautés sous-représentées***, telles que les femmes âgées***; ***invite la Commission à s'assurer que les médicaments sont testés dans des proportions reflétant leurs groupes d'utilisateurs probables et donc, par exemple, à faire en sorte qu'un médicament qui est principalement prescrit à des femmes âgées soit testé en premier lieu sur ce groupe;***

Or. en

Amendement 274
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. se félicite de l'intention de l'EMA d'adopter de nouvelles lignes directrices sur l'inclusion des personnes enceintes et allaitantes dans les essais cliniques; prie instamment l'EMA d'adopter des lignes directrices similaires pour améliorer l'inclusion d'autres communautés sous-représentées;	6. se félicite de l'intention de l'EMA d'adopter de nouvelles lignes directrices sur l'inclusion des personnes enceintes et allaitantes dans les essais cliniques; prie instamment l'EMA d'adopter des lignes directrices similaires pour améliorer l'inclusion d'autres communautés sous-représentées; ***invite en outre l'EMA à adopter des lignes directrices sur l'intégration des considérations de genre dans la phase de conception des essais;***

Or. en

Amendement 275
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. se félicite de l'intention de l'EMA d'adopter de nouvelles lignes directrices sur l'inclusion des personnes enceintes et allaitantes dans les essais cliniques; prie instamment l'EMA d'adopter des lignes directrices similaires pour améliorer l'inclusion d'autres communautés sous-représentées;	6. se félicite de l'intention de l'EMA d'adopter de nouvelles lignes directrices sur l'inclusion des personnes enceintes et allaitantes dans les essais cliniques; prie instamment l'EMA d'adopter des lignes directrices similaires pour améliorer l'inclusion d'autres communautés sous-représentées***, notamment les personnes transgenres, non binaires et intersexuées, ainsi que les minorités ethniques et les communautés marginalisées***;

Or. en

Amendement 276
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. se félicite de l'intention de l'EMA d'adopter de nouvelles lignes directrices sur l'inclusion des personnes enceintes et allaitantes dans les essais cliniques; ***prie instamment l'EMA d'adopter des lignes directrices similaires pour améliorer l'inclusion d'autres communautés sous-représentées;***	6. se félicite de l'intention de l'EMA d'adopter de nouvelles lignes directrices sur l'inclusion des personnes enceintes et allaitantes dans les essais cliniques;

Or. en

Amendement 277
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. se félicite de l'intention de l'EMA d'adopter de nouvelles lignes directrices sur l'inclusion des personnes enceintes et allaitantes dans les essais cliniques; prie instamment l'EMA d'adopter des lignes directrices similaires pour améliorer l'inclusion d'autres communautés sous-représentées;	6. se félicite de l'intention de l'EMA d'adopter de nouvelles lignes directrices sur l'inclusion des personnes enceintes et allaitantes dans les essais cliniques; prie instamment l'EMA d'adopter des lignes directrices similaires pour améliorer l'inclusion d'autres communautés ***vulnérables et*** sous-représentées;

Or. en

Amendement 278
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. reconnaît qu'il est nécessaire d'investir davantage dans la recherche et l'innovation (R&I) pour mettre au point des outils de santé nouveaux et améliorés pour traiter les affections qui touchent les femmes de manière spécifique, différente et démesurée; recommande la création d'un groupe d'experts sur la R&I en matière de santé des femmes, chargé de guider l'élaboration et la mise en œuvre concertée d'un programme de recherche sur la santé des femmes, afin de favoriser des actions cohérentes dans l'ensemble des programmes de financement budgétaire de l'Union concernés;

Or. en

Amendement 279
Mathilde Androuët

Proposition de résolution

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. encourage les États membres à faciliter les procédures de mise sur le marché des médicaments et des dispositifs médicaux autorisés par les autorités compétentes afin de mettre le plus rapidement possible ces innovations à la disposition du public;

Or. en

Amendement 280
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que le manque de compréhension des différences liées au sexe et au genre en matière de santé est exacerbé par le fait que les données issues de la recherche sont rarement ***ventilés*** par sexe; invite la Commission à rendre obligatoires les données ventilées par sexe dans tous les projets financés par l'Union;	7. souligne que le manque de compréhension des différences liées au sexe et au genre en matière de santé est exacerbé par le fait que les données issues de la recherche sont rarement ***ventilées*** par sexe; invite la Commission à rendre obligatoires les données ventilées par sexe dans tous les projets financés par l'Union; ***constate que l'intelligence artificielle (IA) pourrait être utilisée pour repérer les préjugés fondés sur le sexe ou le genre dans les recherches existantes ou historiques afin d'éviter de devoir répéter la recherche, et prévient toutefois que l'utilisation de l'IA doit être étroitement surveillée pour s'assurer qu'elle n'impose pas de biais;***

Or. en

Amendement 281
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que le manque de compréhension des différences liées au sexe et au genre en matière de santé est exacerbé par le fait que les données issues de la recherche sont rarement ***ventilés*** par sexe; invite la Commission à rendre obligatoires les données ventilées par sexe dans tous les projets financés par l'Union;	7. souligne que le manque de compréhension des différences liées au sexe et au genre en matière de santé est exacerbé par le fait que les données issues de la recherche sont rarement ***ventilées*** par sexe; invite la Commission à rendre obligatoires les données ventilées par sexe dans tous les projets financés par l'Union ***et à promouvoir l'égalité de genre en médecine en tant que priorité stratégique pour les institutions de recherche, les autorités publiques et les professionnels de la santé***;

Or. ro

Amendement 282
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que le manque de compréhension des différences liées au sexe et au genre en matière de santé est exacerbé par le fait que les données issues de la recherche sont rarement ***ventilés*** par sexe; invite la Commission à rendre obligatoires les données ventilées par sexe dans tous les projets financés par l'Union;	7. souligne que le manque de compréhension des différences liées au sexe et au genre en matière de santé est exacerbé par le fait que les données issues de la recherche sont rarement ***ventilées*** par sexe; invite la Commission à rendre obligatoires les données ventilées par sexe dans tous les projets financés par l'Union ***et à introduire cette exigence comme condition d'éligibilité au financement, afin de garantir la responsabilité et l'utilisation efficace des ressources publiques***;

Or. en

Amendement 283
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que le manque de compréhension des différences liées au sexe et au genre en matière de santé est exacerbé par le fait que les données issues de la recherche sont rarement ***ventilés*** par sexe; invite la Commission à rendre obligatoires les données ventilées par sexe dans tous les projets financés par l'Union;	7. souligne que le manque de compréhension des différences liées au sexe et au genre en matière de santé***, y compris l'état et les conditions de santé,*** est exacerbé par le fait que les données issues de la recherche ***et d'enquêtes de santé*** sont rarement ***ventilées*** par sexe ***et identité de genre***; invite la Commission à rendre obligatoires ***et à publier*** les données ventilées par sexe ***et par genre*** dans tous les projets financés par l'Union ***et dans toutes les études menées par celle-ci***;

Or. en

Amendement 284
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que le manque de compréhension des différences liées au sexe et au genre en matière de santé est exacerbé par ***le fait que les données issues de la recherche sont rarement ventilés par sexe***; invite la Commission à rendre obligatoires ***les*** données ventilées par sexe dans tous les projets financés par l'Union;	7. souligne que le manque de compréhension des différences liées au sexe et au genre en matière de santé est exacerbé par ***l'insuffisance de données ventilées par sexe disponibles***; invite la Commission à rendre obligatoire ***la collecte et la communication de*** données ventilées par sexe dans tous les projets ***de recherche et d'innovation, les projets pilotes et les programmes de santé*** financés par l'Union***, ainsi que, le cas échéant, dans les évaluations des technologies de la santé***;

Or. en

Amendement 285
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que le manque de compréhension des différences liées au sexe ***et au genre*** en matière de santé est exacerbé par le fait que les données issues de la recherche sont rarement ***ventilés*** par sexe; ***invite la Commission à rendre obligatoires les données ventilées par sexe dans tous les projets financés par l'Union;***	7. souligne que le manque de compréhension des différences liées au sexe en matière de santé est exacerbé par le fait que les données issues de la recherche sont rarement ***ventilées*** par sexe;

Or. en

Amendement 286
Judita Laššáková, Ondřej Dostál, Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. ***souligne que le manque de compréhension des différences liées au sexe et au genre en matière de santé est exacerbé par le fait que les données issues de la recherche sont rarement ventilés par sexe;*** invite la Commission à ***rendre obligatoires les données ventilées par sexe dans tous les projets financés*** par l'Union;	7. invite la Commission à ***encourager la collecte et la communication systématiques des données ventilées par sexe biologique dans la recherche financée*** par l'Union***, lorsque cela est scientifiquement pertinent***;

Or. en

Amendement 287

Laurence Trochu

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que le manque de compréhension des différences liées au sexe ***et au genre*** en matière de santé est exacerbé par le fait que les données issues de la recherche sont rarement ventilés par sexe; invite la Commission à rendre obligatoires les données ventilées par sexe dans ***tous*** les projets financés par l'Union;	7. souligne que le manque de compréhension des différences liées au sexe en matière de santé est exacerbé par le fait que les données issues de la recherche sont rarement ventilés par sexe; invite la Commission à rendre obligatoires les données ventilées par sexe dans les projets financés par l'Union ***lorsque cela est pertinent***;

Or. fr

Amendement 288
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. salue le travail de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) afin de renforcer les données de base sur la santé des femmes, notamment par l'intégration d'indicateurs liés à la santé dans l'Indice d'égalité de genre; souligne que les recherches de l'EIGE apportent une valeur ajoutée européenne évidente en améliorant la comparabilité des données, en soutenant l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et en favorisant des politiques européennes et nationales plus ciblées, efficaces et proportionnées; fait ressortir que des données solides sur les résultats en matière de santé des femmes sont essentielles pour concevoir des politiques qui renforcent l'égalité de

genre, la participation économique ainsi que la résilience et la durabilité globales des systèmes de santé européens;

Or. en

Amendement 289
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que l'absence de collecte systématique de données et de données ventilées sur la santé sexuelle et génésique compromet l'élaboration de politiques efficaces et scientifiquement fondées, ainsi que la capacité à lutter contre les inégalités, en particulier pour les femmes en situation de vulnérabilité; invite la Commission et les États membres à assurer la collecte complète, harmonisée et systématique de données ventilées par sexe et par facteurs socio-économiques pertinents afin d'améliorer l'élaboration des politiques;

Or. en

Amendement 290
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. prône une amélioration de la collecte, de l'harmonisation et de l'utilisation de données ventilées par sexe et par genre, ainsi que de données

intersectionnelles, dans tous les domaines de la politique et de la recherche en matière de santé à travers l'Union; invite la Commission, en coopération avec l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), à utiliser des méthodes et des indicateurs communs pour surveiller la santé des femmes et les disparités liées au genre;

Or. en

Amendement 291
Emma Rafowicz, Cecilia Strada, Christophe Clergeau

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne qu'il est nécessaire d'adopter une approche fondée sur l'exposome dans la recherche afin d'évaluer systématiquement la manière dont les expositions environnementales interagissent avec le sexe biologique et l'identité de genre pour influer sur la santé; encourage la poursuite des recherches sur les effets des expositions multiples sur la santé prénatale et postnatale;

Or. en

Amendement 292
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. invite la Commission et les États membres à élaborer et à financer des campagnes de sensibilisation et de communication ciblées et scientifiquement fondées sur la prévention des maladies et la promotion de la santé, en mettant particulièrement l'accent sur les maladies qui touchent les femmes de manière disproportionnée, afin d'améliorer les connaissances en matière de santé, de promouvoir le diagnostic et le dépistage précoces et de réduire les inégalités de genre en matière d'accès à la prévention et aux soins de santé;

Or. en

Amendement 293
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. demande l'intégration systématique d'une analyse fondée sur le sexe et le genre dans les essais, l'autorisation et le suivi des médicaments et des dispositifs médicaux au sein de l'Union; souligne que les différences biologiques et hormonales entre les femmes et les hommes peuvent avoir une incidence sur l'efficacité et les effets secondaires des médicaments, qui doivent être étudiés et recensés de manière adéquate;

Or. en

Amendement 294

Maria Walsh, Loucas Fourlas, Arba Kokalari, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. souligne l'importance d'une information sanitaire fiable, scientifiquement fondée et adaptée à l'âge des femmes et des filles tout au long de la vie, y compris l'éducation consacrée à la fertilité, à la grossesse, à la contraception, à la santé maternelle et aux soins postnataux, dans le plein respect des compétences des États membres et du principe de subsidiarité;

Or. en

Amendement 295
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quater. appelle à une collaboration pluridisciplinaire dans le domaine de la santé des femmes, par exemple entre neurologues et gynécologues pour lutter contre la migraine, ainsi qu'à une intégration avec d'autres secteurs pour traiter les déterminants éco-sociaux de la santé et prendre en compte des facteurs démographiques tels que l'âge, la ruralité et les inégalités d'accès, afin de garantir des soins complets et une meilleure compréhension des conditions de santé liées au genre et des lacunes dans le traitement;

Or. en

Amendement 296
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quinquies. souligne qu'il est nécessaire de mener des recherches sur les résultats en matière de santé des modèles de congé parental, comme l'incidence des options flexibles ou celles qui incluent le père, sur la santé physique et mentale des parents, en particulier pour les femmes; note l'absence d'analyses d'impact et de suivi à long terme des effets de la réadaptation sur la santé des femmes;

Or. en

Amendement 297
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Sous-titre 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Santé numérique, données et intelligence artificielle

Or. en

Amendement 298
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

	7 sexies. appelle à l'intégration d'une perspective de genre dans la transition numérique des systèmes de santé à travers l'Union; souligne que les technologies numériques de santé, y compris les outils de diagnostic fondés sur l'IA, doivent être conçues, mises en œuvre et contrôlées de manière à refléter les besoins spécifiques des femmes en matière de santé et à remédier aux préjugés sexistes existants dans les données et les algorithmes de santé;

Or. en

Amendement 299
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 septies. invite la Commission et les États membres à veiller à ce que les technologies de santé, y compris les outils de santé numériques, les dispositifs médicaux, les diagnostics pilotés par l'IA et les technologies de santé portables, soient développées, testées et mises en œuvre dans une perspective de genre; insiste sur la promotion d'une conception tenant compte de la dimension de genre dans les outils d'IA et de santé numérique afin d'empêcher la reproduction des préjugés sexistes dans les technologies émergentes; invite la Commission et les États membres à promouvoir des technologies de santé accessibles et inclusives en veillant à ce que les femmes participent de manière significative à la conception, aux essais et au développement des produits;

Or. en

Amendement 300
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 octies. invite la Commission et les États membres à veiller à ce que la mise en œuvre de l'espace européen des données de santé (EHDS) intègre une forte perspective de genre; souligne que les données relatives à la santé ventilées par sexe et par genre sont essentielles pour comprendre les différences dans la prévalence des maladies, les résultats des traitements et l'accès aux soins de santé;

Or. en

Amendement 301
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 nonies. souligne que les outils algorithmiques utilisés pour détecter et restreindre les contenus dits «inappropriés» doivent être conçus de manière à ne pas signaler les sujets liés à la santé des femmes, tels que les menstruations, la ménopause, la fertilité et la santé génésique comme des contenus à caractère sexuel ou réservés aux adultes, ce qui en limiterait la visibilité;

Or. en

Amendement 302
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 decies. appelle à une action plus forte pour lutter contre la diffusion en ligne d'informations erronées sur la santé liée au genre, notamment de contenus préjudiciables aux femmes tels que les faux traitements de fertilité, les «remèdes miracles» pour le cancer du sein et d'autres allégations trompeuses en matière de santé;

Or. en

Amendement 303
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 undecies. appelle à la promotion de services de pharmacie en ligne équitables, accessibles et tenant compte de la dimension de genre dans toute l'Union; fait ressortir que le développement et la réglementation des pharmacies en ligne doivent prendre en compte les besoins spécifiques des femmes en matière de santé pour différents médicaments, notamment l'accès à la contraception, aux produits de santé maternelle, aux traitements de la ménopause et aux médicaments pour les soins chroniques, afin de réduire les écarts existants entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux soins de santé; souligne qu'il importe de garantir l'égalité géographique en s'attaquant aux disparités entre les zones urbaines et rurales, les régions éloignées et les différents États membres, afin que tous les patients puissent bénéficier de la

même manière de services pharmaceutiques numériques sûrs, abordables et de qualité élevée;

Or. en

Amendement 304
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne qu'en raison d'un sous-financement systémique et d'un manque de recherche, les méthodes de diagnostic et les traitements restent centrés sur les hommes, ce qui peut conduire à des traitements d'une qualité moindre et plus risqués pour les femmes et les personnes transgenres;	8. souligne qu'en raison d'un sous-financement systémique et d'un manque de recherche, les méthodes de diagnostic et les traitements restent centrés sur les hommes, ce qui peut conduire à des traitements d'une qualité moindre et plus risqués pour les femmes et les personnes transgenres; ***insiste sur le fait que cela est particulièrement pertinent pour les infections sexuellement transmissibles et les maladies chroniques qui se manifestent différemment selon le sexe et au cours de la vie, telles que les maladies inflammatoires cutanées;***

Or. en

Amendement 305
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne qu'en raison d'un sous-financement systémique et d'un manque de recherche, les méthodes de diagnostic et les traitements restent centrés sur les hommes,	8. souligne qu'en raison d'un sous-financement systémique et d'un manque de recherche, les méthodes de diagnostic et les traitements restent centrés sur les hommes,

ce qui peut conduire à des traitements d'une qualité moindre et plus risqués pour les femmes et les personnes transgenres;	ce qui peut conduire à des traitements d'une qualité moindre et plus risqués pour les femmes et les personnes transgenres; ***souligne que cela revêt une importance particulière dans le cas des maladies sexuellement transmissibles, des maladies chroniques et des maladies inflammatoires de la peau, qui se manifestent différemment chez les femmes et les hommes selon la période de la vie;***

Or. pl

Amendement 306
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne qu'en raison d'un sous-financement systémique et d'un manque de recherche, les méthodes de diagnostic et les traitements restent centrés sur les hommes, ce qui peut conduire à des traitements d'une qualité moindre et plus risqués pour les femmes et les personnes transgenres;	8. souligne qu'en raison d'un sous-financement systémique et d'un manque de recherche, les méthodes de diagnostic et les traitements restent centrés sur les hommes, ce qui peut conduire à des traitements d'une qualité moindre et plus risqués pour les femmes et les personnes transgenres; ***que cette inégalité systémique dans le domaine médical a une incidence directe sur la précision des diagnostics et sur l'efficacité des traitements;***

Or. ro

Amendement 307
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne qu'en raison d'un sous-	8. souligne qu'en raison d'un sous-

financement systémique et d'un manque de recherche, les méthodes de diagnostic et les traitements restent centrés sur les ***hommes***, ce qui peut conduire à des traitements d'une qualité moindre et plus risqués pour les femmes et les personnes transgenres;	financement systémique et d'un manque de recherche, les méthodes de diagnostic et les traitements restent centrés sur les ***normes masculines***, ce qui peut conduire à des traitements d'une qualité moindre et plus risqués pour les femmes et les personnes transgenres ***et non binaires, notamment ignorant la douleur et les symptômes des femmes, ce qui peut mener à des retards de diagnostic***;

Or. en

Amendement 308
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne ***qu'en raison d'un sous-financement systémique et d'un manque de recherche,*** les méthodes de diagnostic et les traitements restent ***centrés sur les hommes***, ce qui peut conduire à des traitements d'une qualité moindre et plus risqués pour les femmes ***et les personnes transgenres***;	8. souligne ***que*** les méthodes de diagnostic et les traitements restent ***pour beaucoup développés sans tenir compte des particularités féminines***, ce qui peut conduire à des traitements d'une qualité moindre et plus risqués pour les femmes;

Or. fr

Amendement 309
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne qu'en raison d'un sous-financement systémique et d'un manque de recherche, les méthodes de diagnostic et les traitements restent centrés sur les hommes,	8. souligne qu'en raison d'un sous-financement systémique et d'un manque de recherche, les méthodes de diagnostic et les traitements restent centrés sur les hommes,

ce qui peut conduire à des traitements d'une qualité moindre et plus risqués pour les femmes ***et les personnes transgenres***;	ce qui peut conduire à des traitements d'une qualité moindre et plus risqués pour les femmes;

Or. en

Amendement 310
Hanna Gedin, Carolina Morace, Kathleen Funchion, Elena Kountoura

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne que la conception, les essais et l'évaluation des dispositifs médicaux et d'aide utilisés dans le sport continuent souvent à se fonder sur des paramètres anthropométriques et biomécaniques masculins; fait remarquer que cela peut réduire leur efficacité et leur sécurité pour les femmes, par exemple en ce qui concerne les dispositifs d'aide musculo-squelettique tels que les appareils orthopédiques, qui ne tiennent pas suffisamment compte des différences de taille, de poids, de composition corporelle et de biomécanique propres aux femmes; invite donc la Commission à promouvoir des normes pour la conception, les essais et l'évaluation des dispositifs médicaux utilisés dans le sport sur la base de données ventilées par sexe et par genre;

Or. en

Amendement 311
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

8 bis. invite l'Union et les États membres à garantir un accès équitable pour tous à des soins de santé abordables, de haute qualité et tenant compte de la dimension de genre, indépendamment de l'âge, du handicap, du statut socio-économique, de l'origine immigrée, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre; souligne qu'il faut s'attaquer aux obstacles existants auxquels les femmes, dans toute leur diversité, sont confrontées pour accéder à un diagnostic et à un traitement en temps utile, y compris les obstacles financiers, géographiques et culturels;

Or. en

Amendement 312
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne que les politiques de santé axées sur la prévention profitent particulièrement aux femmes, en réduisant les coûts de santé à long terme et en permettant une plus grande participation au marché du travail, ce qui renforce les finances publiques et la viabilité économique;

Or. en

Amendement 313
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. invite la Commission et les États membres à s'efforcer d'atteindre des objectifs ambitieux en matière d'égalité d'accès à un dépistage de qualité du cancer et d'autres maladies pertinentes telles que l'ostéoporose dans tous les pays de l'Union; souligne l'importance de programmes complets et sensibles à la dimension de genre de dépistage pour le cancer du sein, le cancer du col de l'utérus, le cancer de la prostate, le cancer colorectal, le cancer de la peau et le cancer du poumon, qui restent parmi les cancers les plus fréquents et les plus faciles à prévenir en Europe;

Or. en

Amendement 314
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande instamment au corps médical d'appliquer au traitement une approche de médecine de précision, en complément de toute mesure prise pour réduire les inégalités et accroître les investissements dans la recherche médicale; encourage les États membres à mettre en place des programmes pilotes sur les soins de santé sensibles au genre;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 315
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande instamment au corps médical d'appliquer ***au traitement*** une approche de médecine de précision, ***en complément de*** toute mesure prise pour réduire les inégalités et ***accroître les investissements dans*** la recherche médicale; encourage les États membres à mettre en place des programmes pilotes sur les soins de santé sensibles au genre;	9. demande instamment au corps médical d'appliquer une approche de médecine de précision ***à la prévention, au diagnostic et au traitement, en tenant compte des différences biologiques, génétiques, liées au sexe et au genre, ainsi que des facteurs environnementaux et socio-économiques, afin de compléter*** toute mesure prise pour réduire les inégalités en matière de santé et ***de stimuler le développement de*** la recherche médicale; encourage les États membres à mettre en place des programmes pilotes sur les soins de santé sensibles au genre;

Or. ro

Amendement 316
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande instamment au corps médical d'appliquer au traitement une approche de médecine de précision, en complément de toute mesure prise pour réduire les inégalités et accroître les investissements dans la recherche médicale; encourage les États membres à mettre en place des programmes pilotes sur les soins de santé ***sensibles au genre***;	9. demande instamment au corps médical d'appliquer au traitement une approche de médecine de précision, en complément de toute mesure prise pour réduire les inégalités et accroître les investissements dans la recherche médicale; encourage les États membres à mettre en place des programmes pilotes sur les soins de santé ***tenant compte des aspects relatifs à la maternité et à la grossesse, en particulier pour rendre les soins et les centres médicaux obstétriques plus accessibles dans les zones rurales et les régions ultrapériphériques***;

Or. en

Amendement 317
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande instamment au corps médical d'appliquer au traitement une approche de médecine de précision, en complément de toute mesure prise pour réduire les inégalités et accroître les investissements dans la recherche médicale; encourage les États membres à mettre en place des programmes pilotes sur les soins de santé sensibles au genre;	9. demande instamment au corps médical d'appliquer au traitement une approche de médecine de précision, en complément de toute mesure prise pour réduire les inégalités et accroître les investissements dans la recherche médicale; encourage les États membres à mettre en place des programmes pilotes sur les soins de santé sensibles au genre***, notamment dans les domaines où les programmes sont inexistants ou très insuffisants, tels que la santé menstruelle, cardiovasculaire et mentale***;

Or. en

Amendement 318
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande instamment au corps médical d'appliquer au traitement une approche de médecine de précision, en complément de toute mesure prise pour réduire les inégalités et accroître les investissements dans la recherche médicale; ***encourage*** les États membres à mettre en place des programmes pilotes sur les soins de santé sensibles au genre;	9. demande instamment au corps médical d'appliquer au traitement une approche de médecine de précision, en complément de toute mesure prise pour réduire les inégalités et accroître les investissements dans la recherche médicale; ***invite*** les États membres à mettre en place des programmes pilotes sur les soins de santé sensibles au genre;

Or. en

Amendement 319
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. encourage la formation continue des professionnels de la santé dans le domaine de la médecine personnalisée tenant compte de la dimension de genre; appelle à un renforcement de la coopération entre les institutions de recherche, les systèmes de santé et les décideurs politiques afin d'assurer la transposition rapide des résultats scientifiques dans la pratique médicale;

Or. ro

Amendement 320
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. avertit que les efforts déployés par l'Union pour se prémunir contre les pénuries ne donnent pas suffisamment la priorité aux médicaments destinés à la santé des femmes; invite le Conseil à s'aligner sur la proposition du Parlement visant à reconnaître les médicaments abortifs et contraceptifs comme des médicaments d'intérêt commun dans le règlement sur les médicaments critiques;

Or. en

Amendement 321

Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne qu'il est nécessaire d'intégrer pleinement les soins de santé mentale dans le diagnostic et le traitement des affections sexospécifiques; demande qu'un soutien psychologique accessible et financé par des fonds publics fasse partie du parcours de soins standard des femmes souffrant de douleurs chroniques et de problèmes de santé génésique;

Or. en

Amendement 322
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne que les femmes représentent la majorité du personnel de santé et que les politiques devraient favoriser des conditions de travail équitables, le développement des compétences et l'avancement des femmes dans les professions de santé, tout en remédiant aux pénuries de main-d'œuvre par la formation et la mobilité;

Or. en

Amendement 323

Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne que la crainte liée aux idées fausses, à une mauvaise interprétation des symptômes, au jugement et à la stigmatisation peut décourager ou dissuader les femmes de demander une assistance médicale, ce qui peut entraîner des complications, un retard de diagnostic et de moins bons résultats thérapeutiques;

Or. pl

Amendement 324
Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Elisabeth Dieringer

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite les États membres à élaborer des stratégies spécifiques pour améliorer le diagnostic et le traitement de la migraine chez les femmes et à en faire une priorité dans les programmes de santé publique et les initiatives de prévention des maladies neurologiques;

Or. en

Amendement 325
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. demande que les programmes d'études médicales dans l'ensemble de l'Union intègrent une approche sensible à la dimension de genre, y compris une formation sur les affections liées au genre, telles que les symptômes spécifiques des maladies cardiovasculaires et les problèmes de santé mentale;

Or. en

Amendement 326
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. souligne qu'il existe encore des différences significatives entre les États membres en matière d'organisation, de disponibilité et de participation aux programmes de prévention des cancers spécifiques aux femmes, tels que le cancer du sein, le cancer du col de l'utérus et le cancer des ovaires; demande la mise en œuvre de programmes de dépistage universels financés par des fonds publics, notamment des invitations obligatoires à la mammographie et à la cytologie; demande un accès égal et complet à la vaccination contre le papillomavirus, indépendamment du lieu de résidence et du statut socio-économique; souligne la nécessité de campagnes d'information ciblant les femmes ayant un accès limité au système de santé;

Or. pl

Amendement 327
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. reconnaît que l'écart de rémunération, de pension et de prise en charge des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes aggrave les risques de maladies des femmes, en particulier de maladie mentale, en augmentant la pression financière, la charge de travail et les inégalités sociales pour celles-ci, ce qui a une forte incidence sur leur santé mentale, en influençant non seulement les revenus des femmes, mais aussi leur exposition aux risques psychosociaux sur le lieu de travail, avec des conséquences à long terme sur leur santé mentale et leur bien-être tout au long de la vie, au point que, par exemple, les femmes de plus de 65 ans déclarent souffrir deux fois plus souvent de dépression chronique que les hommes, ce qui reflète les effets combinés d'un revenu plus faible, d'une indépendance limitée et d'une insécurité constante;

Or. en

Amendement 328
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. invite la Commission et les États membres à reconnaître explicitement et à combattre toutes les formes de violences

obstétricales et gynécologiques comme un type de violence sexiste; presse la Commission de publier rapidement la recommandation sur la prévention des pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles, y compris toutes les formes de violences obstétricales et gynécologiques, les fautes professionnelles médicales, l'avortement et la stérilisation forcés, le refus de soins en cas d'avortement et les mutilations génitales des femmes et des personnes intersexuées; souligne que ces recommandations doivent compléter la directive (UE) 2024/1385;

Or. en

Amendement 329
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. est préoccupé par les traitements médicalement inutiles, souvent effectués sans consentement éclairé, qui touchent particulièrement les femmes intersexuées, ainsi que par les interventions médicales coercitives telles que la stérilisation forcée, qui restent une réalité pour les femmes handicapées dans l'Union[1 bis]; note que la misogynie médicale et la sous-évaluation systémique des expériences des femmes en matière de soins de santé persistent, avec des conséquences durables telles que des retards dans la recherche de traitements et une confiance limitée dans le système de soins de santé;

[1 bis] Rapport du Forum européen des personnes handicapées, Forced Sterilisation of Persons with Disabilities in the European Union, 2022.

Or. en

Amendement 330
Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Elisabeth Dieringer

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. souligne qu'il est nécessaire de prendre dûment en considération la réalité biologique des femmes, y compris les cycles hormonaux et d'autres facteurs biologiques pertinents, dans la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies prévalant chez les femmes, afin d'améliorer l'efficacité et la sécurité des soins de santé;

Or. en

Amendement 331
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quater. encourage les États membres à élaborer et à adopter des modèles de soins multidisciplinaires adaptés aux besoins des femmes souffrant de troubles musculo-squelettiques, à promouvoir des normes d'équité garantissant aux femmes un accès égal aux traitements médicaux et chirurgicaux avancés, et à établir des indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis;

Or. en

Amendement 332
Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Elisabeth Dieringer

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quater. souligne l'importance de la détection précoce du cancer par le dépistage et la prise en compte des facteurs de prédisposition chez les femmes afin d'améliorer le pronostic, d'élargir les possibilités d'intervention en temps utile et de faire progresser la recherche en vue de trouver des traitements plus efficaces;

Or. en

Amendement 333
Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Elisabeth Dieringer

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quinquies. souligne qu'il faut mettre en œuvre un dépistage systématique des maladies cardiovasculaires, d'élaborer des stratégies spécifiquement axées sur la santé cardiaque des femmes, de promouvoir une communication efficace sur les risques et les symptômes sexospécifiques et de soutenir la recherche afin d'améliorer la prévention, le diagnostic et le traitement pour les femmes;

Or. en

Amendement 334
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. estime qu'il est essentiel que les États membres intègrent une formation aux soins de santé tenant compte de la dimension de genre dans leurs cursus médicaux;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 335
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. estime qu'il est essentiel que les États membres intègrent une formation aux soins de santé tenant compte de la dimension de genre dans leurs cursus médicaux;	10. estime qu'il est essentiel que les États membres intègrent une formation aux soins de santé tenant compte de la dimension de genre dans leurs cursus médicaux; ***souligne la nécessité de mettre l'accent sur les problèmes de santé qui touchent fréquemment les femmes et qui ont une incidence significative sur leur bien-être psychologique, telles que les maladies inflammatoires de la peau; précise que cette formation devrait tenir compte de l'évolution des symptômes et des besoins des femmes au cours des différentes phases de la vie et du cycle hormonal;***

Or. pl

Amendement 336
Paulo Do Nascimento Cabral, Maria Walsh, Eleonora Meleti

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***estime*** qu'il est essentiel que ***les États membres intègrent une formation aux soins*** de santé ***tenant compte de la dimension de genre dans leurs cursus médicaux***;	10. ***souligne*** qu'il est essentiel que ***tous les professionnels*** de santé ***reçoivent une formation adaptée et adoptent une approche qui tienne compte de l'ensemble des facteurs pertinents, dont le genre; souligne que les professionnels de santé doivent agir sans discrimination et savoir reconnaître et satisfaire les besoins spécifiques des femmes et des filles en situation de grande vulnérabilité***;

Or. en

Amendement 337
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. estime qu'il est essentiel que les États membres intègrent une formation aux soins de santé tenant compte de la dimension de genre dans leurs cursus médicaux;	10. estime qu'il est essentiel que les États membres intègrent une formation aux soins de santé tenant compte de la dimension de genre dans leurs cursus médicaux; ***souligne que cette formation devrait porter sur les préjugés sexistes en matière de diagnostic et de traitement, sur les symptômes et les besoins spécifiques des femmes dans toute leur diversité, et sur une communication avec les patientes qui tienne compte de la dimension de genre et soit culturellement appropriée;***

Or. en

Amendement 338
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. estime qu'il est essentiel que les États membres intègrent une formation aux soins de santé tenant compte de la dimension de genre dans leurs cursus médicaux;	10. estime qu'il est essentiel que les États membres intègrent une formation aux soins de santé tenant compte de la dimension de genre dans leurs cursus médicaux***, y compris une formation sur les pathologies à forte prévalence chez les femmes et à impact psychosocial important, telles que les maladies inflammatoires cutanées, et sur la manière dont les symptômes et les besoins en matière de traitement peuvent évoluer au cours des différentes étapes de la vie hormonale***;

Or. en

Amendement 339
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. estime qu'il est essentiel que les États membres intègrent une formation aux soins de santé tenant compte de la dimension de genre dans leurs cursus médicaux;	10. estime qu'il est essentiel que les États membres intègrent une formation ***obligatoire*** aux soins de santé tenant compte de la dimension de genre***, intersectionnelle et centrée sur le patient***, dans leurs cursus médicaux***, infirmiers et obstétricaux, ainsi qu'un perfectionnement professionnel continu, notamment sur les préjugés sexistes, la gestion de la douleur, la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, et la prévention de la discrimination***;

Or. en

Amendement 340
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. estime qu'il est essentiel que les États membres intègrent une formation aux soins de santé tenant compte de la dimension de genre dans leurs cursus médicaux;	10. estime qu'il est essentiel que les États membres intègrent une formation ***obligatoire*** aux soins de santé tenant compte de la dimension de genre ***et associant les personnes transgenres*** dans leurs cursus médicaux***, notamment en ce qui concerne les préjugés à l'égard de la douleur et les symptômes sexospécifiques dans les maladies cardiovasculaires***;

Or. en

Amendement 341
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. estime qu'il est essentiel que les États membres intègrent une formation aux soins de santé tenant compte de la dimension de genre dans leurs cursus médicaux;	10. estime qu'il est essentiel que les États membres***, en étroite coopération avec le corps médical et les établissements d'enseignement,*** intègrent une formation aux soins de santé tenant compte de la dimension de genre dans leurs cursus médicaux;

Or. en

Amendement 342
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. estime qu'il est essentiel que les États membres intègrent une formation aux soins de santé tenant compte de la dimension de ***genre*** dans leurs cursus médicaux;	10. estime qu'il est essentiel que les États membres intègrent une formation aux soins de santé tenant compte de la dimension de ***sexe*** dans leurs cursus médicaux***, si ce n'est pas déjà le cas***;

Or. en

Amendement 343
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. estime qu'il est essentiel que les États membres intègrent une formation aux soins de santé tenant compte de la dimension de genre dans leurs cursus médicaux;	10. estime qu'il est essentiel que les États membres intègrent une formation aux soins de santé tenant compte de la dimension de genre dans ***tous*** leurs cursus médicaux;

Or. en

Amendement 344
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite la Commission et les États membres à reconnaître et à combattre toutes les formes de violences obstétricales et gynécologiques comme un type de violence sexiste, y compris les mauvais traitements, les abus, la coercition, la négligence ou le refus de soins pendant les consultations gynécologiques, la

grossesse, l'avortement, l'accouchement et les soins postnataux, les mutilations génitales des femmes et des personnes intersexuelles, et la stérilisation forcée; les invite instamment à fixer des définitions juridiques claires, et à mettre en place des stratégies de prévention, une formation obligatoire des professionnels de la santé portant sur des soins fondés sur le consentement et les droits, ainsi qu'un renforcement des droits des patients; appelle de ses vœux des mécanismes de plainte indépendants, des mécanismes de signalement et de responsabilité, ainsi que des systèmes de collecte de données;

Or. en

Amendement 345
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite la Commission et les États membres à harmoniser le cadre de la formation, des droits professionnels et du champ d'exercice des sages-femmes dans l'ensemble de l'Union; souligne que, dans de nombreux pays, les sages-femmes ne disposent pas du droit de prescrire des médicaments ni de l'autonomie professionnelle, ce qui compromet leur capacité à fournir des soins appropriés en temps utile, en particulier dans les communautés rurales et marginalisées; demande des lignes directrices au niveau de l'Union et la reconnaissance mutuelle des qualifications afin de garantir que les sages-femmes puissent exercer en toute sécurité, de manière indépendante, s'il y a lieu, et fournir des services de santé maternelle, génésique et sexuelle de haute

qualité à toutes les femmes;

Or. en

Amendement 346
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite la Commission et les États membres à veiller à ce que les systèmes de santé disposent des moyens pour prévenir, détecter et combattre la violence sexiste, notamment par des approches de soins sensibles à la dimension de genre, centrées sur le patient et tenant compte des traumatismes; invite les États membres à établir des passerelles claires entre les services de santé, les services sociaux et les services d'aide spécialisés pour les victimes de violences sexistes, y compris les mutilations génitales féminines, en veillant à ce que les femmes migrantes, les femmes handicapées et les personnes LGBTIQ+ puissent y avoir accès;

Or. en

Amendement 347
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite la Commission et les États membres à veiller à ce que les systèmes de soins de santé et la formation médicale

reconnaissent pleinement les différences sexospécifiques dans le tableau clinique ainsi que les symptômes sexospécifiques; souligne que des pathologies telles que les crises cardiaques présentent souvent des symptômes différents chez les femmes et chez les hommes, ce qui peut conduire à des erreurs de diagnostic et à des retards de traitement, voire, dans les cas les plus graves, à l'absence de traitement lorsqu'elles sont confondues avec une affection psychosomatique;

Or. en

Amendement 348
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite la Commission et les États membres à veiller à ce que la mise en œuvre du plan de l'Union européenne pour la santé cardiovasculaire intègre pleinement une perspective de genre, notamment grâce à des campagnes de prévention, des critères de diagnostic et une formation des professionnels de la santé sensibles à la dimension de genre;

Or. en

Amendement 349
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

10 bis. souligne que l'élaboration de mesures pour que les processus de diagnostic et de traitement tiennent mieux compte des questions d'égalité de genre et de la dimension de genre doit s'inspirer pleinement des expériences réelles des patients;

Or. en

Amendement 350
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. réaffirme que les efforts déployés par l'Union pour se prémunir contre les pénuries et les ruptures d'approvisionnement ne donnent pas suffisamment la priorité aux médicaments destinés à la santé des femmes, alors que, par exemple, les médicaments abortifs et contraceptifs font régulièrement l'objet de pénuries dans les États membres; demande à l'EMA d'inclure ces médicaments dans la liste des médicaments critiques de l'Union; invite le Conseil à s'aligner sur la proposition du Parlement visant à reconnaître les médicaments abortifs et contraceptifs comme des médicaments d'intérêt commun dans le règlement sur les médicaments critiques;

Or. en

Amendement 351
Mélissa Camara

Proposition de résolution

Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. presse les États membres d'abolir la stérilisation forcée comme condition préalable à la reconnaissance légale du genre et à garantir l'accès à des soins de conversion sexuelle sur la base d'un consentement éclairé;

Or. en

Amendement 352
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quater. invite la Commission et les États membres à promouvoir la mise en place dans l'ensemble de l'Union de centres pluridisciplinaires consacrés à la santé des femmes tout au long de la vie conçus pour fournir aux femmes, de l'adolescence au troisième âge en passant par la ménopause, des soins intégrés, continus et tenant compte de la dimension de genre; souligne que ces centres devraient réunir des compétences en gynécologie, obstétrique, cardiologie, rhumatologie, endocrinologie, santé mentale et soins primaires, et traiter des pathologies spécifiques aux femmes et prévalentes chez elles, telles que l'endométriose, le syndrome des ovaires polykystiques (SOPK), les maladies auto-immunes, les complications liées à la grossesse et les maladies cardiovasculaires, première cause de mortalité chez les femmes; souligne que les centres consacrés à la santé des femmes tout au long de la vie pourraient servir de centres de recherche expérimentale et d'innovation, ainsi que

de centres d'excellence qui génèrent et diffusent des connaissances auprès des professionnels et des systèmes de santé dans les États membres; appelle à la création d'un réseau européen de référence sur la santé des femmes, sur le modèle des réseaux de ce type qui existent déjà pour les maladies rares, afin de renforcer la collaboration en matière de recherche, d'améliorer la pratique clinique et de s'assurer que les besoins spécifiques des femmes en matière de santé sont systématiquement pris en compte dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 353
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quater. encourage la Commission et les États membres à renforcer l'intégration de la dimension de genre dans les politiques de santé au travail, notamment en adaptant les outils de prévention et d'évaluation des risques aux réalités des professions féminisées et en améliorant l'accès des travailleuses, y compris celles qui occupent des emplois précaires ou à temps partiel, aux services de médecine du travail;

Or. en

Amendement 354
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quater. demande que les systèmes de remboursement des médicaments soient neutres du point de vue du genre, en veillant à ce que les niveaux de remboursement tiennent compte de la nécessité médicale plutôt que des préjugés sexistes traditionnels, et en évaluant régulièrement le système pour déceler d'éventuelles incidences liées au genre;

Or. en

Amendement 355
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quinquies. souligne que la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation sont des droits humains fondamentaux et qu'ils sont un élément essentiel de la santé des femmes et de l'égalité de genre; invite la Commission à prendre des mesures pour faire progresser l'ensemble des aspects de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation dans tous les domaines d'action et instruments de financement de l'Union pertinents;

Or. en

Amendement 356
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. appelle à une réduction des chevauchements réglementaires dans l'évaluation des technologies de la santé, afin de garantir un accès plus rapide des femmes aux traitements innovants tout en réduisant les coûts pour les systèmes de santé et l'industrie;

Or. en

Amendement 357
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Sous-titre 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Santé mentale

Or. en

Amendement 358
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. demande à la Commission et aux États membres de mettre en place des stratégies en matière de santé mentale sensibles à la dimension de genre et susceptibles d'avoir une influence positive sur l'égalité des genres;

Or. en

Amendement 359
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. souligne qu'il est nécessaire d'aborder la question de la santé mentale des femmes, en reconnaissant son incidence sur les familles, les lieux de travail et les communautés, et appelle à une action proportionnée de l'Union, scientifiquement fondée, qui complète les stratégies nationales;

Or. en

Amendement 360
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Sous-titre 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Violences gynécologiques

Or. en

Amendement 361
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*

11. se félicite vivement de l'initiative citoyenne européenne «My Voice, My Choice»; demande une nouvelle fois à la Commission de faire pleinement usage de ses compétences en matière de politique de santé pour aider les États membres à garantir l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et génésiques, et à inscrire ceux-ci, tout comme le droit à un avortement sûr et légal, dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 362
Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Elisabeth Dieringer

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. se félicite vivement de l'initiative citoyenne européenne «My Voice, My Choice»; demande une nouvelle fois à la Commission de faire pleinement usage de ses compétences en matière de politique de santé pour aider les États membres à garantir l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et génésiques, et à inscrire ceux-ci, tout comme le droit à un avortement sûr et légal, dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne;	***supprimé***

Or. en

Amendement 363
Judita Laššáková, Ondřej Dostál, Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***se félicite vivement*** de l'initiative citoyenne européenne «My Voice, My Choice»; ***demande une nouvelle fois à la Commission de faire pleinement usage de ses compétences en matière de*** politique de santé ***pour aider les États membres à garantir l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et génésiques, et à inscrire ceux-ci, tout comme le droit à un avortement sûr et légal, dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne***;	11. ***prend note*** de l'initiative citoyenne européenne «My Voice, My Choice»; ***rappelle que la*** politique de santé***, y compris les soins de santé génésique et la législation relative à l'avortement, reste une compétence nationale et que le rôle de l'Union se limite à appuyer, coordonner et compléter les actions des États membres***;

Or. en

Amendement 364
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. se félicite vivement de l'initiative citoyenne européenne «My Voice, My Choice»; demande une nouvelle fois à la Commission de faire pleinement usage de ses compétences en matière de politique de santé pour aider les États membres à garantir l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et génésiques, et à inscrire ceux-ci, tout comme le droit à un avortement sûr ***et*** légal, dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne;	11. se félicite vivement de l'initiative citoyenne européenne «My Voice, My Choice»; demande une nouvelle fois à la Commission de faire pleinement usage de ses compétences en matière de politique de santé pour aider les États membres à garantir l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et génésiques, et à inscrire ceux-ci, tout comme le droit à un avortement sûr***,*** légal ***et accessible***, dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 365
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Arba Kokalari

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. déplore le fait que, malgré la littérature récente de l'Union sur l'existence et l'ampleur de la violence dans les milieux gynécologiques et obstétriques, et en dépit de son engagement dans le cadre de la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025, la Commission n'ait pas publié sa recommandation sur la prévention des pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles; invite la Commission à publier rapidement cette recommandation, y compris les recommandations clés pour prévenir et combattre la violence en milieu gynécologique et obstétrique ainsi que la stérilisation forcée, conformément à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, notamment ses articles 1, 3, 21 et 23, et à soutenir les États membres, dans le cadre de leurs compétences respectives, par des orientations sur la prévention, la sensibilisation et la collecte de données;

Or. en

Amendement 366
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. regrette que, malgré l'ampleur des besoins non satisfaits en matière de contraception dans le monde, l'Union n'ait pas financé le développement de nouveaux contraceptifs depuis 2021; reconnaît que les femmes supportent de manière disproportionnée le fardeau – physique, financier et mental – de la

contraception; invite la Commission à investir dans le développement de technologies contraceptives applicables à l'échelle mondiale pour tous les sexes, y compris les contraceptifs masculins;

Or. en

Amendement 367
Arba Kokalari, Eleonora Meleti, Maria Walsh, Mirosława Nykiel

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. déclare qu'il est nécessaire d'améliorer la disponibilité de l'avortement et l'accès à celui-ci dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 368
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. invite la Commission et les États membres à garantir l'accès universel à des méthodes contraceptives abordables, sûres et diversifiées; souligne que l'autodétermination des femmes dans le choix de la contraception doit être pleinement respectée, y compris leur droit à recevoir des informations complètes et compréhensibles sur les risques potentiels et les effets secondaires des pilules contraceptives et des autres méthodes hormonales, ce qui favoriserait le consentement éclairé; appelle à un investissement accru dans la recherche et

	le développement innovants d'options contraceptives pour les hommes, dans le but de parvenir à une plus grande égalité de genre et à un partage des responsabilités en matière de planification familiale; souligne qu'une éducation sexuelle complète et adaptée à l'âge ainsi que des conseils médicaux impartiaux sont essentiels pour permettre aux individus de faire des choix éclairés et autonomes en ce qui concerne leur santé génésique;

Or. en

Amendement 369
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. demande une nouvelle fois à la Commission de mettre en place un mécanisme financier de l'Union fondé sur la solidarité et la participation volontaire, qui permette aux États membres de fournir des soins liés à l'avortement aux personnes qui ne peuvent y accéder dans leur pays d'origine, sans interférer avec les lois et réglementations nationales; invite en outre la Commission à présenter une proposition à cette fin;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 370
Judita Laššáková, Ondřej Dostál, Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*

12. demande une nouvelle fois à la Commission de mettre en place un mécanisme financier de l'Union fondé sur la solidarité et la participation volontaire, qui permette aux États membres de fournir des soins liés à l'avortement aux personnes qui ne peuvent y accéder dans leur pays d'origine, sans interférer avec les lois et réglementations nationales; invite en outre la Commission à présenter une proposition à cette fin;	***supprimé***

Or. en

Amendement 371
Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Elisabeth Dieringer

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. demande une nouvelle fois à la Commission de mettre en place un mécanisme financier de l'Union fondé sur la solidarité et la participation volontaire, qui permette aux États membres de fournir des soins liés à l'avortement aux personnes qui ne peuvent y accéder dans leur pays d'origine, sans interférer avec les lois et réglementations nationales; invite en outre la Commission à présenter une proposition à cette fin;	***supprimé***

Or. en

Amendement 372
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. demande une nouvelle fois à la Commission de mettre en place un mécanisme financier de l'Union fondé sur la solidarité et la participation volontaire, qui permette aux États membres de fournir des soins liés à l'avortement aux personnes qui ne peuvent y accéder dans leur pays d'origine, sans interférer avec les lois et réglementations nationales; invite en outre la Commission à présenter une proposition à cette fin;	12. demande une nouvelle fois à la Commission de mettre en place un mécanisme financier de l'Union fondé sur la solidarité et la participation volontaire, qui permette aux États membres de fournir des soins liés à l'avortement aux personnes qui ne peuvent y accéder dans leur pays d'origine, sans interférer avec les lois et réglementations nationales; invite en outre la Commission à présenter une proposition à cette fin ***et à allouer des fonds spécifiques aux États membres pour garantir l'accès de toutes les femmes européennes à des services d'avortement sûrs et légaux, conformément à l'initiative citoyenne européenne «My Voice, My Choice»***;

Or. en

Amendement 373
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. demande une nouvelle fois à la Commission de mettre en place un mécanisme financier de l'Union fondé sur la solidarité et la participation volontaire, qui permette aux États membres de fournir des soins liés à l'avortement aux personnes qui ne peuvent y accéder dans leur pays d'origine, sans interférer avec les lois et réglementations nationales; invite en outre la Commission à présenter une proposition à cette fin;	12. demande une nouvelle fois à la Commission de mettre en place un mécanisme financier de l'Union fondé sur la solidarité et la participation volontaire, qui permette aux États membres de fournir des soins liés à l'avortement***, y compris en apportant une aide pour les frais de déplacement et d'hébergement,*** aux personnes qui ne peuvent y accéder dans leur pays d'origine, sans interférer avec les lois et réglementations nationales; invite en outre la Commission à présenter une proposition ***et un budget approprié*** à cette fin;

Or. en

Amendement 374
Hanna Gedin, Carolina Morace, Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Irene Montero

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. prévient que les efforts déployés par l'Union pour se prémunir contre les pénuries et les ruptures d'approvisionnement ne donnent pas suffisamment la priorité aux médicaments destinés à la santé des femmes, alors que, par exemple, les médicaments abortifs et contraceptifs font régulièrement l'objet de pénuries dans les États membres; demande à l'EMA d'inclure ces médicaments dans la liste des médicaments critiques de l'Union et invite le Conseil à s'aligner sur la proposition du Parlement visant à reconnaître les médicaments abortifs et contraceptifs comme des médicaments d'intérêt commun dans le règlement sur les médicaments critiques;

Or. en

Amendement 375
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. invite les États membres à garantir un accès universel et abordable à des services complets de santé sexuelle et génésique, y compris la contraception, les soins de santé maternelle et l'accès à un avortement sûr et légal; invite la Commission à adresser aux États membres des recommandations claires

sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, conformément aux normes en matière de santé publique et de droits de l'homme;

Or. en

Amendement 376
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Arba Kokalari, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. appelle à un renforcement de la coopération et de l'échange de bonnes pratiques au niveau de l'Union en matière de soins de santé maternelle, dans le but d'améliorer les normes de qualité, de soutenir les professionnels de la santé et de garantir l'élimination de la mortalité maternelle évitable;

Or. en

Amendement 377
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne qu'il faut faire de la violence sexiste une priorité de santé publique et demande aux États membres de veiller à ce que les survivantes bénéficient de services de santé complets, tels que des soins tenant compte des traumatismes et l'accès à la contraception d'urgence;

Or. en

Amendement 378
Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. rappelle que les États membres ont des approches juridiques, éthiques et culturelles différentes en matière de soins de santé génésique, qui doivent être pleinement respectées conformément aux traités et qui ne peuvent être ni harmonisées ni ignorées au niveau de l'Union;

Or. en

Amendement 379
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. invite la Commission à inclure des engagements législatifs, politiques et financiers ambitieux ainsi que des exigences en matière de collecte de données dans la prochaine stratégie de l'Union en faveur de l'égalité de genre 2026-2030 afin de faire progresser la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation;

Or. en

Amendement 380

Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne le rôle de l'éducation, des services de santé et des institutions publiques dans la prévention de la violence sexiste et la promotion du consentement, de l'intégrité corporelle, de la protection de la vie privée, de l'autonomie personnelle et du respect;

Or. en

Amendement 381
Arba Kokalari, Eleonora Meleti, Maria Walsh, Mirosława Nykiel

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. encourage les États membres à rendre les moyens de contraception plus accessibles et plus abordables afin de prévenir les grossesses non désirées;

Or. en

Amendement 382
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. invite la Commission et les États membres à s'assurer que les personnes souffrant d'infertilité involontaire ou de

perte de grossesse ont accès à des services de santé abordables, de qualité élevée et équitables en matière de fertilité et de fausse couche; souligne l'importance d'un soutien et d'un conseil intégrés en matière de santé mentale pour faire face aux conséquences émotionnelles et psychologiques de l'infertilité et des fausses couches; appelle de ses vœux des stratégies de santé publique, une couverture d'assurance et des orientations cliniques qui donnent la priorité à l'autonomie du patient, au choix éclairé et aux soins complets et non stigmatisants pour toutes les personnes cherchant de l'aide;

Or. en

Amendement 383
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. souligne qu'une éducation complète à la sexualité, conforme aux normes de l'UNESCO, est essentielle pour promouvoir le consentement, la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, prévenir la violence sexiste, et lutter contre la désinformation et la stigmatisation qui entourent la santé des femmes; demande à la Commission de formuler des recommandations aux États membres pour fournir une éducation complète à la sexualité, conformément aux normes de l'UNESCO;

Or. en

Amendement 384

Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. réaffirme que la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation font partie intégrante des droits de l'homme et de la politique de santé publique; demande une éducation sexuelle et relationnelle complète, adaptée à l'âge et scientifiquement fondée dans l'ensemble de l'Union, en tant qu'outil essentiel pour réduire les inégalités, prévenir la violence et renforcer l'autonomie des femmes et des filles;

Or. en

Amendement 385
Hanna Gedin, Carolina Morace, Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Irene Montero

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. estime qu'il est essentiel que toutes les femmes de l'Union aient un accès gratuit aux vaccins contre le papillomavirus humain afin de prévenir le cancer du col de l'utérus et les changements précancéreux, et invite instamment les États membres à garantir la gratuité de ces vaccins pour toutes les femmes;

Or. en

Amendement 386
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. invite la Commission et les États membres à reconnaître, à prévenir et à traiter les violences gynécologiques et obstétricales, y compris les procédures médicales non consensuelles, abusives ou coercitives, les traitements qui dédaignent de prendre en compte les préoccupations des femmes en matière de santé génésique en les retardant ou en les ignorant, et les violations de l'autonomie corporelle dans le cadre des soins gynécologiques et obstétriques; note que parmi les exemples de violences gynécologiques figurent les incisions périnéales ou épisiotomies pratiquées pendant l'accouchement sans consentement explicite ou éclairé, et le rejet systématique des douleurs ou symptômes signalés par les femmes dans le domaine de la santé génésique; constate les graves conséquences que cette violence peut avoir sur la santé physique, mentale et sociale des femmes;

Or. en

Amendement 387
Hanna Gedin, Carolina Morace, Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Irene Montero

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. déplore le fait que, malgré la littérature récente sur l'existence et l'ampleur de la violence dans les milieux gynécologiques et obstétriques, et malgré son engagement dans le cadre de la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025, la Commission n'ait pas encore publié sa

recommandation sur la prévention des pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles; invite la Commission à publier rapidement cette recommandation, y compris les recommandations clés pour prévenir et combattre la violence en milieu gynécologique et obstétrique ainsi que la stérilisation forcée;

Or. en

Amendement 388
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. souligne que l'accès aux produits d'hygiène menstruelle devrait être garanti en tant que service public gratuit et accessible indépendamment du statut socio-économique;

Or. en

Amendement 389
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quinquies. invite la Commission et les États membres à veiller à ce que toutes les femmes et les filles ayant subi des violences sexistes aient accès rapidement à des services de santé complets, gratuits et tenant compte des traumatismes, y compris des soins de santé physique,

sexuelle et mentale; souligne qu'il est nécessaire d'établir des voies d'orientation claires entre les prestataires de soins, les services sociaux et les organisations de soutien spécialisées; demande une formation obligatoire pour les professionnels de la santé, les intervenants des services d'urgence et les autorités répressives sur une façon de détecter les cas de violence sexiste, d'y répondre et de rassembler des preuves écrites qui tienne compte de la dimension de genre et soit centrée sur la victime;

Or. en

Amendement 390
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quinquies. souligne que l'accès à une éducation à la sexualité, à la contraception et à l'avortement légal et sûr devrait être garanti en tant que service public gratuit et accessible indépendamment du statut socio-économique;

Or. en

Amendement 391
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 12 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 sexies. invite la Commission et les États membres à reconnaître et à traiter les violences obstétricales et gynécologiques comme une forme de violence sexiste, à promouvoir des soins de maternité respectueux et à mettre en place des mécanismes de plainte, à collecter des données et à former les professionnels de la santé;

Or. en

Amendement 392
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 sexies. invite la Commission et les États membres à garantir l'accès à des produits menstruels abordables, de haute qualité et durables sur le plan environnemental, exempts de substances chimiques nocives telles que les PFAS, produits chimiques éternels, à toutes celles qui en ont besoin;

Or. en

Amendement 393
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 12 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 septies. invite la Commission et les États membres à intégrer une approche

sensible à la dimension de genre dans la recherche cardiovasculaire, la collecte de données, le dépistage, les stratégies de prévention et les lignes directrices cliniques afin d'améliorer la détection précoce, d'assurer des soins équitables et de réduire la mortalité évitable chez les femmes; souligne qu'il importe de tenir compte du fait que les maladies cardiovasculaires se manifestent différemment chez les femmes et que les facteurs de risque biologiques, sociaux et psychosociaux spécifiques au genre jouent un rôle dans le développement des maladies cardiovasculaires chez les femmes;

Or. en

Amendement 394
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 septies. souligne qu'il est nécessaire de mettre en place des politiques et des conditions de travail qui soutiennent les femmes souffrant de problèmes de santé spécifiques;

Or. en

Amendement 395
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 octies. appelle à une plus grande reconnaissance des préjugés sexistes dans

l'évaluation et le traitement de la douleur, en notant que la douleur des femmes est souvent sous-estimée, ignorée ou mal diagnostiquée par rapport à celle des hommes; souligne qu'il est important de veiller à ce que le soulagement de la douleur soit proposé et accessible chaque fois qu'il est médicalement indiqué, et que les douleurs signalées par les femmes qui en font l'expérience soient prises au sérieux dans tous les établissements de soins de santé; reconnaît que les maladies inflammatoires cutanées chroniques, y compris l'eczéma atopique, entraînent des symptômes graves et persistants tels que la douleur et des démangeaisons insupportables qui nuisent considérablement à la qualité de vie, à la santé mentale et au sommeil, et touchent les femmes de manière disproportionnée;

Or. en

Amendement 396
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 nonies. invite la Commission et les États membres à renforcer la recherche, la prévention, le dépistage et les soins dans le domaine du cancer dans une perspective sexospécifique dans toute l'Union; souligne, par exemple, la nécessité urgente d'améliorer la collecte de données sur le cancer du sein métastatique grâce à des registres nationaux harmonisés, à une meilleure intégration de l'espace européen des données de santé et à des rapports systématiques pour guider l'élaboration de politiques scientifiquement fondées; souligne l'importance de l'équité des tests génomiques dans la lutte contre le cancer

du sein dans l'Union;

Or. en

Amendement 397
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 decies. invite la Commission et les États membres à veiller à ce que les stratégies de prévention, de diagnostic et de traitement des maladies cardiovasculaires et cardiaques dans l'Union intègrent pleinement une perspective de genre; souligne que les maladies cardiovasculaires et cardiaques restent la principale cause de décès chez les femmes, mais que celles-ci sont souvent insuffisamment diagnostiquées et traitées en raison des différences dans les symptômes, les facteurs de risque et le tableau clinique par rapport aux hommes; demande que la recherche se concentre sur les risques cardiovasculaires spécifiques aux femmes, en particulier après la ménopause ou pendant la grossesse;

Or. en

Amendement 398
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 undecies. invite la Commission et les États membres à intégrer une perspective de genre dans la recherche, le diagnostic,

le traitement et la gestion du diabète; souligne qu'il faut élaborer des critères de diagnostic spécifiques au sexe et prendre en compte les étapes de la vie hormonale telles que les menstruations, la grossesse et la ménopause dans les lignes directrices cliniques et les outils de santé numériques; appelle l'Union à soutenir les technologies tenant compte de la dimension de genre et l'intégration de la santé mentale afin de garantir des soins personnalisés et des résultats pour les femmes vivant avec le diabète;

Or. en

Amendement 399
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 duodecies. invite la Commission et les États membres à relever les défis sexospécifiques posés par les maladies rhumatismales et musculo-squelettiques chez les femmes; indique qu'il est nécessaire d'intensifier la recherche et l'innovation dans l'Union afin de mieux comprendre pourquoi les femmes sont touchées de manière disproportionnée, ressentent plus de douleur et réagissent différemment aux traitements; appelle à l'élaboration de lignes directrices cliniques sensibles à la dimension de genre, à la mise en place de programmes de dépistage précoce et à la formation des professionnels de la santé afin de réduire les erreurs et les retards de diagnostic ainsi que l'inégalité d'accès aux traitements; souligne qu'il importe de comprendre et d'atténuer les risques professionnels spécifiques au genre et de promouvoir des stratégies de prévention et de gestion des maladies rhumatismales et

musculo-squelettiques sur le lieu de travail, en reconnaissant leur incidence sur la santé des femmes, leur participation au marché du travail et leur qualité de vie en général;

Or. en

Amendement 400
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 terdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 terdecies. invite la Commission et les États membres à intégrer une perspective de genre dans les stratégies de recherche, de prévention et de traitement des maladies invalidantes causées par la perte de la mémoire telles que la maladie d'Alzheimer; souligne que les femmes présentent une prévalence plus élevée en raison d'une durée de vie moyenne plus longue, mais que cette prévalence est la même chez les femmes et les hommes du même âge; relève que la plupart des personnes dispensant des soins aux personnes atteintes de maladies invalidantes causées par la perte de la mémoire sont des femmes;

Or. en

Amendement 401
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quaterdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quaterdecies. invite la Commission et les États membres à

prendre en considération les éléments sexospécifiques de maladies transmissibles prévalentes telles que le diabète, les maladies cardiovasculaires, les allergies et l'asthme, qui affectent la qualité de vie globale des femmes, y compris leur productivité au travail et leur capacité à accomplir leurs activités quotidiennes, à prendre des mesures pour permettre une meilleure stratification diagnostique et thérapeutique, afin d'améliorer les voies de traitement, et à soutenir la recherche afin de mieux comprendre les mécanismes sous-jacents de ces différences de prévalence et d'obtenir un aperçu plus approfondi des comorbidités communes; souligne qu'il faut intégrer des considérations de genre dans les cadres relatifs à la santé et à la surveillance au travail, et s'attaquer aux différences entre les sexes dans les résultats en matière de santé, notamment en garantissant l'équité dans les essais cliniques et les traitements;

Or. en

Amendement 402
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quindecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quindecies. invite la Commission et les États membres à reconnaître que la COVID longue constitue un défi important en matière de santé publique et d'égalité de genre, étant donné que les femmes sont touchées de manière disproportionnée et qu'elles sont souvent confrontées à des retards de diagnostic ou que leurs symptômes sont ignorés; invite la Commission à poursuivre son soutien au réseau d'expertise sur la COVID-19 de longue durée; reconnaît que les personnes

touchées par la COVID longue peuvent souffrir d'une incapacité de travail qui entraîne une vulnérabilité économique; demande que l'on soutienne la réinsertion professionnelle des patients grâce à des mesures flexibles en matière d'emploi et de protection sociale;

Or. en

Amendement 403
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 sexdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 sexdecies. invite la Commission et les États membres à répondre aux besoins des femmes en matière de santé mentale, en reconnaissant que les femmes font état de niveaux de bien-être inférieurs et de taux de dépression et de détresse psychologique supérieurs à ceux des hommes; souligne l'importance d'une prévention sensible à la dimension de genre, d'une intervention précoce et de services d'assistance, y compris des soins de santé mentale accessibles, des programmes de proximité et des campagnes de sensibilisation; encourage la collecte de données ventilées par genre et par sexe et la recherche sur les déterminants sociaux et liés au genre de la santé mentale afin d'éclairer les politiques visant à promouvoir l'égalité en matière de bien-être mental dans l'Union; invite la Commission et les États membres à s'intéresser aux effets des discours de haine en ligne sur la santé mentale, en particulier chez les femmes; souligne qu'il importe de s'attaquer aux causes profondes du harcèlement et de la discrimination fondés sur le genre dans les médias sociaux; exhorte la Commission à reconnaître légalement le

harcèlement sexiste, y compris en ligne, comme un discours de haine constituant une infraction pénale, et à obliger les plateformes à détecter et à supprimer les discours de haine fondés sur le genre;

Or. en

Amendement 404
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 septdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 septdecies. demande la reconnaissance formelle de la dysfonction sexuelle post-ISRS comme un effet indésirable grave et distinct des médicaments, affectant les femmes de manière disproportionnée; appelle à la poursuite des recherches sur la prévalence, les mécanismes biologiques et les traitements de la dysfonction sexuelle post-ISRS; demande l'accès aux soins, au soutien et à la réparation pour les personnes touchées par cette dysfonction; demande la mise en place d'un système d'indemnisation pour les personnes souffrant de dommages graves, voire permanents, liés aux antidépresseurs, tels que la dysfonction sexuelle post-ISRS; appelle à présenter des excuses institutionnelles aux personnes touchées par la dysfonction sexuelle post-ISRS, en reconnaissant les défaillances réglementaires et éthiques systémiques qui ont entraîné des souffrances évitables;

Or. en

Amendement 405
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 octodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 octodecies. invite la Commission et les États membres à intégrer la prévention, le dépistage et les soins en matière de VIH et d'IST dans des stratégies de santé plus larges et sensibles à la dimension de genre; souligne qu'il est nécessaire de prendre en compte les vulnérabilités biologiques et structurelles propres à tous les sexes, en particulier les jeunes femmes, les femmes migrantes et mobiles, les travailleuses du sexe, les femmes handicapées et les survivantes de la violence sexiste; demande que la recherche tienne compte du genre, de l'âge, de la sexualité et de la race, que la collecte et la communication des données soient améliorées, que l'accès aux vaccinations soit abordable, que le soutien à la santé mentale soit assuré et que des interventions impliquant la communauté soient mises en place afin de garantir une prévention et un traitement équitables tout au long de la vie;

Or. en

Amendement 406
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 novodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 novodecies.invite la Commission et les États membres à garantir un accès équitable aux vaccins à travers l'Union; souligne l'importance de la vaccination contre le papillomavirus humain pour prévenir le cancer du col de l'utérus, de la vaccination contre la grippe et le virus respiratoire syncytial pour protéger les

femmes enceintes et les personnes présentant un risque cardiovasculaire, et de la vaccination en tant qu'outil permettant de réduire la charge de morbidité due aux maladies non transmissibles; prône des objectifs de couverture clairs pour l'Union, un suivi harmonisé par l'intermédiaire de l'ECDC, un financement accru de la prévention et de la recherche sur la santé des femmes, ainsi qu'une sensibilisation des décideurs politiques, des professionnels de la santé et du public; demande que des mesures soient prises pour lutter contre la désinformation sur les effets secondaires des vaccins;

Or. en

Amendement 407
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 vicies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 vicies. invite la Commission et les États membres à répondre aux besoins spécifiques en matière de soins de santé des femmes LGBTIQ+ et des personnes de genre variant, y compris l'accès aux soins préventifs, aux traitements et aux soins de santé spécifiques aux personnes transgenres; souligne l'effet du stress propre aux minorités, de la discrimination et des préjugés des prestataires sur les résultats en matière de santé et l'accès à celle-ci; appelle à l'intégration d'un contenu sur la santé des personnes LGBTIQ+ dans les programmes des écoles de médecine et la formation professionnelle continue des prestataires de soins; encourage le soutien aux initiatives de soins de santé de proximité et à la recherche financée par l'Union dans le cadre des programmes «L'UE

pour la santé» et HORIZON afin de garantir des soins de santé inclusifs, équitables et sûrs pour toutes les personnes LGBTIQ+;

Or. en

Amendement 408
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 unvicies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 unvicies. invite la Commission et les États membres à intégrer une approche intersectionnelle et tenant compte de la dimension de genre dans toutes les politiques liées à la santé planétaire, y compris l'adaptation au climat, la protection de l'environnement et la santé publique; souligne que les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les conséquences sanitaires des événements liés au climat, tels que le stress thermique, les maladies vectorielles, l'insécurité alimentaire et les déplacements de population;

Or. en

Amendement 409
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 duovicies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 duovicies. invite la Commission et les États membres à renforcer les mesures visant à protéger les femmes et les filles contre l'exposition à des produits chimiques nocifs, en reconnaissant que

les femmes sont touchées de manière disproportionnée en raison de facteurs biologiques, sociaux et professionnels; indique que les substances chimiques contenues dans les produits de tous les jours, y compris les cosmétiques, les produits menstruels et les articles ménagers, peuvent perturber les systèmes hormonaux, augmenter les risques de maladies telles que le cancer du sein, l'endométriose et les problèmes de fertilité, et nuire au développement du fœtus pendant la grossesse; demande une réglementation plus stricte des substances perturbant le système endocrinien et persistantes, ainsi qu'un étiquetage transparent afin que les consommateurs puissent faire des choix éclairés, sûrs et durables;

Or. en

Amendement 410
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. déplore que, depuis la création du Service communautaire d'information sur la recherche et le développement il y a près de 40 ans, seuls dix des 145 983 projets financés par l'Union se soient concentrés spécifiquement sur l'endométriose[16];	13. déplore que, depuis la création du Service communautaire d'information sur la recherche et le développement il y a près de 40 ans, seuls dix des 145 983 projets financés par l'Union se soient concentrés spécifiquement sur l'endométriose[16]; ***invite la Commission et les États membres à reconnaître l'endométriose comme une maladie chronique et à promouvoir un diagnostic plus précoce en améliorant la formation des professionnels des soins de santé primaires, en clarifiant les voies d'orientation et en sensibilisant davantage les prestataires de soins;***

[16] Vigano, P., Casalechi, M. et Dolmans, M., «European Union underinvestment in endometriosis research» [Le sous-investissement de l'Union européenne dans la recherche sur l'endométriose], Journal of Endometriosis and Uterine Disorders, vol. 5, 2024, 100058, https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2949838423000464.

[16] Vigano, P., Casalechi, M. et Dolmans, M., «European Union underinvestment in endometriosis research» [Le sous-investissement de l'Union européenne dans la recherche sur l'endométriose], Journal of Endometriosis and Uterine Disorders, vol. 5, 2024, 100058, https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2949838423000464.

Or. en

Amendement 411
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. déplore que, depuis la création du Service communautaire d'information sur la recherche et le développement il y a près de 40 ans, seuls dix des 145 983 projets financés par l'Union se soient concentrés spécifiquement sur l'endométriose[16];	13. déplore que, depuis la création du Service communautaire d'information sur la recherche et le développement il y a près de 40 ans, seuls dix des 145 983 projets financés par l'Union se soient concentrés spécifiquement sur l'endométriose[16]; ***souligne que, malgré la prévalence croissante de cette affection ces dernières années, y compris chez les adolescentes, le niveau actuel de la recherche demeure insuffisant au regard des conséquences médicales et sociales de la maladie;***

[16]Vigano, P., Casalechi, M. et Dolmans, M., «European Union underinvestment in endometriosis research» [Le sous-investissement de l'Union européenne dans la recherche sur l'endométriose], Journal of Endometriosis and Uterine Disorders, vol. 5, 2024, 100058, https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2949838423000464.

[16]Vigano, P., Casalechi, M. et Dolmans, M., «European Union underinvestment in endometriosis research» [Le sous-investissement de l'Union européenne dans la recherche sur l'endométriose], Journal of Endometriosis and Uterine Disorders, vol. 5, 2024, 100058, https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2949838423000464.

Or. ro

Amendement 412
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. déplore que, depuis la création du Service communautaire d'information sur la recherche et le développement il y a près de 40 ans, seuls dix des 145 983 projets financés par l'Union se soient concentrés spécifiquement sur l'endométriose[16];	13. déplore que, depuis la création du Service communautaire d'information sur la recherche et le développement il y a près de 40 ans, seuls dix des 145 983 projets financés par l'Union se soient concentrés spécifiquement sur l'endométriose[16] ***et invite la Commission et les États membres à élaborer un plan d'action à l'échelle de l'Union sur l'endométriose, y compris des voies d'orientation spécialisées et des objectifs visant à réduire le délai de diagnostic***;
[16] Vigano, P., Casalechi, M. et Dolmans, M., «European Union underinvestment in endometriosis research» [Le sous-investissement de l'Union européenne dans la recherche sur l'endométriose], Journal of Endometriosis and Uterine Disorders, vol. 5, 2024, 100058, https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2949838423000464.	[16] Vigano, P., Casalechi, M. et Dolmans, M., «European Union underinvestment in endometriosis research» [Le sous-investissement de l'Union européenne dans la recherche sur l'endométriose], Journal of Endometriosis and Uterine Disorders, vol. 5, 2024, 100058, https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2949838423000464.

Or. en

Amendement 413
Paulo Do Nascimento Cabral, Maria Walsh, Eleonora Meleti

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne qu'il importe que l'Union, dans le cadre de ses compétences et dans le plein respect du principe de subsidiarité, prenne des mesures pour réduire l'écart entre les femmes et les

hommes en matière de santé en reconnaissant et en prenant en compte les besoins et les risques de santé sexospécifiques, étant donné que certaines maladies et certains problèmes de santé affectent différemment les femmes et les hommes, notamment le diabète, et en garantissant l'accès à des soins de santé de grande qualité et axés sur le patient et sur les résultats;

Or. en

Amendement 414
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite les États membres à élaborer et à mettre en œuvre, en coordination les uns avec les autres et avec l'appui de l'Union, des plans d'action nationaux sur l'endométriose, visant notamment à accroître l'investissement public dans la recherche, afin d'assurer un financement à la hauteur de la charge sanitaire et économique de la maladie, dont le coût annuel est estimé à 30 milliards d'euros;

Or. en

Amendement 415
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

13 bis. souligne qu'une éducation inadéquate en matière de santé menstruelle peut produire des soins menstruels dangereux et, par conséquent, des maladies graves; souligne également qu'il est nécessaire de financer des campagnes de sensibilisation du public à la santé menstruelle et d'intensifier la recherche sur les troubles qui y sont liés;

Or. en

Amendement 416
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. exhorte les États membres à harmoniser leurs protocoles nationaux de diagnostic de l'endométriose sur la base des lignes directrices révisées de la Société européenne de reproduction humaine et d'embryologie (ESHRE) (2024), à intégrer systématiquement les outils d'imagerie avancés et les biomarqueurs validés dans les soins primaires et secondaires, et à créer au moins un centre d'excellence multidisciplinaire par région, afin de réduire le délai moyen de diagnostic à trois ans, de garantir un accès équitable aux soins spécialisés dans tout le pays et de soutenir la mise en place d'un réseau d'environ 20 centres d'excellence bénéficiant d'un financement public adéquat;

Or. en

Amendement 417
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. déplore que, malgré une prévalence de symptômes de ménopause indésirables chez les femmes, la ménopause ne soit toujours pas systématiquement intégrée dans les soins de santé primaires et continue de faire l'objet d'une stigmatisation sociale;	14. déplore que, malgré une prévalence de symptômes de ménopause indésirables chez les femmes, la ménopause ne soit toujours pas systématiquement intégrée dans les soins de santé primaires et continue de faire l'objet d'une stigmatisation sociale; ***invite la Commission et les États membres à veiller à ce que la ménopause soit reconnue comme un problème de santé publique d'importance et à ce qu'elle soit pleinement intégrée dans les services de soins de santé primaires courants; souligne la nécessité d'une éducation complète et de campagnes de sensibilisation pour surmonter la stigmatisation sociale et la désinformation, afin de permettre aux femmes de se faire soigner à temps et de manière appropriée; appelle à une intensification de la recherche et du développement en matière de traitements non hormonaux efficaces, sûrs et bien tolérés pour les symptômes de la ménopause, vu que les traitements hormonaux ne conviennent pas à toutes les femmes, en particulier à celles qui souffrent de pathologies hormono-dépendantes, comme le cancer du sein; souligne qu'il importe de former les professionnels de la santé à la gestion de la ménopause afin qu'ils puissent apporter aux femmes un soutien cohérent, scientifiquement fondé et centré sur la patiente tout au long de la périménopause;***

Or. en

Amendement 418
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. déplore que, malgré une prévalence de symptômes de ménopause indésirables chez les femmes, la ménopause ne soit toujours pas systématiquement intégrée dans les soins de santé primaires et continue de faire l'objet d'une stigmatisation sociale;	14. déplore que, malgré une prévalence de symptômes de ménopause indésirables chez les femmes, la ménopause ne soit toujours pas systématiquement intégrée dans les soins de santé primaires et continue de faire l'objet d'une stigmatisation sociale; ***recommande aux États membres d'intégrer systématiquement le dépistage et l'évaluation de la ménopause dans les soins de santé primaires pour les femmes de plus de 40 ans, en utilisant des outils cliniques validés, de renforcer la formation initiale et continue des médecins et des infirmières sur les symptômes et les options de traitement disponibles, de garantir l'accès au traitement hormonal substitutif et aux alternatives scientifiquement fondées, et de soutenir les initiatives nationales de sensibilisation visant à lutter contre la stigmatisation sociale persistante de la ménopause;***

Or. en

Amendement 419
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. déplore que, malgré une prévalence de symptômes de ménopause indésirables chez les femmes, la ménopause ne soit toujours pas systématiquement intégrée dans les soins de santé primaires et continue de faire l'objet d'une	14. déplore que, malgré une prévalence de symptômes de ménopause indésirables chez les femmes, la ménopause ne soit toujours pas systématiquement intégrée dans les soins de santé primaires et continue de faire l'objet d'une

stigmatisation sociale;	stigmatisation sociale; ***reconnaît que la majorité des traitements disponibles sont hormonaux et ne conviennent donc pas à toutes les patientes; souligne qu'il faut développer, parallèlement aux traitements hormonaux, des traitements non hormonaux plus efficaces et largement disponibles; souligne que la majorité de la recherche médicale existante se concentre sur les années de fertilité et s'attarde peu sur la puberté, la périménopause et la ménopause, et qu'une approche plus inclusive et plus représentative des essais cliniques est nécessaire;***

Or. en

Amendement 420
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. déplore que, malgré une prévalence de symptômes de ménopause indésirables chez les femmes, la ménopause ne soit toujours pas systématiquement intégrée dans les soins de santé primaires et continue de faire l'objet d'une stigmatisation sociale;	14. déplore que, malgré une prévalence de symptômes de ménopause indésirables chez les femmes, la ménopause ne soit toujours pas systématiquement intégrée dans les soins de santé primaires et continue de faire l'objet d'une stigmatisation sociale; ***fait observer que les transitions hormonales peuvent influencer l'apparition, la gravité et la prise en charge d'autres maladies chroniques affectant les femmes de manière disproportionnée par rapport aux hommes, comme les maladies inflammatoires cutanées; constate que les changements hormonaux rendent les femmes plus vulnérables aux poussées de dermatite atopique, en particulier pendant la période prémenstruelle et la grossesse, ainsi qu'au psoriasis pendant la puberté et la ménopause;***

Or. en

Amendement 421
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. déplore que, malgré une prévalence de symptômes de ménopause indésirables chez les femmes, la ménopause ne soit toujours pas systématiquement intégrée dans les soins de santé primaires et continue de faire l'objet d'une stigmatisation sociale;	14. déplore que, malgré une prévalence de symptômes de ménopause indésirables chez les femmes, la ménopause ne soit toujours pas systématiquement intégrée dans les soins de santé primaires et continue de faire l'objet d'une stigmatisation sociale; ***souligne également le manque de sensibilisation aux symptômes de la périménopause; insiste sur le fait que les changements hormonaux associés à ces périodes peuvent avoir une incidence sur la gravité et le traitement d'autres maladies chroniques; souligne que les changements survenant au cours des périodes prémenstruelles et de la grossesse peuvent exacerber les maladies inflammatoires de la peau telles que la dermatite atopique, et que ceux survenant au cours de la puberté et de la ménopause peuvent influer sur l'évolution du psoriasis;***

Or. pl

Amendement 422
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. déplore que, malgré une prévalence de symptômes de ménopause indésirables chez les femmes, la ménopause ne ***soit*** toujours pas systématiquement ***intégrée*** dans les soins de santé primaires et ***continue*** de faire l'objet d'une stigmatisation sociale;	14. déplore que, malgré une prévalence de symptômes de ménopause indésirables chez les femmes, la ménopause ***et la périménopause*** ne ***soient*** toujours pas systématiquement ***intégrées*** dans les soins de santé primaires***, les politiques et les stratégies en matière de santé au travail à travers l'Union*** et ***continuent*** de faire l'objet d'une stigmatisation sociale; ***invite la Commission et les États membres à élaborer des lignes directrices au niveau de l'Union sur la sensibilisation à la ménopause et à la périménopause ainsi qu'aux soins qui s'y rattachent;***

Or. en

Amendement 423
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. déplore que, malgré une prévalence de symptômes de ménopause indésirables chez les femmes, la ménopause ne soit toujours pas systématiquement intégrée dans les soins de santé primaires et continue de faire l'objet d'une stigmatisation sociale;	14. déplore que, malgré une prévalence de symptômes de ménopause indésirables chez les femmes, la ménopause ne soit toujours pas systématiquement intégrée dans les soins de santé primaires et continue de faire l'objet d'une stigmatisation sociale***, et invite les États membres à assurer un accès rapide à la prise en charge de la ménopause, y compris des services spécialisés et des lignes directrices cliniques claires***;

Or. en

Amendement 424
Laurence Trochu

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. déplore que, malgré une prévalence de symptômes de ménopause indésirables chez les femmes, la ménopause ne soit toujours pas systématiquement intégrée dans les soins de santé primaires et continue de faire l'objet d'une stigmatisation sociale;	14. déplore que, malgré une prévalence de symptômes de ménopause indésirables chez les femmes, la ménopause ne soit toujours pas systématiquement intégrée dans les soins de santé primaires et continue de faire l'objet d'une stigmatisation sociale; ***constate toutefois qu'une inversion narrative est en cours et que la ménopause devient à juste titre un vrai sujet de santé publique;***

Or. fr

Amendement 425
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite l'Union et les États membres à promouvoir des campagnes de lutte contre les tabous et les stéréotypes liés à la santé menstruelle; reconnaît que la santé menstruelle fait partie intégrante des politiques de santé publique et d'égalité de genre; appelle les États membres à garantir l'accès à des produits menstruels sûrs, gratuits et appropriés, ce qui est essentiel pour assurer la dignité, la santé et l'inclusion sociale de toutes les personnes qui ont leurs règles;

Or. en

Amendement 426
Margarita de la Pisa Carrión, Elisabeth Dieringer

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. se déclare préoccupé par le fait que, sous la bannière de l'égalité, les femmes sont de plus en plus encouragées à adopter des pratiques contraceptives continues ou systématiques tout au long de leur vie reproductive, au lieu de promouvoir un modèle d'égalité fondé sur la reconnaissance, le respect et l'acceptation de la valeur intrinsèque et des réalités spécifiques des capacités biologiques et reproductives des femmes;

Or. en

Amendement 427
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne que le bronzage à l'aide de bancs solaires est associé à un risque nettement accru de mélanome chez les jeunes femmes, en particulier si celui-ci est effectué avant l'âge de 30 ans; invite la Commission à introduire des mesures visant à restreindre l'accès aux bancs solaires, en particulier pour les jeunes, afin de contribuer à l'endiguement de l'épidémie de mélanome en Europe;

Or. pl

Amendement 428
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution

Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. déplore que la Commission n'ait pas encore publié sa recommandation sur la prévention des pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles; invite la Commission à publier rapidement cette recommandation, y compris les recommandations clés pour prévenir et combattre la violence en milieu gynécologique et obstétrique ainsi que la stérilisation forcée;

Or. en

Amendement 429
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite la Commission et les États membres à reconnaître que les soins de l'incontinence constituent un aspect important, mais souvent négligé, de la santé publique, qui affecte les femmes de manière disproportionnée, en particulier pendant la grossesse, le postpartum et la ménopause; souligne qu'il faut garantir l'accès à des produits contre l'incontinence abordables, de haute qualité et respectueux de l'environnement;

Or. en

Amendement 430
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution

Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite les États membres à intégrer les soins de santé liés à la ménopause dans les services de soins de santé primaires, y compris par une formation appropriée des professionnels de la santé, en vue de soutenir la santé à long terme des femmes et leur participation continue au marché du travail;

Or. en

Amendement 431
Hanna Gedin, Carolina Morace, Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Irene Montero

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. presse les États membres de garantir l'accès des femmes enceintes à des soins de maternité et à des maternités de qualité élevée, quel que soit leur lieu de résidence;

Or. en

Amendement 432
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. invite la Commission et les États membres à renforcer les politiques de soins aux personnes âgées qui tiennent compte de la dimension de genre, en reconnaissant que les femmes représentent la majorité des personnes

âgées qui ont besoin de soins; souligne qu'il est nécessaire de garantir des services de soins de longue durée accessibles, abordables et de qualité élevée qui respectent la dignité, l'autonomie et la santé des femmes âgées;

Or. en

Amendement 433
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. invite instamment les États membres à encourager la mise à disposition généralisée de produits menstruels réutilisables et exempts de toxines, en particulier dans les grandes surfaces et les pharmacies à travers le pays, en l'accompagnant de mesures de sensibilisation aux avantages des produits menstruels réutilisables par rapport aux produits à usage unique;

Or. en

Amendement 434
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. invite la Commission et les États membres à reconnaître et à traiter les risques pour la santé auxquels sont confrontés les aidants informels et le personnel de soins de longue durée, essentiellement féminin; souligne que les exigences physiques et émotionnelles

soutenues, le stress chronique, l'isolement social et la négligence des autosoins exposent les aidants à un risque accru de problèmes de santé mentale et physique; fait ressortir que les aidants, qui sont majoritairement des femmes, doivent se voir garantir un soutien financier, des modalités de travail flexibles, des congés de proche aidant et l'accès à des services de soins adéquats et supplémentaires, y compris des programmes de soins de santé spéciaux ciblés et continus avec des contrôles réguliers, ainsi que des conseils, un soutien par les pairs et une réadaptation tant pour l'aidant que pour la personne aidée; souligne qu'il importe d'assurer le droit légal des aidants à disposer d'un temps personnel suffisant, et d'encourager leur développement personnel et leur liberté de choix, notamment au moyen de budgets personnels et de services de soin de proximité;

Or. en

Amendement 435
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite instamment la Commission à profiter de la future stratégie en faveur de l'égalité de genre pour la période 2026-2030 pour proposer des mesures concrètes qui donnent la priorité aux investissements liés aux affections sexospécifiques; souligne que les investissements liés aux affections sexospécifiques devraient refléter leur gravité et leur prévalence;	15. invite instamment la Commission à profiter de la future stratégie en faveur de l'égalité de genre pour la période 2026-2030 pour proposer des mesures concrètes qui donnent la priorité aux investissements ***spécifiques et ciblés*** liés aux affections sexospécifiques; souligne que les investissements liés aux affections sexospécifiques devraient refléter leur gravité et leur prévalence; ***invite instamment la Commission à prévoir des actions spécifiques pour faire progresser tous les aspects de la santé et des droits en***

matière de sexualité et de procréation, notamment en adressant aux États membres des recommandations sur ce domaine, sur l'accès aux soins en matière de fertilité, sur la lutte contre toutes les formes de pratiques préjudiciables et de violences obstétricales et gynécologiques, et sur la mise en place d'une éducation complète à la sexualité, conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme et de santé publique de l'Organisation mondiale de la santé et de l'UNESCO;

Or. en

Amendement 436
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite instamment la Commission à profiter de la future stratégie en faveur de l'égalité de genre pour la période 2026-2030 pour proposer des mesures concrètes qui donnent la priorité aux investissements liés aux affections sexospécifiques; souligne que les investissements liés aux affections sexospécifiques devraient refléter leur gravité et leur prévalence;	15. invite instamment la Commission à profiter de la future stratégie en faveur de l'égalité de genre pour la période 2026-2030 pour proposer des mesures concrètes qui donnent la priorité aux investissements liés aux affections sexospécifiques; souligne que les investissements liés aux affections sexospécifiques devraient refléter leur gravité et leur prévalence; ***insiste également sur le lien entre le bien-être physique et le bien-être psychologique des femmes; souligne que les affections visibles, chroniques et récurrentes réduisent souvent de manière significative la qualité de vie des femmes et sont associées à la dépression et au retrait social en raison de la stigmatisation causée par la maladie; attire l'attention sur le fait que la stratégie doit tenir compte d'une approche intégrée des soins et de l'objectif d'amélioration de la santé***

physique et mentale;

Or. pl

Amendement 437
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite instamment la Commission à profiter de la future stratégie en faveur de l'égalité de genre pour la période 2026-2030 pour proposer des mesures concrètes qui donnent la priorité aux investissements liés aux affections sexospécifiques; souligne que les investissements liés aux affections sexospécifiques devraient refléter leur gravité et leur prévalence;	15. invite instamment la Commission à profiter de la future stratégie en faveur de l'égalité de genre pour la période 2026-2030 pour proposer des mesures concrètes qui donnent la priorité aux investissements liés aux affections sexospécifiques ***ainsi qu'à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation***; souligne que les investissements liés aux affections sexospécifiques devraient refléter leur gravité et leur prévalence ***et que des mesures concrètes en ce qui concerne la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation sont nécessaires pour avancer dans la réalisation de la vision exposée dans la feuille de route pour les droits des femmes***;

Or. en

Amendement 438
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite instamment la Commission à profiter de la future stratégie en faveur de l'égalité de genre pour la période 2026-	15. ***invite instamment la Commission à améliorer la collecte de données sanitaires ventilées par sexe et par genre,***

2030 pour proposer des mesures concrètes qui donnent la priorité aux investissements liés aux affections sexospécifiques; souligne que les investissements liés aux affections sexospécifiques devraient refléter leur gravité et leur prévalence;	***afin de permettre le développement d'interventions médicales équitables et personnalisées;*** invite instamment la Commission à profiter de la future stratégie en faveur de l'égalité de genre pour la période 2026-2030 pour proposer des mesures concrètes qui donnent la priorité aux investissements liés aux affections sexospécifiques; souligne que les investissements liés aux affections sexospécifiques devraient refléter leur gravité et leur prévalence;

Or. ro

Amendement 439
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite instamment la Commission à profiter de la future stratégie en faveur de l'égalité de genre pour la période 2026-2030 pour proposer des mesures concrètes qui donnent la priorité aux investissements liés aux affections sexospécifiques; souligne que les investissements liés aux affections sexospécifiques devraient refléter leur gravité et leur prévalence;	15. invite instamment la Commission à profiter de la future stratégie en faveur de l'égalité de genre pour la période 2026-2030 ***et du Fonds européen pour la compétitivité envisagé*** pour proposer des mesures concrètes qui donnent la priorité ***et incitent*** aux investissements liés aux affections sexospécifiques ***et à la santé des femmes, telles que l'endométriose et la ménopause***; souligne que les investissements liés aux affections sexospécifiques devraient refléter leur gravité et leur prévalence;

Or. en

Amendement 440
Judita Laššáková, Ondřej Dostál, Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite instamment la Commission à ***profiter de la future stratégie en faveur de l'égalité de genre pour la période 2026-2030 pour proposer des mesures concrètes qui donnent*** la priorité ***aux investissements liés aux affections sexospécifiques; souligne que les investissements liés aux*** affections sexospécifiques ***devraient refléter leur gravité et*** leur prévalence;	15. invite instamment la Commission à ***donner*** la priorité ***à la recherche sur les*** affections sexospécifiques ***touchant les femmes, en fonction de*** leur prévalence***, de la charge de morbidité et des données scientifiques***;

Or. en

Amendement 441
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite instamment ***la Commission*** à profiter de la future stratégie en faveur de l'égalité de genre pour la période 2026-2030 pour ***proposer*** des mesures concrètes qui donnent la priorité aux investissements liés aux affections sexospécifiques; souligne que les investissements liés aux affections sexospécifiques devraient refléter leur gravité et leur prévalence;	15. invite instamment ***les États membres*** à profiter de la future stratégie en faveur de l'égalité de genre pour la période 2026-2030 pour ***mettre en œuvre et financer*** des mesures concrètes qui donnent la priorité aux investissements liés aux affections sexospécifiques; souligne que les investissements liés aux affections sexospécifiques devraient refléter leur gravité et leur prévalence;

Or. en

Amendement 442
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. invite la Commission à inclure une section consacrée aux femmes âgées dans la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes proposée, en reconnaissant que les femmes âgées sont souvent insuffisamment traitées et que les perspectives de genre ne sont pas suffisamment prises en compte dans leurs soins de santé; souligne que la stratégie devrait comprendre des processus visant à développer et à partager les bonnes pratiques en matière de promotion de la santé, de prévention et de traitement des femmes âgées tenant compte de la dimension de genre, y compris des mesures préventives telles qu'une alimentation et un exercice adéquats, un diagnostic et des soins en temps utile, ainsi que des approches adaptées aux femmes placées en institution et à celles souffrant de maladies invalidantes causées par la perte de la mémoire, qui peuvent avoir du mal à exprimer leurs besoins, leurs préférences et leurs symptômes; souligne que la garantie de soins actifs, d'une vie saine et d'un accès égal au traitement pour les femmes âgées, y compris celles qui se trouvent dans des établissements de soins, est un droit humain fondamental et une composante essentielle d'une stratégie globale en faveur de la santé des femmes;

Or. en

Amendement 443
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne l'importance particulière

de la santé mentale des femmes et des jeunes filles et la nécessité d'intégrer la dimension de genre dans les politiques et les programmes de santé mentale; invite la Commission à intégrer une perspective de genre dans la stratégie pour la santé mentale de 2023, notamment en garantissant l'accès à des soins psychologiques et psychiatriques appropriés et adaptés aux besoins des femmes (par exemple, pendant la grossesse et après l'accouchement, ainsi que pour les victimes de violences fondées sur le genre) et en sensibilisant les professionnels de santé aux différences entre les genres dans les symptômes et le traitement des troubles mentaux; appelle à une plus grande disponibilité des services de santé mentale pour les filles et les jeunes femmes, en particulier dans les écoles et dans les soins primaires, pour qu'elles reçoivent un soutien adapté à leurs besoins dès leur plus jeune âge;

Or. pl

Amendement 444
Paulo Do Nascimento Cabral, Maria Walsh, Eleonora Meleti

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne que les femmes atteintes de diabète et d'autres maladies métaboliques sont, en moyenne, diagnostiquées jusqu'à 4,5 ans plus tard que les hommes et qu'elles sont confrontées à un risque de mortalité cardiovasculaire d'environ 30 % supérieur; fait observer qu'un diagnostic tardif retarde l'accès à des soins appropriés en temps utile, ce qui augmente encore le risque de complications cardiovasculaires et aggrave les inégalités existantes en

matière de santé cardiovasculaire chez les femmes;

Or. en

Amendement 445
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. invite les États membres à garantir un accès équitable et rapide aux soins en matière de fertilité, ainsi qu'une information publique fiable et scientifiquement fondée sur la fertilité, grâce à une approche fondée sur les droits qui soutient l'autonomie en matière de procréation, avec le soutien de la Commission grâce à des orientations, à la collecte de données et à l'échange de bonnes pratiques;

Or. en

Amendement 446
Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. rappelle que les femmes vivent en moyenne cinq ans de plus que les hommes (84,4 ans pour les femmes, contre 79,2 ans pour les hommes en 2024, selon Eurostat) et qu'en raison du vieillissement général de la population, les femmes âgées représenteront une proportion importante de la population d'ici à 2050, et qu'elles auront des besoins spécifiques;

Or. en

Amendement 447
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. invite la Commission et les États membres à élaborer, au niveau de l'Union, des chemins cliniques et des normes minimales de soins pour les principales affections sexospécifiques, en garantissant un diagnostic précoce, un traitement pluridisciplinaire et l'égalité d'accès, indépendamment du statut socio-économique ou de la situation géographique;

Or. en

Amendement 448
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. demande des lignes de financement de l'Union spécifiques, réservées et traçables pour les affections sexospécifiques, y compris l'endométriose et les soins liés à la ménopause, ainsi que pour les projets visant à combler les lacunes dans les données fondées sur le sexe et le genre;

Or. en

Amendement 449
Emma Rafowicz, Cecilia Strada, Christophe Clergeau

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. appelle à l'élaboration et à l'adoption de programmes de vaccination préventive contre le cancer et à un dépistage régulier, notamment du papillomavirus humain et du virus de l'hépatite B;

Or. en

Amendement 450
Arba Kokalari, Eleonora Meleti, Maria Walsh, Mirosława Nykiel

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. invite les États membres à prendre des mesures pour prévenir et traiter les mutilations génitales, notamment en veillant à ce que le personnel de santé ait des connaissances suffisantes en la matière;

Or. en

Amendement 451
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. souligne que le cancer est la deuxième cause de décès dans l'Union et

qu'il touche en moyenne plus d'hommes que de femmes; constate que certains cancers se manifestent différemment chez les hommes et chez les femmes, et que certains cancers sont spécifiques à un sexe ou plus fréquents chez l'un ou l'autre; s'inquiète du fait qu'en moyenne, le cancer est diagnostiqué deux ans et demi plus tard chez les femmes que chez les hommes[1 bis]; souligne qu'il est nécessaire de poursuivre les recherches sur l'incidence des facteurs liés au sexe ou au genre sur l'apparition du cancer, sur la manière dont il se manifeste et sur la réponse aux traitements existants;

[1 bis] Westergaard, D., Moseley, P., Sørup, F.K.H., Baldi, P. et Brunak, S., «Population-wide analysis of differences in disease progression patterns in men and women», Nature Communications, vol. 10, nº 666, 2019, https://www.nature.com/articles/s41467-019-08475-9.

Or. en

Amendement 452
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. demande que le futur règlement sur les médicaments critiques intègre une approche sensible à la dimension de genre, en veillant à ce que l'identification et la hiérarchisation des médicaments critiques reflètent les besoins de santé spécifiques des femmes dans toute leur diversité; souligne qu'il importe de garantir un accès égal et ininterrompu aux médicaments critiques, y compris ceux liés à la santé génésique, maternelle

et mentale, ainsi qu'aux traitements des maladies qui touchent les femmes de manière prédominante ou disproportionnée;

Or. en

Amendement 453
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. invite les États membres à garantir un accès équitable et rapide aux traitements de fertilité sans discrimination, en particulier pour les femmes seules et les couples féminins de même sexe, et une information publique fiable et scientifiquement fondée sur la fertilité, grâce à une approche fondée sur les droits qui soutient l'autonomie en matière de procréation, avec le soutien de la Commission grâce à des orientations, à la collecte de données et à l'échange de bonnes pratiques;

Or. en

Amendement 454
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. presse les États membres de garantir l'accès des personnes transgenres et non binaires à une gamme complète de services de santé, y compris la

santé sexuelle et génésique et les médicaments associés, et de supprimer toute exigence médicale coercitive et inutile, telle que la stérilisation ou la chirurgie, qui entrave l'accès à la reconnaissance juridique ou aux services de santé génésique;

Or. en

Amendement 455
Paulo Do Nascimento Cabral, Maria Walsh, Eleonora Meleti

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. souligne que, dans l'ensemble de l'Union, les responsabilités familiales sont assumées de manière disproportionnée par les femmes, ce qui contribue aux inégalités et alimente l'écart entre les femmes et les hommes en matière de prise en charge des responsabilités familiales, diminuant ainsi la participation des femmes au marché du travail et leurs possibilités de revenus tout en les exposant à des risques de santé liés au stress;

Or. en

Amendement 456
Emma Rafowicz, Cecilia Strada, Christophe Clergeau

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. encourage la Commission à soutenir la poursuite de la recherche sur la santé menstruelle et à promouvoir le développement de programmes éducatifs

complets visant à améliorer la santé menstruelle et à réduire la stigmatisation;

Or. en

Amendement 457
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quater. souligne que de nombreux cas de cancer, tels que les cancers liés au papillomavirus humain, y compris le cancer du col de l'utérus, peuvent être évités grâce à des changements de comportement et d'environnement ainsi qu'à des mesures d'intervention précoce, et insiste sur le fait que l'investissement dans des mesures préventives devrait être une priorité de l'Union; encourage la poursuite des investissements dans des outils de diagnostic innovants tels que les tests de biomarqueurs et invite la Commission à supprimer les obstacles pour permettre une utilisation généralisée de ces outils, le cas échéant; souligne que l'offre de soins de santé préventifs doit se fonder sur des indications biologiques plutôt que sur des marqueurs de sexe ou de genre lors de l'identification;

Or. en

Amendement 458
Paulo Do Nascimento Cabral, Maria Walsh, Eleonora Meleti

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

15 quater. appelle de ses vœux l'élaboration de normes européennes communes en matière de santé maternelle et le partage de bonnes pratiques en la matière entre les professionnels de la santé, la poursuite d'un travail avec les États membres sur la facilitation de l'allaitement ainsi que la création d'un cadre européen concernant l'utilisation sûre des médicaments par les femmes enceintes et allaitantes;

Or. en

Amendement 459
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. invite la Commission et les États membres à lancer des campagnes de sensibilisation du public pour arrêter de stigmatiser les problèmes de santé sexospécifiques, comme la santé menstruelle, l'incontinence ou la santé mentale des hommes, afin de s'assurer que les symptômes ne sont pas ignorés par les patients ou les prestataires de soins;

Or. en

Amendement 460
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quater. invite la Commission et les

États membres à veiller à ce que le plan européen pour vaincre le cancer, la future stratégie de l'Union européenne en matière de maladies cardiovasculaires et le plan d'action de l'Union sur les maladies rares soient tous conçus et mis en œuvre dans une optique résolument sexospécifique;

Or. en

Amendement 461
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quater. souligne que les personnes transgenres et non binaires devraient bénéficier d'interventions appropriées en matière de détection, de prévention et de traitement du cancer, adaptées à leurs besoins en matière de santé et dissociées de la reconnaissance légale du genre;

Or. en

Amendement 462
Emma Rafowicz, Cecilia Strada, Christophe Clergeau

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quater. souligne la nécessité d'initiatives au niveau de l'Union portant spécifiquement sur la dépression du postpartum (DPP) et sur la santé mentale et le bien-être des mères;

Or. en

Amendement 463
Paulo Do Nascimento Cabral, Maria Walsh, Eleonora Meleti

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quinquies. prie instamment la Commission de prendre en considération la santé mentale et les difficultés liées au genre dans toutes les mesures relatives aux soins de santé; souligne qu'en raison de facteurs biologiques et sociaux, les femmes sont plus susceptibles de développer certains troubles mentaux, tels qu'une dépression, de l'anxiété, un trouble de stress post-traumatique et des troubles de l'alimentation;

Or. en

Amendement 464
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quinquies. demande à la Commission d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie spécifique en faveur de la santé des femmes au niveau de l'Union, qui sera appliquée dans tous les États membres et qui comprendra des indicateurs spécifiques et des rapports sur l'état d'avancement de cette stratégie; souligne la nécessité d'un financement adéquat pour soutenir la recherche, l'innovation et l'éducation dans le domaine de la santé des femmes;

Or. en

Amendement 465
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quinquies. se déclare préoccupé par le fait qu'en dépit de la prévalence des maladies cardiovasculaires et de leur taux de mortalité chez les femmes, celles-ci sont deux fois plus susceptibles d'être mal diagnostiquées, en partie parce que les symptômes des femmes se présentent différemment de ceux des hommes[1 bis];
	[1 bis] Roche Diagnostics Limited, «Heart failure: The hidden costs of late diagnosis», août 2020, https://hfreport.roche.com/image/6721401/Roche%20HF%20report%20portrait%20final.pdf.

Or. en

Amendement 466
Emma Rafowicz, Cecilia Strada, Christophe Clergeau

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quinquies. encourage les États membres à lutter efficacement contre les épidémies d'IST en actualisant leurs stratégies nationales, en supprimant les obstacles au dépistage et en renforçant les données de surveillance sur les IST et les données sur la couverture des interventions afin de cibler plus précisément et d'améliorer les efforts de

prévention;

Or. en

Amendement 467
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quinquies. soutient un cadre européen solide pour la lutte contre les maladies majeures, y compris le cancer et les maladies cardiovasculaires, garantissant aux femmes un accès égal à la prévention, au diagnostic précoce, au traitement et à l'aide à la survie;

Or. en

Amendement 468
Paulo Do Nascimento Cabral, Maria Walsh, Eleonora Meleti

Proposition de résolution
Paragraphe 15 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 sexies. reconnaît que la fertilité est un aspect essentiel de la santé des femmes et souligne la nécessité de traiter de manière proactive les multiples facteurs et difficultés liés à la fertilité, tels que le manque d'accès aux soins et aux traitements associés à la fertilité ou les carences en matière d'information et de services d'assistance, ainsi que les conséquences des facteurs liés au mode de vie et à l'âge ou de l'exposition environnementale aux toxines, aux perturbateurs endocriniens et aux

polluants;

Or. en

Amendement 469
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 15 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 sexies. invite la Commission et les États membres à s'engager dans des campagnes de sensibilisation et à dissiper l'idée fausse selon laquelle les maladies cardiovasculaires sont une «maladie masculine»; se félicite de l'engagement pris par la Commission, dans sa communication de décembre 2025 intitulée «un plan de l'Union européenne pour la santé cardiovasculaire: le plan pour un cœur en bonne santé», d'investir dans la recherche afin de mieux comprendre les mécanismes des maladies cardiovasculaires spécifiques au sexe et/ou au genre;

Or. en

Amendement 470
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 15 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 sexies. souligne l'importance des politiques de vieillissement en bonne santé, en notant que les femmes représentent la majorité des Européens

âgés, et appelle à des solutions qui soutiennent l'indépendance, la dignité et le choix, y compris les soins à domicile et les soins de proximité;

Or. en

Amendement 471
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Sous-titre 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Santé mondiale

Or. en

Amendement 472
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 15 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 septies. souligne que les femmes homosexuelles sont statistiquement moins susceptibles d'accéder aux dépistages de routine tels que le dépistage du cancer du col de l'utérus, souvent en raison d'idées fausses selon lesquelles ces dépistages ne sont pas nécessaires, d'un manque d'informations adaptées ou d'expériences négatives antérieures avec les prestataires de soins;

Or. en

Amendement 473
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 15 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 sexies. reconnaît l'engagement de l'Union à faire progresser l'égalité de genre au niveau mondial, notamment au moyen de la stratégie de l'Union en matière de santé mondiale;

Or. en

Amendement 474
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 15 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 septies. reconnaît que les problèmes de santé mondiaux, notamment les maladies infectieuses, la résistance aux antimicrobiens et les menaces sanitaires liées au climat, ont des répercussions différentes sur les femmes et les filles; déplore que le plan de prévention, de préparation et de réaction de l'Union en cas de crises sanitaires ne prenne pas suffisamment en compte les dimensions sexospécifiques de la préparation et de la réaction; invite instamment la Commission et l'Autorité de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire à intégrer systématiquement les besoins de santé spécifiques au sexe et au genre et à prévoir les répercussions des crises sanitaires sur les hommes et les femmes, notamment sur les question des responsabilités familiales non rémunérées et du personnel de santé et de soins;

Or. en

Amendement 475
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 15 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 octies. demande à la Commission et aux États membres de donner la priorité à l'accès à des services en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène inclusifs et tenant compte de la dimension de genre, en tant que composante essentielle de la santé des femmes dans le cadre de la stratégie de l'Union en matière de santé mondiale; souligne qu'une amélioration des services en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les établissements de santé est essentielle pour réduire la mortalité maternelle et néonatale évitable et pour garantir des accouchements sans risque et la gestion de l'hygiène menstruelle; souligne que les politiques de l'Union en matière de santé mondiale et de coopération au développement doivent s'attaquer au fardeau sanitaire disproportionné que doivent porter les femmes et les filles dans les pays à revenu faible ou intermédiaire en raison de services inappropriés en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène;

Or. en

Amendement 476
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. reconnaît que le financement de	16. reconnaît que le financement de

l'Union peut jouer un rôle substantiel en encourageant des investissements plus importants dans la recherche sur les questions sexospécifiques et en s'attaquant aux inégalités en matière d'accès aux traitements; souligne que le secteur privé n'est guère incité à investir dans les soins préventifs et que cela devrait donc être une priorité de la Commission et des États membres;	l'Union peut jouer un rôle substantiel en encourageant des investissements plus importants dans la recherche sur les questions sexospécifiques et en s'attaquant aux inégalités en matière d'accès aux traitements; souligne que le secteur privé n'est guère incité à investir dans les soins préventifs et que cela devrait donc être une priorité de la Commission et des États membres***, et que l'investissement public est donc essentiel pour financer et privilégier les soins préventifs spécifiques aux femmes en se concentrant sur des affections telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète, les infections sexuellement transmissibles et le cancer***;
	Or. en

Amendement 477
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. reconnaît que le financement de l'Union peut jouer un rôle substantiel en encourageant des investissements plus importants dans la recherche sur les ***questions sexospécifiques*** et en s'attaquant aux inégalités en matière d'accès aux traitements; souligne que ***le secteur privé n'est guère incité à investir dans les soins préventifs*** et que cela devrait donc être une priorité de la Commission et des États membres;	16. reconnaît que le financement de l'Union peut jouer un rôle substantiel en encourageant des investissements plus importants ***à moyen et à long terme*** dans la recherche ***médicale axée*** sur les ***aspects spécifiques au genre*** et en s'attaquant aux inégalités en matière d'accès aux traitements; souligne que ***les investissements dans des programmes de prévention fondés sur des données probantes, y compris le dépistage, l'éducation à la santé et les interventions précoces, axés sur la réduction des inégalités en matière de santé, sont peu nombreux*** et que cela devrait donc être une priorité de la Commission et des États membres;
	Or. ro

Amendement 478
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. reconnaît que le financement de l'Union peut jouer un rôle substantiel en encourageant des investissements plus importants dans la recherche sur les questions sexospécifiques et en s'attaquant aux inégalités en matière d'accès aux traitements; souligne que le secteur privé n'est guère incité à investir dans les soins préventifs et que cela devrait donc être une priorité de la Commission et des États membres;	16. reconnaît que ***la recherche et l'innovation visent un équilibre entre les mesures d'incitation et les obligations, et que*** le financement de l'Union peut jouer un rôle substantiel en encourageant des investissements plus importants dans la recherche sur les questions sexospécifiques et en s'attaquant aux inégalités en matière d'accès aux traitements ***à travers l'Union, en particulier en ce qui concerne les soins préventifs***; souligne que le secteur privé n'est guère incité à investir dans les soins préventifs et que cela devrait donc être une priorité de la Commission et des États membres;

Or. en

Amendement 479
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. reconnaît que le financement de l'Union peut jouer un rôle substantiel en encourageant des investissements plus importants dans la recherche sur les questions sexospécifiques et en s'attaquant aux inégalités en matière d'accès aux traitements; souligne que le secteur privé n'est guère incité à investir dans les soins préventifs et que cela devrait donc être une	16. reconnaît que le financement de l'Union peut jouer un rôle substantiel en encourageant des investissements plus importants dans la recherche sur les questions sexospécifiques et en s'attaquant aux inégalités en matière d'accès aux traitements***, y compris la prévention, le diagnostic et le traitement à long terme des maladies chroniques qui touchent les***

priorité de la Commission et des États membres;	***femmes tout au long de leur vie***; souligne que le secteur privé n'est guère incité à investir dans les soins préventifs et que cela devrait donc être une priorité de la Commission et des États membres;

Or. pl

Amendement 480
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. reconnaît que le financement de l'Union peut jouer un rôle substantiel en encourageant des investissements plus importants dans la recherche sur les questions sexospécifiques et en s'attaquant aux inégalités en matière d'accès aux traitements; souligne que le secteur privé n'est guère incité à investir dans les soins préventifs et que cela devrait donc être une priorité de la Commission et des États membres;	16. reconnaît que le financement de l'Union peut jouer un rôle substantiel en encourageant des investissements plus importants dans la recherche sur les questions sexospécifiques et en s'attaquant aux inégalités en matière d'accès aux traitements***, y compris la prévention, le diagnostic précoce et la gestion à long terme des affections chroniques qui touchent les femmes tout au long de leur vie***; souligne que le secteur privé n'est guère incité à investir dans les soins préventifs et que cela devrait donc être une priorité de la Commission et des États membres;

Or. en

Amendement 481
Judita Laššáková, Ondřej Dostál, Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. reconnaît que le financement de l'Union peut jouer un rôle substantiel en	16. *(Ne concerne pas la version française.)*

encourageant des investissements plus importants dans la recherche sur les questions sexospécifiques et en s'attaquant aux inégalités en matière d'accès aux traitements; souligne que le secteur privé n'est guère incité à investir dans les soins préventifs et que cela devrait donc être une priorité de la Commission et des États membres;

Or. en

Amendement 482
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. invite la Commission et les États membres à garantir un financement adéquat, à long terme et tenant compte de la dimension de genre pour la santé à tous les niveaux, étant donné que les femmes, en moyenne, sont confrontées à des contraintes socio-économiques plus importantes et sont donc plus dépendantes des soins de santé publics et des services sociaux, ce qui fait qu'elles sont affectées de manière disproportionnée par la qualité, l'accessibilité et le caractère abordable de ces services;

Or. en

Amendement 483
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. appelle à une utilisation plus efficace des compétences de l'Union en matière de santé, dans le respect de la subsidiarité, lorsque la coopération transfrontière apporte une valeur ajoutée évidente aux patientes, comme l'accès à des soins spécialisés et à une expertise en matière de maladies rares;

Or. en

Amendement 484
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. appelle à la mise en place de mécanismes de financement dans le cadre de programmes tels que Horizon Europe, «L'UE pour la santé» et le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» (CERV), ainsi que du cadre financier pluriannuel (CFP), afin de soutenir à la fois la recherche et l'innovation scientifiques et le travail des organisations de la société civile qui fournissent des services de santé fondés sur les besoins, au niveau local et entre pairs;

Or. en

Amendement 485
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. invite la Commission à consacrer le financement affecté au titre du nouveau Fonds européen pour la compétitivité et du prochain programme-cadre pour la recherche et l'innovation en priorité à la recherche sur la santé des femmes;

Or. en

Amendement 486
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. soutient résolument l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques concernées et dans le budget de l'Union; invite la Commission à lancer des appels de financement spécifiques pour les affections sexospécifiques et les projets visant à combler les lacunes en matière de données de santé sexospécifiques;	17. soutient résolument l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques concernées et dans le budget de l'Union; ***demande la prise en compte systématique des besoins des femmes en matière de santé à chaque étape de leur vie, y compris les besoins en matière de santé génésique et de maladies chroniques, inflammatoires et non transmissibles***; invite la Commission à lancer des appels de financement spécifiques pour les affections sexospécifiques et les projets visant à combler les lacunes en matière de données de santé sexospécifiques;

Or. pl

Amendement 487
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. soutient résolument l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques concernées et dans le budget de l'Union; invite la Commission à lancer des appels de financement spécifiques pour les affections sexospécifiques et les projets visant à combler les lacunes en matière de données de santé sexospécifiques;	17. soutient résolument l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques concernées et dans le budget de l'Union***; appelle à une prise en compte systématique des besoins des femmes en matière de santé, notamment en ce qui concerne les maladies chroniques, inflammatoires et non transmissibles***; invite la Commission à lancer des appels de financement spécifiques pour les affections sexospécifiques et les projets visant à combler les lacunes en matière de données de santé sexospécifiques;

Or. en

Amendement 488
Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. soutient ***résolument l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques concernées et dans le budget de l'Union***; invite la Commission ***à lancer des appels*** de financement ***spécifiques pour les affections sexospécifiques et les projets visant à combler les lacunes en matière de données de santé sexospécifiques***;	17. soutient ***la prise en compte proportionnelle des effets sexospécifiques sur la santé dans les recherches et les programmes de santé pertinents***; invite la Commission***, dans le cadre de ses compétences d'appui, à encourager la recherche ciblée lorsqu'il n'existe pas encore d'initiatives nationales comparables, tout en soulignant que les décisions*** de financement ***doivent rester scientifiquement fondées, axées sur les résultats et efficaces au regard des coûts***;

Or. en

Amendement 489
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***soutient résolument l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques concernées et dans le budget de l'Union;*** invite la Commission à lancer des appels de financement spécifiques pour les affections sexospécifiques et les projets visant à combler les lacunes en matière de données de santé sexospécifiques;	17. invite la Commission à lancer des appels de financement spécifiques pour les affections sexospécifiques et les projets visant à combler les lacunes en matière de données de santé sexospécifiques;

Or. fr

Amendement 490
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. soutient résolument l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques concernées et dans le budget de l'Union; invite la Commission à lancer des appels de financement spécifiques pour les affections sexospécifiques et les projets visant à combler les lacunes en matière de données de santé sexospécifiques;	17. soutient résolument l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques concernées et dans le budget de l'Union; invite la Commission à lancer des appels de financement spécifiques pour les affections sexospécifiques et les projets visant à combler les lacunes en matière de données de santé sexospécifiques***, et à veiller à ce que ce financement profite en priorité à la recherche publique et aux systèmes de santé***;

Or. en

Amendement 491
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. soutient résolument l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques concernées et dans le budget de l'Union; invite la Commission à lancer des appels de financement spécifiques pour les affections sexospécifiques et les projets visant à combler les lacunes en matière de données de santé ***sexospécifiques***;	17. soutient résolument l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques concernées et dans le budget de l'Union; invite la Commission à lancer des appels de financement spécifiques ***et ciblés*** pour ***la recherche et les actions de l'Union qui en découlent sur*** les affections sexospécifiques et les projets visant à combler les lacunes en matière de données de santé ***spécifiques au sexe et au genre***;

Or. en

Amendement 492
Mathilde Androuët, Catherine Griset, Elisabeth Dieringer, Anders Vistisen, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***soutient résolument l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques concernées et dans le budget de l'Union;*** invite ***la Commission*** à lancer des appels de financement spécifiques pour les affections sexospécifiques et les projets visant à combler les lacunes en matière de données de santé sexospécifiques;	17. invite ***les États membres*** à lancer des appels de financement spécifiques pour les affections sexospécifiques et les projets visant à combler les lacunes en matière de données de santé sexospécifiques;

Or. en

Amendement 493
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. soutient résolument l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques concernées et dans le budget de l'Union; invite la Commission à lancer des appels de financement spécifiques pour les affections sexospécifiques et les projets visant à combler les lacunes en matière de données de santé sexospécifiques;	17. soutient résolument l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques concernées et dans le budget de l'Union; invite la Commission à lancer***, dans les meilleurs délais,*** des appels de financement spécifiques pour les affections sexospécifiques et les projets visant à combler les lacunes en matière de données de santé sexospécifiques;

Or. en

Amendement 494
Judita Laššáková, Ondřej Dostál, Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***soutient*** résolument l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques concernées et dans le budget de l'Union; invite la Commission à lancer des appels de financement spécifiques pour les affections sexospécifiques et les projets visant à combler les lacunes en matière de données de santé sexospécifiques;	17. ***s'oppose*** résolument ***à*** l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques concernées et dans le budget de l'Union; invite la Commission à lancer des appels de financement spécifiques pour les affections sexospécifiques et les projets visant à combler les lacunes en matière de données de santé sexospécifiques;

Or. en

Amendement 495
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. souligne le rôle essentiel des organisations de la société civile qui œuvrent en faveur de l'égalité de genre,

de la santé des femmes et de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation en garantissant l'accès aux soins, en recueillant des données sur les expériences et les besoins des femmes en matière de santé et en contribuant à l'élaboration d'un plus grand nombre de politiques incluant la dimension de genre dans le domaine des soins de santé; appelle à continuer à soutenir ces organisations de la société civile dans le cadre du prochain programme «AgoraEU» et du Fonds européen pour la compétitivité;

Or. en

Amendement 496
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. met en évidence le lien étroit qui existe entre les problèmes de santé physique et les problèmes de santé mentale chez les femmes; relève que les maladies chroniques, récurrentes ou visibles sont souvent associées à l'anxiété, à la dépression, à la stigmatisation et au repli sur soi, et souligne qu'il est nécessaire d'adopter des approches de soins intégrées qui traitent à la fois les symptômes physiques et le bien-être mental;

Or. en

Amendement 497
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. demande que l'Union consacre des fonds à la santé des femmes et aux affections sexospécifiques, en privilégiant la recherche et les systèmes de soins de santé publics et en veillant à ce que l'allocation des fonds prenne en considération les inégalités sociales et régionales;

Or. en

Amendement 498
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. souligne le rôle essentiel des organisations de la société civile qui œuvrent en faveur de l'égalité de genre et de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation en garantissant l'accès aux soins à travers l'Union, en recueillant des données sur les expériences et les besoins des femmes en matière de santé et en contribuant à l'élaboration de politiques et de lois incluant la dimension de genre dans le domaine des soins de santé; demande que leur rôle soit explicitement reconnu dans le prochain programme «AgoraEU» et le Fonds européen pour la compétitivité en affectant des niveaux de financement suffisants aux organisations de la société civile travaillant sur l'égalité de genre ainsi que sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation

dans les deux programmes;

Or. en

Amendement 499
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. attire l'attention sur la stigmatisation, les idées fausses et les tabous sociaux qui retardent l'accès des femmes aux soins de santé; constate que la crainte d'un jugement, d'une moralisation ou d'une attribution erronée des symptômes peut décourager les femmes de consulter un médecin en temps utile, ce qui entraîne des complications évitables et de moins bons résultats à long terme; invite la Commission à lancer des campagnes de sensibilisation à l'échelle de l'Union sur les conséquences disproportionnées de certaines maladies, telles que les IST et les maladies inflammatoires cutanées, chez les femmes;

Or. en

Amendement 500
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quater. souligne que la santé sexuelle et génésique des femmes peut être affectée par des problèmes de santé

non traités ou diagnostiqués tardivement; met en avant qu'un accès rapide à la prévention, au diagnostic et au traitement est essentiel pour protéger la fertilité, la santé sexuelle et le bien-être général, et pour réduire les conséquences évitables à long terme;

Or. en

Amendement 501
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quinquies. se dit préoccupé par l'influence croissante des plateformes numériques et des médias sociaux sur la façon dont la santé des femmes est perçue; souligne que les représentations idéalisées et irréalistes du corps peuvent contribuer à des comportements préjudiciables, notamment l'utilisation de bancs solaires avec un risque accru de mélanome, une insécurité accrue, y compris pour les femmes souffrant d'alopécie, et des pratiques de santé à risque, en particulier chez les jeunes femmes; demande aux institutions de l'Union de sensibiliser le public à ces idées fausses et dangereuses sur la beauté;

Or. en

Amendement 502
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 17 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 sexies. souligne que le bronzage en cabine est un facteur de risque pour l'augmentation des taux de mélanome chez les jeunes femmes par rapport aux hommes, en particulier s'il est pratiqué avant l'âge de 30 ans; demande instamment à la Commission d'introduire des mesures visant à restreindre et à réduire systématiquement le bronzage en cabine dans toute l'Europe afin d'enrayer l'épidémie de mélanome[1 bis];
	[1 bis] Lazovich, D., Vogel, R. I., Weinstock, M. A., Nelson, H. H., Ahmed, R. L., e.a. (2016), «Association between indoor tanning and melanoma in younger men and women», JAMA dermatology, 152(3), p. 268-275.

Or. en

Amendement 503
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. estime que l'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la recherche en matière de santé constitue une chance pour l'Union de se montrer compétitive; souligne que l'allocation de fonds de l'Union à la lutte contre les inégalités de genre dans le domaine de la santé, assortie de mesures visant à combler les lacunes en matière de données, pourrait encourager les investissements et stimuler l'innovation dans l'Union;	18. estime que l'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la recherche en matière de santé constitue une chance pour l'Union de se montrer compétitive; souligne que l'allocation de fonds de l'Union à la lutte contre les inégalités de genre dans le domaine de la santé, assortie de mesures visant à combler les lacunes en matière de données, pourrait encourager les investissements et stimuler l'innovation dans l'Union; ***invite la Commission et les États membres à promouvoir une plus***

grande participation des femmes dans tous les aspects des activités de recherche scientifique, à la fois en tant que chercheuses et en tant que participantes à la recherche; préconise des actions visant à supprimer les obstacles aux carrières scientifiques des femmes et à garantir l'égalité des chances dans l'accès aux fonds de recherche et aux postes de direction; souligne qu'une composition plus équilibrée des équipes de recherche et une plus grande participation des femmes aux essais cliniques amélioreront la qualité et la fiabilité des résultats en matière de santé;

Or. pl

Amendement 504
Billy Kelleher, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Valérie Devaux, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. estime que l'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la recherche en matière de santé constitue une chance pour l'Union de se montrer compétitive; souligne que l'allocation de fonds de l'Union à la lutte contre les inégalités de genre dans le domaine de la santé, assortie de mesures visant à combler les lacunes en matière de données, pourrait encourager les investissements et stimuler l'innovation dans l'Union;	18. estime que l'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la recherche en matière de santé constitue une chance pour l'Union de se montrer compétitive***; fait remarquer que le Forum économique mondial estime que combler les déficits d'investissement dans les soins de santé pour les femmes pourrait stimuler l'économie mondiale à hauteur de 1 000 milliards de dollars par an d'ici à 2040; souligne que le manque de données de santé ventilées par sexe s'accompagne d'une pénurie de données scientifiques fondamentales sur les affections sexospécifiques, ce qui retient les acteurs du secteur privé désireux d'investir dans la recherche appliquée et la recherche et développement***; souligne que l'allocation de fonds de l'Union à la lutte contre les inégalités de genre dans le

domaine de la santé, assortie de mesures visant à combler les lacunes en matière de données, pourrait encourager les investissements et stimuler l'innovation dans l'Union;

Or. en

Amendement 505
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. estime que l'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la recherche en matière de santé constitue une chance pour l'Union de se montrer compétitive; souligne que l'allocation de fonds de l'Union à la lutte contre les inégalités de genre dans le domaine de la santé, assortie de mesures visant à combler les lacunes en matière de données, pourrait encourager les investissements et stimuler l'innovation dans l'Union;	18. estime que l'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la recherche en matière de santé constitue une chance pour l'Union de se montrer compétitive; souligne que l'allocation de fonds de l'Union à la lutte contre les inégalités de genre dans le domaine de la santé ***grâce aux programmes actuels et futurs Horizon Europe, le Fonds européen pour la compétitivité et «L'UE pour la santé»***, assortie de mesures visant à combler les lacunes en matière de données, pourrait encourager les investissements et stimuler l'innovation dans l'Union;

Or. en

Amendement 506
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. estime que l'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la recherche en matière de santé	18. estime que l'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la recherche en matière de santé

constitue une chance pour l'Union de se montrer compétitive; souligne que l'allocation de fonds de l'Union à la lutte contre les inégalités de genre dans le domaine de la santé, assortie de mesures visant à combler les lacunes en matière de données, pourrait encourager les investissements et stimuler l'innovation dans l'Union;	constitue une chance pour l'Union de se montrer compétitive***; souligne que la réduction des écarts entre les hommes et les femmes en matière de santé est avant tout une question de droits fondamentaux et de justice sociale***; souligne que l'allocation de fonds de l'Union à la lutte contre les inégalités de genre dans le domaine de la santé, assortie de mesures visant à combler les lacunes en matière de données, pourrait encourager les investissements et stimuler l'innovation dans l'Union;

Or. en

Amendement 507
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. estime que l'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la recherche en matière de santé constitue une chance pour l'Union de se montrer compétitive; souligne que l'allocation de fonds de l'Union à la ***lutte contre les inégalités de genre dans le domaine*** de la ***santé***, assortie de mesures visant à combler les lacunes en matière de données, pourrait encourager les investissements et stimuler l'innovation dans l'Union;	18. estime que l'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la recherche en matière de santé constitue une chance pour l'Union de se montrer compétitive; souligne que l'allocation de fonds de l'Union à la ***santé*** de la ***femme***, assortie de mesures visant à combler les lacunes en matière de données, pourrait ***contribuer à relancer une démographie dangereusement déclinante,*** encourager les investissements ***et la croissance*** et stimuler l'innovation dans l'Union;

Or. fr

Amendement 508
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. estime que l'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la recherche en matière de santé constitue une chance pour l'Union de se montrer compétitive; souligne que l'allocation de fonds de l'Union à la lutte contre les inégalités de genre dans le domaine de la santé, assortie de mesures visant à combler les lacunes en matière de données, pourrait encourager les investissements et stimuler l'innovation dans l'Union;	18. estime que l'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes ***en général, mais en particulier*** dans la recherche en matière de santé constitue une chance pour l'Union de se montrer compétitive; souligne que l'allocation de fonds de l'Union à la lutte contre les inégalités de genre dans le domaine de la santé, assortie de mesures visant à combler les lacunes en matière de données, pourrait encourager les investissements et stimuler l'innovation dans l'Union;

Or. en

Amendement 509
Judita Laššáková, Ondřej Dostál, Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. estime que l'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la recherche en matière de santé constitue une chance pour l'Union de se montrer compétitive; souligne que l'allocation de fonds de l'Union à la lutte contre les inégalités ***de genre*** dans le domaine de la santé, assortie de mesures visant à combler les lacunes en matière de données, pourrait encourager les investissements et stimuler l'innovation dans l'Union;	18. estime que l'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la recherche en matière de santé constitue une chance pour l'Union de se montrer compétitive; souligne que l'allocation de fonds de l'Union à la lutte contre les inégalités ***entre les hommes et les femmes*** dans le domaine de la santé, assortie de mesures visant à combler les lacunes en matière de données, pourrait encourager les investissements et stimuler l'innovation dans l'Union;

Or. en

Amendement 510
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. condamne fermement la décision de la Commission de réduire de manière inattendue le financement, y compris les subventions de fonctionnement pour les organisations de la société civile dans le domaine de la santé, dans le cadre du programme «L'UE pour la santé» et demande instamment à la Commission de rétablir immédiatement ce financement; invite les institutions de l'Union à soutenir l'allocation de fonds aux organisations de la société civile du secteur de la santé dans le cadre du pilier «Santé» du futur Fonds européen pour la compétitivité;

Or. en

Amendement 511
Cecilia Strada, Lina Gálvez, Joanna Scheuring-Wielgus, Christophe Clergeau, Vilija Blinkevičiūtė, Gabriela Firea, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Sabrina Repp, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. invite la Commission à élaborer une stratégie européenne en faveur de la santé des femmes, intégrée au socle européen des droits sociaux, visant à réduire les écarts entre les hommes et les femmes en matière de santé, à stimuler la recherche publique sur les affections spécifiques aux femmes et à garantir l'égalité d'accès aux soins dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 512
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Arba Kokalari, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. encourage la simplification et une meilleure coordination des soins de santé transfrontières, en veillant à ce que les femmes puissent accéder à un traitement transfrontière en cas de besoin, tout en réduisant les formalités administratives pour les patientes et les prestataires;

Or. en

Amendement 513
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. invite les institutions de l'Union à allouer des fonds pour améliorer l'accès aux soins de santé sexuelle et génésique, y compris les soins liés à l'avortement, grâce au pilier «Santé» du futur Fonds européen pour la compétitivité, et de continuer à soutenir les organisations de la société civile actives dans le domaine des droits des femmes et de la santé sexuelle et génésique par l'intermédiaire du volet CERV+ du futur programme «AgoraEU»;

Or. en

Amendement 514
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. souligne que des industries européennes de la santé résilientes et compétitives profitent aux femmes, qu'elles soient patientes ou travailleuses, et soutient une réglementation favorable à l'innovation, une protection forte de la propriété intellectuelle et un commerce ouvert mais stratégique;

Or. en

Amendement 515
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 18 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 quater. réaffirme que l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de santé est un moteur de la compétitivité, de la productivité et de la viabilité budgétaire à long terme, et qu'elle devrait être favorisée par des politiques pragmatiques, proportionnées et économiquement rationnelles plutôt que par des approches idéologiques;

Or. en

Amendement 516

Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Jagna Marczułajtis-Walczak, Mirosława Nykiel, Paulo Do Nascimento Cabral, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska

Proposition de résolution
Paragraphe 18 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 quinquies. souligne que le sous-financement des affections sexospécifiques peut avoir des conséquences négatives sur l'économie et la main-d'œuvre des États membres; rappelle que des études ont montré que le manque de traitement et de soutien aux femmes souffrant des symptômes de la ménopause peut entraîner une perte estimée à 9 millions d'euros pour les entreprises; souligne également qu'un traitement efficace pour les affections sexospécifiques est nécessaire;

Or. en